

30 Juin 1882

Une assemblée spéciale du conseil Municipal du village d'Hotel-de-Ville, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres & tenue dans la Maison Municipale au dit Village le trente Juin, mit à l'ordre du jour, ce qui suit: (1882) à huit heures & demie du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur le Maire R. Prigent, & Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, A. B. Collin, Joseph Chartier, John Bannay Aug. Fichane, formant le quorum du dit Conseil.

Monsieur le Maire met devant le conseil, en mentionnant les plans de la "St. Lawrence Bridge Coy & Manufacturing scheme", avec une lettre de l'ingénieur de la dite Compagnie datée 25 Mai 1882.

Application de J. Baillaveau 8 Juin 1882 pour une licence de vidangeur.

Requête de P. Laperce, 27 Juin, demandant de ne pas payer la licence des chiens.

Lettre Mousseau, Archaubault & Co, Avocats 12 Juin, informant le Conseil que la cause de la Cie. du Cay, a été plaidée & est en délibéré.

Lettre de la Cie. du Cay 27 Juin. demandant au Conseil de faire faire une descente pour aller sur les quais, r.d.v. en pris au pour du Chemin de fer Q.M. C. & O.

149^e Prop. par M. Rolland
Sec. par M. Collin
Que la lettre de la

de la Cie. du Cay, soit référée au Comité des Chemins avec instruction de s'assurer, s'il n'existe pas déjà une descente pour aller sur les quais, près du Chemin de fer Q.M. C. & O. adoptée

Lettre Canadien Iron Steel Coy 21 Juin & Sec de A. B. Mousseau 30 Juin - se plaignant des odeurs pestiférantes sortant des égouts de la rue Brodeur. 150^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Chartier Que les lettres de la Canadien Iron Steel Coy & de Mousseau, qui viennent d'être lues soient référées au Comité de Santé pour en faire rapport à la prochaine assemblée, adoptée

Lettre de M. J. B. Rolland, 10 Juin, offrant de tenir nécessaire à l'entretien de la rue Ontario, pour la prix de 25 \$ le pied.

151^e Prop. par M. Bannay
Sec. par M. Fichane Que la lettre de M. Rolland soit référée au Comité des Chemins pour en faire rapport.

152^e Prop. par M. Bannay
Lettre de M. J. N. Bonard 9 Juin, se plaignant d'une centaine nuisances, causées par un abattoir situé en face de la fabrique de tannin M^e Desros.

153^e Prop. par M. Chartier
Sec. par M. Collin Que le Comité de Santé se réunisse à prendre des précautions immédiates contre M. Warren & contre M. Félix Gaudin, pour nuisance publique, causée l'un par sa manufacture de charbon, & l'autre par son abattoir.

154^e Prop. par M. Chartier
Sec. par M. Fichane Que le Comité de Santé se réunisse à prendre des précautions immédiates contre M. Warren & contre M. Félix Gaudin, pour nuisance publique, causée l'un par sa manufacture de charbon, & l'autre par son abattoir.

155^e Prop. par M. Chartier
Sec. par M. Fichane Que le Comité de Santé se réunisse à prendre des précautions immédiates contre M. Warren & contre M. Félix Gaudin, pour nuisance publique, causée l'un par sa manufacture de charbon, & l'autre par son abattoir.

156^e Prop. par M. Chartier
Sec. par M. Fichane Que le Comité de Santé se réunisse à prendre des précautions immédiates contre M. Warren & contre M. Félix Gaudin, pour nuisance publique, causée l'un par sa manufacture de charbon, & l'autre par son abattoir.

Lettre au Greffier de la Cité de Montréal, accompagnée de copie d'un rapport au "Comité Spécial, pour l'évaluation des limites de la Cité", avec de plus copie d'une résolution du Conseil de ville de Montréal adoptant le dit rapport.

154^e Prop. par M. Dalland ?

Lic. par M. Collin ? Que la lettre du Greffier de la Cité de Montréal émise sous ses précédents au Conseil de la Cité de Montréal, qui est autorisée à faire préparer un état comparatif de l'évaluation des propriétés à Montréal et à Hochelaga, ainsi qu'un tableau comparatif des taxes payables sur chaque propriété ainsi évaluée, et que pour faire l'évaluation de la Cité de Montréal, soient pris de l'évaluation à Hochelaga, et les évaluations de Hochelaga soient évaluées à Montréal, ce que rapport soit fait au Conseil. - adopté M. Bainbray se déclare contre la motion.

155^e Prop. par M. Collin ?

Lic. par M. Séguin ? Que pour une somme de cent dollars du C. de la Banque du Peuple le 1^{er} juillet prochain, le Comité de l'Autonomie soit autorisé de payer cent dollars à compte du dit C. de la Banque au recouvrement pour la balance, payable à trois mois, à la B. de la B. de la Banque, et ce par M. J. D. Dalland, que le Conseil fasse le dit C. de la Banque à Hochelaga. - adopté

156^e Prop. par M. Dalland ?

Lic. par M. Séguin ? Que le Conseil s'engage, - adopté

Joseph P. Séguin, M. Séguin, M. Séguin, M. Séguin

3 Juillet 1882

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Hochelaga, tenue dans la maison Municipale au dit Village, le lundi le trois Juillet mil huit cent quatre vingt deux, à huit heures du soir, conformément aux dispositions de la Loi Municipale de la Province de Québec.

Étaient présents -

Monsieur le Maire Raymond Préfontaine et Messieurs les Conseillers J. D. Dalland, A. B. Collin, Joseph Le Martin et A. Séguin, formant le quorum du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

157^e Prop. par M. Dalland ?

Lic. par M. Collin ? Que le rapport de M. Séguin, Greffier de la Ville de Paris pour le mois d'avril 1881 et 1882 soit adopté. - adopté

Lettre de M. de la Roche à M. Séguin, demandant que le Conseil lui fasse remise de sa taxe de Commerce de 1881.

158^e Prop. par M. Séguin ?

Lic. par M. Séguin ? Que la lettre de la C. de la Banque de la Cité de Montréal, avec autorisation de régler, - adopté

Le Comité de Santé fait rapport véritablement qu'après avoir pris connaissance des plaintes portées par les médecins et contributeurs de la Municipalité en général, contre la nuisance causée par les égouts de la Compagnie des Abattoirs de Montréal, qui se déchargent dans l'égoût commun de la rue Hecouard, et après avoir constaté que les odeurs pestilencieuses qui s'échappent de ces égouts sont propres à causer des dommages sérieux et engendrer des maladies putrides et épidémiques, le Comité recommande au Conseil de faire cesser au plus tôt cette nuisance et d'ouvrir la campagne des abattoirs de Montréal.

M. Séguin

Montréal d'avoir à discontinuer de se servir des éqts de la Compagnie palati.

159^e Prop. par M. Halland, Sec. par M. Chastin. Que le rapport verbal de l'assemblée de l'été qui n'ont été fait, touchant les éqts de la Compagnie des Abattoirs de Montréal, soit adopté; & que le Secrétaire & le Secrétaire soient autorisés à faire protester sans délai la Compagnie des Abattoirs de Montréal & à verser la dite Compagnie d'avoir à discontinuer de se servir des éqts de la Compagnie palati, pour & décharger l'éqts des Abattoirs de l'Etat (Compagnie), & ce suivant les termes de l'acte de constitution, intervenu entre la Compagnie des Abattoirs de Montréal & la paroisse du Village d'Occident, en date du 25 Janvier dernier. - adopté

160^e Prop. par M. Tétremont, Sec. par M. Cellin. Que les comptes suivants soient approuvés & payés: Le Duc 211.00 Berthaud & Piquet 3^e Piquet & Lamoignon 13.30 Cie. de Commerce 2.60 L. Fortin & Co 5.39 Caplan & Lamoignon 25.90 L. La Chapelle 4.18 H. Lesueur 1.75 H. Coultant 11.20 J. Monseau 110.30 H. O. P. Paraphim 5^e - - - - - adopté

161^e Prop. par M. Cellin, Sec. par M. Halland. Que le Comité de la Maison du Conseil soit autorisé à faire peindre les écuries & la porche de la maison municipale, & à faire peindre les écuries & à colorer les murailles de la salle du Conseil. - adopté

162^e Prop. par M. Halland, Sec. par M. Cellin. Que le Conseil s'appuie - adopté

Signature: J. D. Halland, Secrétaire, M. Cellin

18 Août 1882

A une assemblée régulière du Conseil Municipal, après le collage d'Ed. Dubouche, tenue dans la salle de la Municipalité du Village d'Occident, le sept Août 1882, à huit heures cinq minutes, à huit heures du soir, conformément aux dispositions de l'acte Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents: Monsieur le Maire Raymond, Représentant & Messieurs les Conseillers J. D. Halland, N. Lafontaine, A. B. Bellin, J. B. Laroche, J. Augustin Tétremont, formant un quorum du dit Conseil.

Rapport du Comité Chemin, Eau & Eau au Parc de la Maison de la Ville Messieurs les Conseillers du Village d'Occident, Monsieur

Le Comité des Chemins, Eau & Eau au Parc, soumet respectueusement, qu'il serait nécessaire que les mes suivantes, c.-à-d. les mes Desry, Bureau & Laroche, fussent assésées & ce au moins une fois par semaine, le samedi & plus souvent, au besoin; c'est pourquoi votre Comité demande à être autorisé à faire faire tel assésage.

Le Comité recommande au Conseil de faire faire deux bornes fontaines nouvelles en outre de celles qu'il est déjà autorisé à faire faire; le Comité prend la liberté de vous recommander de constituer l'ordre donné à M. J. DuRoi, ou que le Conseil n'ajoute pas de remplir son contrat. -

Le Comité demande encore à être autorisé à faire réparer si nécessaire la petite fontaine - Occident 1882 (Ligne) J. D. Halland, J. B. Laroche, N. Lafontaine

163^e Prop. par M. Richard }
 Lic. par M. Cellin } Que le rapport au Comité
 des Chemins qui vient d'être lu soit adopté. -
 adopté

164^e Prop. par M. Séguin }
 Lic. par M. Charbon } Que le secrétaire donne
 copie à MM. C. Gauthier & Co, de faire quatre porre-
 fontaines, pour le prix de \$60 chaque & suivant
 le modèle, maintenant en usage dans cette Muni-
 cipalité. -
 adopté

Lettres de MM. J. B. Leprieu (sieur) & A. Charon
 (sieur) demandant au Conseil de passer leur
 pas vis-à-vis leurs maisons. -

165^e Prop. par M. Séguin }
 Lic. par M. Charbon } Que le Comité d'Édu-
 cation fasse passer des lanternes chez MM. Leprieu
 & Charon, pourvu qu'ils les entretiennent;
 & que la Corporation soit libre de les
 enlever quand bon leur semble. - adopté
 Lettre de M. N. M. Delisle (18 Juillet 1852),
 demandant copie d'une résolution du Con-
 seil, au sujet de l'homologation de
 plan de la Municipalité. -

166^e Prop. par M. Charbon }
 Lic. par M. Séguin } Que la lettre de M.
 Delisle soit reçue & que le secrétaire lui
 fournisse les informations demandées. -
 adopté

167^e Prop. par M. Richard }
 Lic. par M. Cellin } Que la lettre de M. R.
 W. Smith, offrant au Comité le "Manhattan" (175
 peller) soit référée au Comité au Feu,
 adoptée
 Lettre de la Cie. du Gaz de Montréal
 demandant

demandant que le Conseil leur fasse une réduction
 dans le prix del'Eau. (29/4/52) *adoptée*

168^e Prop. par M. Séguin }
 Lic. par M. Charbon } Que la lettre de la Cie.
 du Gaz soit référée au Comité del'Eau,
 pour en faire rapport. - adoptée
 Lettre Commissaires du Harre de Montréal
 au sujet de la décharge des égouts de la
 Rue de Saint Saut 1852. -

169^e Prop. par M. Cellin }
 Lic. par M. Séguin } Que la lettre des Commis-
 saires au Harre, soit référée au Comité
 del'Eau au Harre, pour en faire rapport. - adopté
 Le Comité des Maîtres du Conseil fait rapport
 verbal, recommandant de faire peindre tout
 l'extérieur de la maison Municipale, à deux
 couleurs, en ajoutant une couleur en
 au une couleur a déjà été donnée, y com-
 pris les dalles, pour le prix de \$15 pour main-
 d'œuvre, le Conseil fournissant les peintures
 approchant les échaffauds. -

170^e Prop. par M. Charbon }
 Lic. par M. Séguin } Que le rapport au
 Comité de la maison au Conseil qui
 vient d'être fait soit adopté, & que
 M. Charles Buge, soit chargé de
 faire le peinctrage aux conditions du
 rapport & pour le prix de M. J. J. J. J. J.
 adopté

171^e Prop. par M. Séguin }
 Lic. par M. Cellin } Que le Compte de
 M. M. Laron de \$3¹² pour un chapeau de
 papier soit référée au Comité au Feu
 pour en faire rapport. *adoptée* 172^e

172^e Prop. par McEllin }
 Lic. par McChartin } Que le compte de la Corpora-
 tion au Conseil du Comte d'Herbigny, à montant
 de \$1842^e soit approuvé, mais que la dite
 Corporation se trouve en dette envers la Corpora-
 tion d'Herbigny pour une somme de \$100000
 en sus de la dite, que la Corporation du Conseil
 du Comte soit mise en demeure de payer
 la différence. - adoptée

173^e Prop. par McEllin }
 Lic. par LaFontaine } Que le Maire et Secre-
 taire soient autorisés de payer à M. Nap. Pré-
 fontaine la somme de cinq cent trente et un
 par M. Biller à trois mois, échéant payable
 à La Banque du Compt. à Montréal, en paye-
 ment en bois pour potteries, livres, papier
 et pain; que le Conseil paye le dit Biller
 à son échéance. - adoptée

174^e Prop. par McEllin }
 Lic. par LaFontaine } Que le Règlement
 n^o 33 amendant le Règlement n^o 31,
 important à ce qu'au lieu de deux le nom-
 bre des certificats de licences à être
 accordés dans cette Municipalité, soit
 adopté. - adoptée

La motion étant mise aux voix est adoptée
 sur la division suivante -
 Pour, les motions précédentes & pour McChartin &
 Pichanet - 4
 Contre McCallan 1

175^e Prop. par McEllin }
 Lic. par LaFontaine } Qu'un certificat
 de licence d'Herbigny soit accordé
 à M. de Thomas Dupresne. -
 adoptée sur même division que la motion
 précédente.

176^e Prop. par McEllin }
 Lic. par McChartin } Que l'application de
 l'imp. de Basse pour un certificat de licence
 d'Herbigny, lui soit renvoyé. - adoptée

177^e Prop. par McEllin }
 Lic. par McEllin } Qu'il soit défendu de se bai-
 gner dans le fleuve, dans cette Commune, depuis
 sept heures du matin à six heures du soir, sans peine
 d'une amende de pas moins de deux dollars
 des fois & à défaut d'un emprisonnement
 de deux jours; & que de plus pendant les
 heures permises qu'il soit défendu de se bai-
 gner qui soit à ris les habitations sur le
 bord du fleuve. - adoptée

178^e Prop. par LaFontaine }
 Lic. par McEllin } Que les Comptes
 d'assurances - suivants soient approuvés - savoir: Richard &
 Piquette \$1531 Dame Helen 78 J. C. du Sarras 6^e
 Bon Marche 1^e J. Lavoie 2^e J. B. Leneve 6^e
 A. Cellin 23^e. - adoptée

179^e Prop. par McEllin }
 Lic. par McChartin } Que le Conseil
 s'ajourne. - adoptée
 Les mots rayés sont nuls.

Président
 Juge Secrétaire
 Le Sec

14 Aout 1882

A me assemblee speciale du conseil Municipal du Village de St-Jacques, convoquee special-
lement pour l'examen & revision de
Note d'Evaluation, actuellement en force,
& ce par avis publie special donnee sur
la voie, et tenue dans la Maison Municipale
du dit Village le jeudi quatorzieme jour d'Aout
1882, entre huit heures du soir, a huit heures
du soir, conformement aux dispositions
du Code Municipal de la Province de
Quebec.

Etant presentes

Monsieur Marie R. Rifontaine &
Messieurs les Conseillers J. D. Rolland
& B. Collin & J. Charbon, formant
un quorum du conseil sous
la presidence de Monsieur -

Etant aussi presents M. O. Robert
& M. Kennedy - Estimeront.

180^e Prop. par M. Rolland }
Se. par M. Collin } Pre cette assem-
blee l'aprouve a Samedi prochain
le double du cout courant
a sept heures & demie du soir.

accepte

Rifontaine
Maire

J. D. Rolland
Sec. des

19 Aout 1882

A me assemblee speciale du conseil Muni-
cipal du Village de St-Jacques, convoquee special-
lement pour l'examen & revision de
Note d'Evaluation, actuellement en force,
& ce par avis publie special donnee sur
la voie, et tenue dans la Maison Municipale
du dit Village, le vendredi quatorzieme jour d'Aout
1882, entre huit heures du soir, a huit heures
du soir, conformement aux dispositions
du Code Municipal de la Province de
Quebec.

Etant presentes

Monsieur Marie R. Rifontaine &
Messieurs les Conseillers J. D. Rolland
& B. Collin, J. Charbon & J. D. Rolland
& J. D. Rolland & A. F. Fournier, for-
mant la majorite des Membres du
dit Conseil.

Sont aussi presents - M. J. D. Rolland
& M. Kennedy - Estimeront.

Le Secrétaire met sur la table le rapport
des avis publie special de cour & autres,
et une plainte ecrite de M. B. J. Ogden
datee 24 Juillet 1882, demandant que
son évaluation soit diminuee.

M. le Maire soumet au conseil un telegram
par lui adresse M. J. C. Lyburn de
Quebec, demandant une reduction de
l'évaluation de ses propriétés 19 Aout 1882.

181^e Prop. par M. Rolland }
Se. par M. Charbon } Pre le Secrétaire informe
M. Ogden & Lyburn, que leurs demandes ne
peuvent être entendues, vu que le conseil
ne fait pas reviser le Note cette année,
pour l'augmentation dans le cas des nouvelles
constructions, & le diminuee dans
les

les cas de destruction de propriétés. - adoptée

182^e Prop. par M. Lafortune }
Sec. par M. Lecomte } Que les ~~travaux~~ amendement
fait au Règlement d'Estimation de l'année dernière
par les Estimateurs, en ne variant pas
Règle pour la présente année, soient
adoptés. - adoptée

183^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Bombard } Que des remerciements
soient offerts aux estimateurs & prime
somme de \$1000 qui d'ailleurs chaque
leur soit donnée, en reconnaissance
des services rendus en cette matière.
adoptée

184^e Prop. par M. Lafortune }
Sec. par M. Lecomte }
Que le Conseil
s'ajourne. - adopté
Quatre mille cinq cents milles.

Le Secrétaire
J. L. Lecomte
M. Lecomte

Le 4^e Sept. 1882
Une assemblée régulière du Conseil Municipal
du Village d'Hochebourg, tenue dans
la Maison Municipale du dit Village, le mardi
le 4^e Sept. 1882, à huit heures cent quatre
vingt-dix à huit heures du soir, enfor-
mément aux dispositions du Code Municipa-
l de la Province de Québec.

Étaient présents
M. le Maire Raymond Préféré & M. M.
les Conseillers J. D. Belland, M. Lafortune, A. B.
Callin & A. Fournier formant un quorum
du Conseil, sous la présidence de M. le
Maire.

M. le Maire fut devant le Conseil une
Requête de "la Compagnie Municipale de
Bouches de l'estuaire d'Hochebourg" demandant
le privilège d'abattre des abattoirs sur
le bord du fleuve dans la partie est de la Commu-
nauté, & une exemption de taxes pour
vingt-cinq ans, etc.

185^e Prop. par M. Lafortune }
Sec. par M. Fournier } Que la requête de la
Cie. Municipale des Bouches de l'estuaire d'Ho-
chebourg, soit reçue & que les Bouches
de l'estuaire soient exemptées de taxes - adoptée

186^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Belland } Qu'un certificat de licence
d'épique soit accordé à M. J. P. Thompson,
adoptée

Lettres de M. M. D. Keith & M. L. Lecomte
15 août au sujet de l'eau qui se repand
sur leurs terrains, sur la rue de la Trinité,
au coin de la rue Saint-Jacques.

187^e Prop. par M. Callin }
Sec. par M. Lafortune } Que les lettres de
M. M.

M. S. L. & L. (nom), ont été référés au Comité des Chemins, & que ledit Comité soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour remédier à cet état de choses. - adopté
Lettre de M. Auguste Charost & saur. pr. informant le Conseil qu'il ne se rend pas responsable des dommages causés à la lampe placée r. d. r. au magasin.

188^e Prop. par M. Charost } Que la lettre de M. Charost soit référée au Comité d'Éclairage. - adopté

189^e Prop. par M. Charost } Que les commissions de M. Hubert & M. Charost pour les impôts (taxes) soient référées au Comité d'Éclairage & police. - adopté

190^e Prop. par M. Charost } Que le compte de M. Charost, sur le don, soit référé au Comité d'Éclairage pour en faire rapport. - adopté

191^e Prop. par M. Charost } Que le compte de M. Charost sur le don, de \$365⁵³ pour le don à l'Éclairage soit approuvé. - adopté

Le secrétaire soumet au conseil un état détaillé des sommes restant dues pour taxes des années 1875-1876 & 1877. -

192^e Prop. par M. Charost } Que le secrétaire soit autorisé à acheter par le compte de Propriété & d'Éclairage les diverses personnes mentionnées à l'état

l'état qui a été soumis, attendu qu'un jugement de la Cour a déclaré nul le rôle d'évaluation fait en 1876 & 1877 & qu'il y a prescription pour l'année 1875, et attendu qu'un nouveau rôle de perception, basé sur le rôle de 1875 doit être préparé pour le recouvrement de ces divers sommes. - adopté

193^e Prop. par M. Charost } Que les comptes suivants soient approuvés, savoir, à la poste \$6.15, Remboursement \$46, Éclairage \$13.00, C. de la Bay \$4.25, C. de la Cour \$126.44. - adopté

194^e Prop. par M. Charost } Que le Comité d'Éclairage soit autorisé à acheter cinq compte-tours pour l'éclairage, pour l'usage de la Corporation. - adopté

195^e Prop. par M. Charost } Que le Comité d'Éclairage prenne les mesures nécessaires pour que l'éclairage des rues dans cette municipalité soit fait avec plus de promptitude, afin de faire cesser les plaintes des habitants de cette municipalité. - adopté

196^e Prop. par M. Charost } Que cette assemblée se réunisse à l'heure de sept heures le mardi & sept heures le samedi au soir. - adopté
Un mot rayé est nul & un raturé en marge est bon. -

A. J. P. J. J.
maire

8 Sept 1882
" "

Comme assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Acton, après le jour de dimanche le huit septembre. Ont été présents cent quatre membres, à huit heures du soir, dans la Maison Municipale du dit Village, conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec -

Étaient présents
Messieurs le Maire, Raymond Préfontaine & Messieurs les Conseillers J. D. Allard, A. B. Collin, J. S. Chastin, J. Bombardier & F. Charvet, étant un quorum au conseil, sous la présidence de Messieurs le Maire.

Rapport du Comité des Finances
A Messieurs le Maire & Messieurs les Conseillers du Village d'Acton,
Acton, Québec

Le Comité des Finances soumet respectueusement qu'ayant examiné la requête de la "Compagnie Mutuelle des Bouchers de Montfort & d'Acton", demandant le privilège d'établir des abattoirs sur le bord du fleuve dans la partie Est de la Municipalité, & une exemption de taxes pour cinq ans, le dit Comité fait rapport qu'avant d'accorder les dits privilèges il importe de connaître l'opinion des propriétaires aux environs de la propriété ou les dits abattoirs doivent être établis, qu'il importe de plus, pour le Conseil d'avoir des informations plus complètes sur la constitution & l'organisation de la dite Compagnie, le Comité recommande en conséquence de suspendre d'ici là le

Conseil d'Acton

Conseil d'Acton de la dite requête.

Le tout humblement soumis.
Acton, Québec (Sept 1882) (Signé) R. Préfontaine
" J. D. Allard
" J. S. Chastin

197^e Prop. par M. Bombardier }
Sec. par M. Collin } Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit reçu & adopté. - adoptée
Mr le Maire met devant le Conseil, des requêtes de la part de la Cie. des Abattoirs de Montfort & de Mm. Morgueuil, contre les abattoirs proposés de la "Cie Mutuelle des Bouchers de Montfort & d'Acton".

198^e Prop. par M. Allard }
Sec. par M. Chastin } Que les requêtes de la Cie. des Abattoirs de Montfort & de Mm. Morgueuil, soient renvoyées au Comité des Finances pour en faire rapport, adoptée

Lettre de la Cie. des Meuniers d'Acton & Hudson, demandant la permission de relier un tuyau au tuyau principal de la moulinerie, pour l'usage de la filature de laine, en cas d'urgence (8 Sept 1882)

199^e Prop. par M. Chastin }
Sec. par M. Charvet } Que la lettre de la Cie. des Meuniers d'Acton & Hudson, soit renvoyée au Comité des Finances, avec autorisation de s'entendre avec la Cie, & faire faire les travaux nécessaires. - adoptée
Lettre de Mm. Rivard, Montfort & Hudson, demandant au Conseil de remettre à M. Pelletier le terrain n. d. r. la propriété n. 43 du cadastre que le Conseil a puis pour l'établissement de la meunerie. -

200^e Prop. par M. Charvet }
Sec. par M. Allard } Que la lettre de Mm.

Mme. Guénard et al, avocats, et Pelchat, soit
référé au Comité des Finances, avec instruc-
tion de se procurer les documents nécessaires,
pour examiner la proposition, & avec pouvoir d'en
référer aux avocats de la Corporation. -

adoptée

Télégramme de M. J. L. Archambault, informant
le Conseil par la cause, ce fut la Cie.
d'abay de l'outre, qui fut a été rendu en
faveur de la Corporation - 7 sept. 1882. -

Lettre de M. Chas. Puyol, maire - 8 sept. 1882,
affair de rendre les clés de la Maison
Municipale. -

201^e Prop. par M. Cellin }
Sec. par M. Bombay } Que la lettre de M. Puyol soit
référé au Comité de la Maison du Conseil, avec
autorisation de faire peindre les clés par
le prix que le dit Comité, croira convenable. -

adoptée

202^e Prop. par M. Clément }
Sec. par M. Séguin } Que les estimés pour
l'année 1882-83, qui viennent d'être soumis
au Conseil par le Comité des Finances, soient
approuvés. -

203^e Prop. par M. Cellin }
Sec. par M. Séguin } Que le Règlement N^o 34,
par lequel le paiement des taxes, s'élevant de
plus de 100 francs pour 1882-83 à 9 1/2 centimes
par cent francs, soit adopté. -

adoptée

204^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Cellin } Que le Comité chargé
d'examiner les notes de dépenses de la
Corporation au Règlement N^o 34 en-
dessus, & suivant l'avis. -

adoptée

205

205^e Prop. par M. Séguin }
Sec. par M. Séguin } Qu'une somme de cinq pour
cent sur les taxes de la présente année, soit accordée
à toutes personnes, qui en feront le paiement le
1^{er} avant le 1^{er} octobre prochain. - adoptée
Le Comité des Finances, rapporte verbalement
qu'il approuve le compte de Mme. Crofford et al
au montant de \$110⁰⁰. -

206^e Prop. par M. Cellin }
Sec. par M. Séguin } Que le rapport au Comité de
M. Séguin, qui vient d'être fait, soit adopté, & que le compte
de M. Séguin, avocats, soit approuvé, &
de plus que les comptes suivants soient aussi
approuvés, savoir: C. Gauthier & Co \$60⁰⁰
C. Gauthier & Co \$60⁰⁰, Montréal & Co \$100⁰⁰,
adoptée

207^e Prop. par M. Séguin }
Sec. par M. Séguin } Que le Compte de M. Séguin,
Préféré pour les de travaux soit approuvé,
& que le Comité de M. Séguin soient autorisés
à signer un billet à trois mois pour six
cent cinquante francs dans & 11 centimes,
en paiement du dit compte, &
que le Conseil paye le dit Billet
à son échéance. - adoptée

208^e Prop. par M. Séguin }
Sec. par M. Séguin } Que le Comité de
l'Eau, soit autorisé à tenir une
enquête au sujet de la vente de l'eau
à la Station de police, & en l'absence
publique, & de signer le 1^{er} mai dernier,
son rapport. - adoptée

209^e Prop. par M. Séguin }
Sec. par M. Cellin } Que pour constater
le

le Belle de deux mille dollars, qui a été payé -
 par le Peuple, le onze Septembre courant, le
 Maire & le Secrétaire, se sont autorisés à signer un
 autre Belle du même montant en re-
 nouvellement, payable dans trois mois
 à La Banque du Peuple, à Montréal, à l'ordre
 de Mr Joseph Charbonneau, sous le nom de M. H. H. H.
 de l'Administration, à que le conseil parait
 Belle à son échéance. - adoptée

210^e Prop. par M. Charbonneau

Sec. par M. Bellin

M. le Conseil
 s'approuve. - adoptée

A. H. Fontaine
 M. le Maire -
 J. B. L. L. L.

25 Sept 1889

A une assemblée spéciale du Conseil
 Municipal du Village d'Édouard, convoquée
 par avis répétés donné à tous les Membres
 et tenue dans la Maison Municipale de ce
 dit Village, lundi le vingt cinq Septembre
 mil huit cent quatre vingt deux à trois
 heures du soir, pour prendre en considé-
 ration la requête de la Cie. Mutuelle de
 Bonsecours de Montréal & d'Édouard. -

Étaient présents:

Monsieur le Maire R. Préfontaine & Messieurs
 les Conseillers J. D. Bellin, J. B. L. L., J. B. L. L.,
 J. B. L. L. & Augustin Charbonneau - formant la ma-
 jorité des Membres du Conseil. -

Lettre Louis Pelletier 16 Septembre 1882, de-
 mandant une réponse à sa demande pour paye-
 ment de son terrain. -

Lettre de M. Messier, Avocat et notaire
 du 25 Sept. 82, informant le Conseil que
 la Cie. du Village a été citée d'un appel de la Cour
 de la Cour Supérieure, la condamnant à payer
 \$3134.⁷⁵ à la Cie. Messier; & de plus deman-
 dant au Conseil une somme d'argent pour
 plaider cette cause. -

211^e Prop. par M. Charbonneau

Sec. par M. Bellin

Monsieur le Maire, Messieurs les
 Messier & Co, avocats qui ont été cités ont
 refusé de bailler des fiances, & que M. M.
 Messier & Co, avocats demandent instruction
 de prendre un avis de l'Assemblée pour exécution
 contre la Cie. du Village. - adoptée

Monsieur le Maire expose devant
 le Conseil la lecture d'une lettre de la
 Cie. Mutuelle de Bonsecours de Montréal
 & d'Édouard, en date du 17 Septembre

Septembre 1852, au sujet de l'établissement d'abattons dans ce village. Eusse une lettre de la Secre Supérieure au Comte de Jéru-
 Hanié, 19 Sept 1852, s'opposant à l'établis-
 sement de tel abatton.

212^e Prop. par M^r Bourbonnay
 Sec. par M^r Rolland } Que les procès de
 Conseil soient suspendus pendant quinze minutes
 pour entendre les personnes intéressées à
 l'établissement des abattons de la C^{ie}. Individuele des
 Bouchers de Montcal et d'Oscelega. — adopté

213^e Prop. par M^r Rolland
 Sec. par M^r Charbon } Que le Conseil ne
 peut entretenir la requête de la C^{ie}. Individuele
 des Bouchers de Montcal et d'Oscelega; & ce
 dans l'intérêt des contribuables possédant des
 propriétés dans le voisinage des dits abattons,
 & des contribuables de la Municipalité en
 général, le Conseil ne voyant pas non
 plus quels avantages la Municipalité pourrait
 retirer de l'établissement d'un tel abatton. —
 adopté

214^e Prop. par M^r Charbon
 Sec. par M^r Bourbonnay } Que le Conseil s'oppose
 adopté

H. P. Charbon
 M^r Rolland
 M^r Charbon
 M^r Bourbonnay
 M^r Charbon
 M^r Bourbonnay

2 OCT 1852
 ———

A une assemblée régulière du
 Conseil Municipal du Village d'Oscelega,
 tenue dans la Chapelle Municipale de
 dit Village, lundi le deux Octobre, l'An
 huit cent quatre vingt deux, à huit heures
 ademi du soir, conformément aux
 dispositions du Code Municipal de
 la Province de Québec.

Etant présents
 M^r le Maire R. P. Charbon &
 Messieurs les Conseillers J. P. Rolland
 & A. B. Charbon.

Fu le manque de quorum le
 Conseil s'ajourne à Vendredi le
 sixième jour d'Octobre courant,
 à sept heures ademi du soir.

H. P. Charbon
 M^r Rolland
 M^r Charbon
 M^r Bourbonnay

6 Oct 1882

Une assemblée régulière du conseil municipal du village de St-Jacques, apres le temps tenu le six Octobre, n'ayant eue qu'une seule séance, dans la maison Municipale du dit village a trois heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents.

Monsieur le Maire Raymond Préfontaine Messieurs les Conseillers J. D. Hémond A. B. Collin, Jos. Chartier, M. Laforest et Augustin Séguin, formant la majorité des membres du dit conseil.

Rapport du Comité de Police

Monsieur le Maire Messieurs les Conseillers du Village de St-Jacques, Messieurs,

Le Comité de Police

- a l'honneur de vous faire rapport, demandant
- 1° d'être autorisé à acheter les habillements d'hiver pour les hommes de police en service, avec chaussures et gants en caoutchouc.
- 2° D'acheter un harnais neuf pour un feu.
- 3° Faire faire dix uniformes pour pompier de la police spéciale.

Le Comité soumet de plus par les hommes de la police spéciale offrant d'abandonner à la Corporation leurs salaires en rémunération pour 3 sorties, à condition que la Corporation leur fournisse un costume de parade qui demeurera en propriété de la Municipalité; le Comité demande l'autorisation de

de prendre les informations nécessaires à ce sujet en faire rapport au conseil.

Le Comité recommande au conseil d'approuver le compte de M. G. Le Tardif au montant de \$300 pour un cloison de pompier laissé pour échantillon et dont les pompiers ont fait usage.

Le tout humblement soumis. St-Jacques 2 Octobre 1882. "Signé" A. Préfontaine, Amable Collin

215° Prop. par M. Hémond, Sec. par M. Chartier. Que le rapport du Comité de Police qui vient d'être lu, soit reçu et adopté, adopté

216° Prop. par M. Collin, Sec. par M. Chartier. Que le rapport du Comité des Juges de paix pour les mois de Juillet et d'août et septembre derniers, soit approuvé, et que le dit Comité, soit autorisé qu'à l'avenir il devra faire remise au conseil de toutes sommes collectées pour la Municipalité soit pour amendes, dommages ou autrement; que le Secrétaire dans cette copie de cette résolution à M. M. Abbott Esq., Greffier des Juges de paix. adopté

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre du D. Messier en 19 Sept. au sujet de certaines nuisances sur la rue St-Jacques; et M. L. de M. G. Girard, M. Hémond et M. B. Collin, présents, répondent par une lettre de remerciement de la Cie. des moulins d'Orléans remerciant le conseil, et acceptant les conditions fixées par le

par le Conseil pour l'approvisionnement
de l'eau pour les machines à la fila-
ture de l'anne d'3/8 de l'anne - 14 sept / 82

217^e Prop. par M. Lafontaine

Sec. par M. Chantre } Que M. le Maire
soit autorisé à entrer en pour parler
avec Mm. Girouard, Malite & M. Collin
au sujet de la réclamation pour dommages
résultant du mauvais état de la coupe
faite pour introduire l'eau dans la filature
de l'anne. - adopté

Lettre de Mm. Bertrand & Paquette du
20 Oct. 1882 - demandant au Conseil de
ne pas leur empêcher les marchands
de prendre des ordres de
sans licence.

218^e Prop. par M. Chantre

Sec. par M. Belland } Que la lettre de Mm.
Bertrand & Paquette soit réfusée au Comité de
Police. - adopté

Lettre de M. Dunal 20 Oct. 1882 de-
mandant que le Conseil fasse rendre l'eau
à la maison en construction sur la
rue Ste Catherine. -

219^e Prop. par M. Collin

Sec. par M. Chantre } Que la lettre de M. Dunal
qui vient d'être lue soit réfusée au
Comité de l'Eau. - adopté

M. le Maire met devant le Conseil une
application de Augustin Lavallée pour
un certificat de licence d'auberge. -

220^e Prop. par M. Belland

Sec. par M. Chantre } Que M. Lavallée
soit informé que son application
n'étant

n'étant pas accompagnée du dépôt requis,
et qu'aucun des Membres du Conseil ne
présent à propos de ce projet. -
ment au règlement de l'annexe, pu l'unité
le nombre des certificats d'être octroyés
q' qu'en conséquence son application
ne peut être entendue. -

221^e Prop. par M. Chantre

Sec. par M. Lafontaine } Que le Maire et le
secrétaire soient autorisés à payer sans
protêt, le montant dû au Conseil de Comté
pour contribution; le Conseil se réservant
revenir le droit de réclamation au Con-
seil du Comté le montant dû pour frais
payé par le Conseil pour le Comté de Comté à
Mm. Barnard & al, avocats, & M. Morgan, -
adopté

Lettre de M. P. Pélchat, demandant une
réponse à sa demande, relativement à
la prise de possession de son terrain
par le Conseil - 16 sept / 82 -

222^e Prop. par M. Chantre

Sec. par M. Collin } Que la lettre de
M. P. Pélchat soit réfusée au Comité
des Finances pour un autre rapport, -
adoptée

Lettre de Mm. Maudsley, ardeantant &
Lafontaine 2 Oct / 82 informant le
Conseil que jugement a été rendu contre
la Corporation pour \$250 des frais de l'acte
+ 50^e que la Cour de révision a maintenu
le plaideur de Mm. P. P. & M. Lafontaine
pour la prescription des taxes de 1875, &

3^e Que la Cie. du Sag a de cédé
d'en

d'en appeler au jugement et condamner
à payer ses taxes de 1881.

223^e Prop. par M. Châteauneuf
Sec. par M. Lafortune } Que M. Gagnon
soit nommé pour examiner le dossier
dans l'affaire Dubé, et en faire
rapport sans délai, que le Comité
des finances soit autorisé à agir con-
formément à l'opinion de M. Gagnon.
adoptée

224^e Prop. par M. Châteauneuf
Sec. par M. Gagnon } Que M. Mous-
seau, Archaibald et Lafortune, soient
autorisés à comparaître pour la cor-
poration dans la cause de la Cie du
Bay en appel, et de désigner M.
C. A. Gagnon, comme conseil.
adoptée

225^e Prop. par M. Châteauneuf
Sec. par M. Lafortune } Que les comptes
suivants soient approuvés et payés:
Copland et Parow \$88-74 Rapport au Directeur 2.50
Ch. Payer 297-60 H. Monseau 31.02
A. Acoste 265- H. Lafortune 29.06
L'Économiste 4-35 A. Ballin 28.36
C. Gauthier 60-50 Masson et Gagnon 19.51
Les chemins 88-21 J. Gagnon 31-28
National Histories 71-25 J. Gagnon 3-50
H. Gagnon 1-50
adoptée

226^e Prop. par M. Lafortune
Sec. par M. Châteauneuf } Que pour recon-
struire le bâtiment de M. Gagnon, centes d'impôts
du 1^{er} à la Banque au Peuple se
sur

sur Octave Courant le Maire de Châteauneuf
soient autorisés à le renouveler pour
le même montant pour trois mois,
pour s'adresser à l'adresse M. Gagnon
et s'adresser au Maire de Châteauneuf
et s'adresser au Maire de Châteauneuf
adoptée

227^e Prop. par M. Lafortune
Sec. par M. Lafortune } Que le Comité des
Chemins soit autorisé à faire compléter
les travaux sur la route de la rue de la
ferme de la résidence de M.
Lafortune à la maison de M. Gagnon, et ce
aussitôt que les réparations immédiates
nécessaires aient été faites aux
autres sections.
adoptée

228^e Prop. par M. Lafortune
Sec. par M. Châteauneuf } Que le Maire de Châteauneuf
soient autorisé à envoyer une requête
à l'Honorable Maître General des postes
du Canada, pour lui exposer que vu
l'augmentation de la population de
ce Village et l'augmentation de la cor-
respondance à ce Bureau de postes, que
des arrangements soient pris pour
donner un service plus souvent et plus
régulièrement avec la ville de Châteauneuf
et de plus de demander au Gouvernement
d'établir dans ce Village un
service de distribution de lettres à
domicile. De plus que le
Secrétaire soit à M. A. Des-
jardins, le représentant de ce
Comité d'appuyer nos démarches
auprès

auprès du Maître General des postes, adoptée

229^e Prop. par M. Rolland
Sec. par M. LaFontaine

Un remède est accordé aux
cuisiniers sur des comptes de taxes
de la présente année, qui seront payés
avant le premier Octobre -
conjoint. - adoptée

230^e Prop. par M. Rolland
Sec. par M. LaFontaine

Que le conseil
s'ajourne.

Adoptée
M. LaFontaine
Maire
J. G. L. L. Sec. des

6 Novembre 1882

A une Assemblée régulière du conseil Mu-
nicipal du village d'Boisclaire, tenue dans la
maison municipale du dit village, le 6
Novembre 1882 ont été adoptés les
suivants, à huit heures et demie du soir, confor-
mément aux dispositions du Code Mu-
nicipal de la Province de Québec.

Étaient présents
M. le Maire Raymond (Président) &
Messieurs les conseillers J. D. Rolland,
LaFontaine, A. B. Rolland, John B. B. B. &
A. T. T. T., formant la majorité des membres
du conseil.

Rapport du Comité des Chemins

à Messieurs le Maire & Messieurs
les conseillers du village d'Boisclaire -
Messieurs,

Le Comité des Chemins,
de la maison Municipale des dits lieux,
soumet respectueusement -

- 1^o - Qu'il serait désirable que l'église et les autres
de la paroisse fussent reconstruits en neuf.
- 2^o - Que le besoin de traverser les dits lieux de
presbytère sur la rue Decary & au coin des
rues Decary & d'Artois, a fait récemment sentir,
aussi que sur plusieurs autres de cette commu-
nauté.

C'est pourquoi ce Comité demande
à être autorisé à faire faire les dits travaux, &
à faire les deux avances près de l'église sur
la rue Decary, en partie, pourvu que la paroisse
fournisse la partie nécessaire & le Comité
demande de plus l'autorisation pour
acheter les matériaux nécessaires à la
exécution des dits travaux. Le

Le Comte des Chemins prend en même temps la liberté de vous suggérer l'idée d'offrir plantés des arbres autour du terrain de la Corporation, lesquels tout en embellissant les lieux aplaniraient à leur valeur - Le tout humblement soumis.

Sodunya Gros Jrs (Sipi) J. D. Bellard
 (") Whapootine

231^e Prop. par M. Beaubien

Le par. de M. Beaubien 3^e Que le rapport du Comte des Chemins qui vient d'être lu, soit reçu & adopté que ledit Comte, soit autorisé à faire faire les travaux mentionnés au dit rapport. - a adopté

Que le Maire recommande le Comte les travaux mentionnés à l'appréhension par le Comte de police, au sujet de l'eau rendue à la Station de police - avec un rapport du Comte de police de l'eau sur le résultat de cette enquête. -

Alors Maire & Conseillers Municipaux du Village d'Okolujag.

Messieurs

Les Comités experts de l'eau de police, auxquels avaient été référés certaines plaintes à propos de la rente de l'eau à la Station de police, ont l'honneur de faire rapport,

1^{er} Qu'ils ont fait une enquête minutieuse & complète sur les plaintes qui leur avaient été référées,

2^o Qu'il a été prouvé dans le cours de cette enquête, que depuis au delà de quatre mois, un déficit a été trouvé jusqu'à chapeffis sur la cause de

la rente

rente de l'eau à la Station de police a été constaté & vérifié par le Secrétaire, lequel déficit variant de quelques centimes jusqu'à six piastres sans avoir pu découvrir les auteurs de ces vols systématiques. -

3^o Qu'une somme de M^{rs} Dollar avait été prise sans autorisation dans un portefeuille laissé à la Station par un prisonnier qui ne l'avait pas réclamé, la dite somme prise par John Chahajun, mais retournée depuis.

4^o Que les hommes de police de la Municipalité étaient dans l'habitude en leur part de se faire traiter gratuitement par les hotelliers & aubergistes de la Municipalité. -

Que tous ces faits méritent la sérieuse attention de votre Conseil et en conséquence, vos Comités recommandent respectueusement qu'à l'avenir la rente de l'eau à la Station ait lieu au moyen de boues que les acheteurs devraient présenter au préalable au Secrétaire Trésorier, le prix de la tonne d'eau d'iciant de six cent centimes ou de douze boues pour quatre cents centimes, les fractions de tonnes devant être calculées sur cette proportion. -

Les Comités recommandent de mesurer spécialement le constaté par Chahajun sur sa conduite, à propos de la somme de M^{rs} Dollar prise dans le portefeuille d'un prisonnier & généralement les quatre constatés pour infraction à son des règlements de la police qui défend à tout constatable de faire usage de services écrivains en dernier, sans cependant demander de desattribution pour le présent

Comité présent pour la raison que nos Comités
sont définies par le Code des élections
nécessaire d'un jury ou chef de police,
capable de constater qui devra se charger
de l'organisation de la police sur un pied
différent que celui qui existe actuelle-
ment.

Le tout honorablement soumis -

- 231 Prop. par M. Labrosse
- () Amable Cellin
- () J. P. Bombard
- () M. Lafontaine
- () J. D. Belland

232 Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Cellin } Que le rapport des
Comités de l'Eau passe par le Comité de police
soit reçu adopté, que le Comité de police
soit autorisé d'annuler tous dérogem-
ents pour recourir des applications
pour la position de chef de police ad hoc
pour le Village que le Comité de police
impose rapport au conseil au plutôt
aucun projet de reorganisation des
Départements de police

adopté

Lettre de M. de la Rivière M. 600, demandant
d'être exempté de payer la taxe de licence.

De M. P. Danseur et de M. Noire
Desproulx 21 Oct/82, demandant de ne payer
que la moitié de leurs taxes de commerce.

233 Prop. par M. Cellin }
Sec. par M. Bombard } Que les lois de
mandes pour exemptions de taxes,
licences de commerce, puissent être
leur ne soient pas subitantes -

adopté
R. 188

Lettre de M. Jean Cyr 13 Oct 82 - demandant
que le conseil ne fasse pas exécution de
mieux pris contre lui pour infraction
au règlement concernant les licences
des chiens -

234 Prop. par M. Bombard }
Sec. par M. Lafontaine } Que le conseil informe
M. Cyr que sa demande ne peut être enten-
due qu'il ait à payer le montant du paye-
ment pris contre lui -

adopté

Reprises de M. J. D. Bombard 20 Oct/82 +
de l'association dite "Temple of Honour of total
abstemious from all spirituous and fermented liquors"
9 Oct/82 - demandant qu'un certificat de
licence d'antre ne soit pas accordé à
M. Baralli pour la mise en vente au coin
St. Denis et St. Jacques -

235 Prop. par M. Labrosse }
Sec. par M. Lafontaine } Que les reprises qui viennent
d'être soumises au conseil soient contrôlées
d'un certificat de licence pour la mise en
au coin des mes St. Jacques et St. Louis
soient référés au conseil des licences -

adopté

Lettre de M. de la Rivière, of. Sec. de
25 Oct/82 au sujet de la ouverture d'un
chemin d'union entre cette municipalité
et la Côte St. Antoine -

236 Prop. par M. Lafontaine }
Sec. par M. Labrosse } Que la reprise de la
succession de M. de la Rivière
soit référée au conseil des chemins
pour un chemin d'union, avec autorisation
au dit Comité de ne venir à une entente
avec la Municipalité de la Côte St. Antoine -

adopté

licitation au sujet de l'ouverture des chemins
au presbytère, que le Secrétaire écrit à
Mm. Delisle & L'alle les remerciant
de leur offre, et les informant de la décision
du conseil au sujet de leur requête. -
adopté

237^e Prop. par M. Delisle }
Sec. par M. LaFontaine } Que le Secrétaire
soit autorisé à écrire à M. Delisle.
Delisle pour lui demander de bien vouloir
céder à la Corporation un terrain pour
pouvoir infirmer un parc ou jardin
public. - adopté

Lettre du Surintendant de l'égout
de Montréal, se plaignant de ce que les em-
ployés de notre bureau ne sont pas
de fournir & servir les valves placées
pour contrôler l'eau fournie à cette bureau.
parté - 1000/12 -

238^e Prop. par M. Delisle }
Sec. par M. Delisle } Que le Secrétaire
informe le Surintendant de l'égout
de Montréal, que les valves ont été fournies
pour permettre de faire certaines répa-
rations aux tuyaux à l'eau. - adopté.

239^e Prop. par M. Baubray }
Sec. par M. L'alle } Que le Comité de l'eau soit
autorisé à acheter de Mm. Batten, ses
cadres couverts de manholes, aux meilleures
conditions possible, pourvu toutefois qu'ils
soient en bon ordre. - adopté
Lettre Mm. Messier, Melanbaum
& LaFontaine, 1000/12 - re Warren.
Après le jugement des juges de paix
déboutant l'action prise par le

le conseil contre M. Warren pour nuisance.
240^e Prop. par M. L'alle }
Sec. par M. LaFontaine } Que le Secrétaire re-
çoit un compte (mentionné au fait) re-
Warren, qu'il le soumette à M. le Maire &
le paye si nécessaire. -

Lettre de M. Dupras & al, 1900/12, deman-
dant qu'un trottoir soit fait en face de
leurs propriétés sur la rue Desrosiers. -

241^e Prop. par M. Delisle }
Sec. par M. L'alle } Que la requête de M. Dupras
soit référée au Comité des Chemins pour
en faire rapport. - adopté

Lettre du Secrétaire de l'hôpital Notre-Dame
2000/12 - demandant qu'une subscrip-
tion soit faite dans la Communauté pour
aider à l'entretien de nos malades. -

242^e Prop. par M. L'alle }
Sec. par M. Delisle } Que la lettre des Secrétaire
de l'Hôpital Notre-Dame soit référée au Comité
des finances pour en faire rapport. adopté
Lettre de M. O. Augé, avocat, 1900/12
se réclamant \$700. de dommages de la part
de Louis Divoine pour prétendue fausse
amputation. -

243^e Prop. par M. Baubray }
Sec. par M. LaFontaine } Que la lettre de M.
Doyé soit référée au Comité des finances
pour en faire rapport. adoptée

244^e Prop. par M. LaFontaine }
Sec. par M. L'alle } Que ce conseil approu-
ve l'achat qui a été fait par le Comité des
finances des tuyaux en fer sans la sanction
de la Corporation & appartenant à
M. J. LaFontaine

Boutte, e-d-d. 50 ligans de 18" à #140 +
ce qui y a de ligans de 12" pour 80 \$, -
adoptée

M^{rs} Prop. par M. Bombard }
Sec. par M. Lafortune } Que le conseil approuve
l'acte de la comite des finances, en
portant en appel la cause de l'absence
de la Corporation pour dommages, et
que les procedes du dit appel se conti-
nuent en consequence. - adoptée
Memoire d'affaires de Hogan et al
a l'absence.

M^{rs} Prop. par M. Lachapelle }
Sec. par M. Collin } Que le memoire
d'affaires de M. Montello et autres et
de Hogan et al soit approuve apres le memoire
le secretaire social autorise a le payer
que le memoire d'affaires de l'absence soit
refere au comite des finances. adoptée

M^{rs} Prop. par M. Collin }
Sec. par M. Belland } Que le compte de
la Corporation de St-Jude soit
refere au comite des finances. -
adoptée

M^{rs} Prop. par M. Bombard }
Sec. par M. Lafortune } Que les comptes
suivants soient approuves et payes.
A. Sheppard 68 70 Letourneau fils cie 15.25
C. Aluanday 16 20 Berthand & Lapette 8.19
Benhard 1 25 H. S. Jacques 7.50
C. Poye 1 20 Ayette & amie 2.65
C. Gauthier 27 57 L. M. St-Hilaire 7.50
C. Chantreux 38 60 Cie d'Albay 21.15
J. Robertson 34 65
adoptée

M^{rs} Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Collin } Que M. Morrisette
passe par au plus tot les reserves a la
descente sur les puits, apres de chef
M. Morgan, ne de l'annee, de sorte a ce
que les reserves soient entretenus et alloues
plus regulierement, et de plus que
M^{rs} Morrisette passe par au plus tot de
charbon dans un lieu convenable
adoptée

M^{rs} Prop. par M. Bombard }
Sec. par M. Belland } Que le conseil
s'approuve. - adoptée

A. Lepoutain
Maire
J. G. Lote,
Sec. Sec

27 Novembre 1882

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal du village d'Boisclaire, convoquée par nos Réguliers donné à tous les Membres présents dans la Maison Municipale du dit Village, le lundi le vingt sept Novembre, nul bruit eut pu être entendu à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec;

Étaient présents
Messieurs Elie (Président) Préfautisme
Messieurs les Conseillers J. D. McNeill
Jas. Charney, A. B. Collin, pour un rapport
du Conseil sous la présidence de M. Elie
Rapport du Comité des Chemins
Monsieur le Maire & Conseillers & Messieurs

Le Comité des Chemins a l'honneur de vous faire rapport & de vous demander l'autorisation d'acheter en quantité suffisante de pierres pour les mes & à la faire charroyer & dresser.

Le Comité des Chemins recommande en outre d'acheter de M. J. Barre la pierre nécessaire pour traverser pour le pont de 12 & 13 le pied en superficie, près comme avec M. J. Lusk, associé de M. Barre, par M. D. McNeill, & demande l'autorisation de la faire charroyer.

Le tout humblement soumis.
Boisclaire 27 Nov 1882 Signé J. D. McNeill,
J. L. Charney }
251^e Prop. par M. Charney }
Sec. par M. Collin } Que le rapport
du Comité des Chemins qui vient

vient d'être lu soit reçu adopté & que le Comité soit autorisé de demander de soumission pour le charroyage de la pierre, seu faire rapport à la prochaine assemblée & adopter

Rapport du Comité de Police -
Monsieur le Maire & Conseillers Municipaux & Messieurs,

Le Comité de Police a l'honneur de faire rapport qu'après avoir pris en considération les diverses applications qui ont été faites pour la charge de chef des départements de feu & de police, il en est venu à conclusion de vous recommander d'engager M. J. Trompe, pour le prix de deux dollars par semaine & etc.

Le Comité ne croit pas devoir recommander de déloger & charroyer le dit M. J. Trompe d'ici au printemps, sur ce le Conseil n'a pas de conseil à sa disposition à cet effet, mais votre Comité croit devoir recommander qu'il serait nécessaire pour rendre le service de la police & en faire plus effectif, la construction d'un logement dans au près de la bâtisse municipale & cela de bonne heure au mois de Juin.

Il est compris que M. J. Trompe devra prendre la charge de chef du département de feu & du département de police, qu'il aura le contrôle des hommes qui seront tenus obligés sous peine de démission d'obéir à ses ordres.

Le Comité laissera au nouveau titulaire la responsabilité de l'administration de ces deux départements & n'aura que directement

directement par son entrainement; toute Comté en est ravi à cette décision après avoir accepté la résignation de Mr Morrisette, qui continuera cependant à surveiller les travaux de la municipalité depuis commencés d'ici à quelques semaines.

Le Comté croirait manquer à son devoir en ne recommandant pas un vote de remerciements à Mr Morrisette pour les services précieux qu'il a rendus à la Municipalité depuis son arrivée dans la position qu'il a occupée & pour la manière habile & pratique avec laquelle il a fait faire les travaux considérables de canaux, chemins &c, qui ont été faits dans la municipalité dans le cours de l'été.

Le Comté recommande en même temps, au conseil l'achat d'un reel d'habitation additionnel afin de rendre plus facile le service du feu.

Le tout humblement soumis.
 Hoculaga 27 Nov 1852. (Signé) R. Lafontaine
 " Amable Cellin

252^e Prop. par Cellin }
 Sec. par McCallin } Que le rapport de la Comté de police qu'il vient d'être lu soit reçu & adopté, & que Mr Peuple soit engagé comme chef de police et qu'il soit pour le plus de dix dollars par semaine, suivant les conditions du dit rapport, & que le dit Mr Peuple soit tenu de résider dans cette municipalité - adoptée

253^e Prop. par McCallin }
 Sec. par McCallin } Que le Comté des feu soit autorisé à faire faire un reel

reel (Mercuri) pour l'indiv. adoptée
 254^e Prop. par Mr Chartier }
 Sec. par Mr Colland } Que des remerciements soient offerts à Mr Adolphe Morrisette, pour les services précieux qu'il a rendus à la municipalité, devant le Comté qu'il a occupé l'emploi de chef de police & de Surintendant des Travaux de la Comté. adoptée

Lettes de M. M. A. Melançon 24 Nov 52 & Alex. Surprenant 13 Nov 52. Offrant de faire l'allumage des lampes dans les rues.

Requête de M. M. J. Brown 23 Nov 52 demandant au conseil de faire faire un trottoir sur la côte Ouest de la rue Marchborough.

255^e Prop. par Mr Colland }
 Sec. par McCallin } Que la requête de M. M. Brown soit vérifiée au Comté des Chemins & que le secrétaire informe les requérants que c'est trop tard pour faire des trottoirs cet automne. - adoptée
 Lettre de M. J. L. Borel 24 Nov 52, offrant de la pierre pour barrière de rue.

Lettre Edouard Leprie demandant au conseil de sauvegarder à la dernière édition du code Municipal. 24 Nov 52.

256^e Prop. par Cellin }
 Sec. par Cellin } Que le Comté soit autorisé de réduire à \$900 le salaire du sergent de M. J. B. McCallin & qu'il réduise son compte en conséquence. - adoptée

Lettes M. M. Mousseau, Archambault & Lafontaine 18 & 20 Nov 52.

257^e Prop. par McCallin }
 Sec. par McCallin } Que le Comté de la Comté

Secrétaire soient autorisés à payer à M^{rs} Maudslayi cel, Arrents, la somme de deux cents Dollars, à-compte de débourses dans les causes actuellement pendantes. - adoptée

255^e Prop. par M^{rs} Hallaud

Sec. par M^{rs} Chartier } Que les comptes suivants soient approuvés & payés sans es:

C. Gauthier & Cie 11.75 J.C. McLaren 6.00

J. Levesque 7.50 M^{rs} Chartier 4.60

D. J. Desjardins 343.00 M^{rs} Chartier 8.00

Cherrier 55.41 M^{rs} Chartier 142.49 -

adoptée

254^e Prop. par M^{rs} Hallaud

Sec. par M^{rs} Ollivier } Que le Secrétaire reçoive instructions d'écrire au Gouverneur de la Côte du Pacifique pour attirer son attention sur l'état de l'ouvrage dans lequel se trouve les monticules de charbon sur la rive Estuaire près de l'Alouette au fer; ainsi sur l'insuffisance des gardes faits du côté pont. - adoptée

260^e Prop. par M^{rs} Hallaud

Sec. par M^{rs} Ollivier } Que le Secrétaire donne à M^{rs} les Commissaires d'Arrents d'Arrents (M^{rs} Chartier) pour leur demandes le paiement immédiat du montant du par les dits Commissaires, pour leur pers. des faits dans les causes de M^{rs} Chartier, lesquels dits faits ont été payés en entier par la Corporation de ce village -

adoptée

261^e Prop. par M^{rs} Ollivier

Sec. par M^{rs} Chartier } Que ce conseil s'abstienne

s'abstienne envers M^{rs} J. D. Hallaud & J. F. Chartier de les indemniser de tous frais & troubles dans le cautionnement qu'ils ont donné en faveur de la Corporation dans les causes de la Corporation d'Arrents contre l'Arrents -

adoptée

M^{rs} Hallaud donne avis qu'il proposera à une prochaine assemblée l'adoption d'un règlement pour charger les propriétaires de grandes fabriques & de maisons privées à placer des échelles sur les dites fabriques & maisons afin de prévenir les accidents & pertes de vies ou d'argent en cas d'inondation -

adoptée

262^e Prop. par M^{rs} Ollivier

Sec. par M^{rs} Hallaud } Que le conseil s'ajourne. - adoptée

J. F. Chartier
Maire

J. D. Hallaud
Sec. G^{rs}

11 Dec 1883

Une assemblée régulière du conseil Municipal du Village d'Époufay, tenue dans la Maison Municipale du dit Village, le dimanche quatre Décembre mil huit cent quatre-vingt-trois à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents Messieurs le Maire Raymond Préfautome et Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, A. B. Rolland, J. P. Charbon, et J. P. Charbon, formant la majorité des membres du conseil.

Rapport du Comte des Chemins
M. de la Rivière

Messieurs,
Le Comte des Chemins de l'Époufay a l'honneur de faire rapport:

1^o J'ai après avoir examiné le compte pour l'eau de la Corporation de Montréal, au montant de \$8,466⁰⁰, l'ai trouvé correct, et le Comte en recommande le paiement.

2^o J'ai après avoir discuté les avantages que posséderait retirer la Municipalité, en ouvrant pour l'Époufay le chemin de la Côte, St-Jacques, sur la proposition de M. P. Rolland et de la succession Pelletier, le Comte en est venu à la conclusion de recommander au conseil de ne pas entreprendre ce projet pour le présent.

3^o J'ai après avoir pris en considération la demande de la Cie. du Gaz, en date du 29 juillet dernier pour

pour une réduction du prix de l'eau, le Comte recommande au conseil de ne pas faire cette réduction.

Le Comte prend aussi l'initiative de vous demander d'autoriser le Secrétaire d'écrire au M. Baudry, sur le fourniture des documents nécessaires pour permettre à la Corporation de prendre possession de mes conduits sur la rivière.

Époufay 11 Dec 1883 (Sigs) J. D. Rolland
" Jos. Charbon

263^o Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Charbon } Que le rapport du Comte des Chemins qui vient d'être lu soit reçu et adopté. - adoptée

Le Comte de l'Époufay, le 11 Dec, se plaignant de ce que la lampe placée vis-à-vis son magasin, et dont il s'est chargé de l'entretien, n'ayant été brisée n'a pas été remplacée.

264^o Prop. par M. Charbon }
Sec. par M. Rolland } Que la lettre de M. Charbon soit référée au Comte de l'Époufay pour y voir immédiatement. - adoptée

Le Comte de la Corporation de Montréal, demandant le paiement de l'eau 29 No-1883.

Le Comte M. Louis Pelletier, 30 No-1883, offrant le terrain n.d.r. sa propriété pour l'élargissement de la rue de la Rivière, à certaines conditions.

265^o Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Charbon } Que la lettre de M. Pelletier soit référée au Comte de l'Époufay, et que le Secrétaire informe de cette décision. - adoptée

Le Comte de M. de la Rivière, Archambault & Préfautome, a accompagné de son compte contre la Corporation - 1 Dec 1883.

260^e Prop. par M. Chartier,
 Sec. par M. Cellier } Que la lettre de M. M.
 Mévilleau, Abrahamault & Lafontaine
 leurs comptes, soient référés au Comité
 des Finances pour en faire rapport.
 adoptée

261^e Prop. par M. Vallard }
 Sec. par M. Chartier } Que le mémoire de
 frais de M. M. Greenhalgh, Paulin & Curran
 de Warren, soit référé au Comité de
 Finances. - adoptée

Lettre de M. J. P. P. de la Cie. des
 Chemins à Barrière, en date du 27/12/72,
 transmettant copie d'une lettre de la Cie.
 des Chemins relatifs à la dite
 Compagnie, datée le 27/12/72

262^e Prop. par M. Cellier }
 Sec. par M. Chartier } Que le Secrétaire soit chargé
 de causer la réception de la lettre de M. P. P. de
 lui demander d'être assez bon de vouloir bien
 nous dire en quoi la lettre de la Cie. des
 Chemins peut préjudicier aux arrangements
 que nous avons faits avec la Compagnie
 des Chemins à Barrière. -

263^e Prop. par M. Vallard }
 Sec. par M. Chartier } Que l'application de
 M. J. P. P. pour se faire transporter le
 certificat de l'absence de M. J. P. P.
 de M. J. P. P. soit accordée. -
 adoptée

Le Comité de police fait rapport verbal
 qu'il a donné les ordres nécessaires
 aux M. P. P. pour faire habiller
 les hommes de police -

264^e Prop. par M. Vallard }
 Sec. par M. Chartier } Que le rapport de

au Comité de police peut être fait soit
 par le Comité, si que le dit Comité soit
 autorisé à faire voter le Comité de police. -
 adoptée

265^e Prop. par M. Chartier }
 Sec. par M. Cellier } Que le tarif pour faire les
 vidanges de temps d'absence, en vertu
 du Règlement N° 21, soit de 50¢ cent,
 et demi le pied cube. - adoptée

266^e Prop. par M. Vallard }
 Sec. par M. Cellier } Que le Secrétaire écrive
 au Président du Comité d'Américains de la Cie.
 de Montréal, pour lui demander de permettre
 aux évaluateurs de la ville de Montréal d'assister
 à une assemblée du Comité de Finances à
 Hochelaga, mardi prochain de ce jour que les
 évaluateurs de la Corporation d'360 d'Highway soient
 priés d'assister à la dite assemblée à huit heures
 précises afin de permettre au Comité de Finances
 d'obtenir diverses informations au sujet
 du projet d'annexion à la ville de Montréal. -
 adoptée

267^e Prop. par M. Vallard }
 Sec. par M. Chartier } Que le Comité de
 Finances soit autorisé de s'informer
 de la Cie. du gaz à quelles conditions
 elle fournirait le gaz pour les reverbères
 sur la rue Ste Marie. - adoptée

268^e Prop. par M. Chartier }
 Sec. par M. Cellier } Que le Secrétaire
 soit autorisé à donner les avis nécessaires
 dans les journaux, pour demander à la
 législature provinciale, l'octroi de cette municipalité
 séparée en ville, sous le nom de "Ville d'360"
 d'Highway? adoptée

2/5^e Prop. par M^r Pélissier
 Lec. par M^r Rolland } Que les comptes suivants
 soient approuvés s'agissant, savoir:
 "La Vallée" 83⁰⁰ P. P. Martin 450
 J. Pélissier 10⁰⁰ A. Charost 045 J.
 Radatier 58¹⁰ B. Deschamps 1000
 adopté

2/6^e Prop. par M^r Rolland }
 Lec. par M^r Rolland } Que M^r le Maire soit
 autorisé à remettre des mandats de saisie
 contre M^r W. G. M^r Donald et la C^{ie} des
 M^rs pour taxes municipales dues à ce jour
 adopté

2/7^e Prop. par M^r Rolland }
 Lec. par M^r Rolland } Que cette assemblée
 s'ajourne à lundi prochain le 11^e Decem-
 bre courant à sept heures et demie du soir
 adopté

Joseph L. L. L.
 M^r le Maire
 Sec. L. L. L.

11 Dec 1882
 Une assemblée régulière du conseil municipal
 du Village d'Bellevue, a eue lieu le quatorze
 de ce mois de Décembre, à huit heures et demie
 précises, dans la salle
 ordinaire des séances, conformément
 aux dispositions de l'acte municipal de la
 Ville de Québec,

Étaient présents
 Messieurs le Maire Raymond, Préfet et
 Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, A. Laforest,
 A. B. Rolland, J. G. Rolland, J. G. Rolland & Augustin
 Pélissier - Était la Présence des Membres du conseil,
 Le Comte des Chemins, fait rapport verbal,
 recommandant d'accepter la somme de
 de M^r E. G. Bessier, pour la fourniture de 60 tonnes
 de pierre (Banc-rang) pour le prix de \$4⁰⁰ 1/2

2/8^e Prop. par M^r Rolland }
 Lec. par M^r Rolland } Que le rapport de la
 Commission des Chemins qui fut fait, soit reçu et adopté,
 après avoir été pour la fourniture de six cents
 tonnes de pierre (Banc-rang) soit accordé à M^r E. G.
 Bessier, pour le prix de Sept \$⁰⁰ 1/2 dans la
 limite de 28300 \$ la dite pierre devant être sou-
 mise à l'approbation du Comte des Chemins,
 puis sur la balance de la Corporation, et livrée
 d'ici au 1^{er} Mars prochain.

adopté
 Messieurs le Maire met devant le conseil le
 retour du huissier, qui a opéré la saisie contre
 les meubles effete de M^r W. G. M^r Donald pour
 taxes, et par lequel retour, il est fait que
 M^r W. G. Donald a payé ses taxes avant que
 le huissier ait fini de faire la saisie.

Le Comte des Chemins, du 8 Décembre
 demandant une réduction au prix de ses eaux.

279^e Prop. par Dr. Lafortune }
 Sec. par M. Thibault } Que le Secrétaire soit auto-
 risé de répondre à la Cie. du Gaz, par rapport le
 fait que le Conseil ne peut réduire le prix de
 l'eau, mais que pour l'avenir, cela pourrait
 faire le sujet d'une entente entre les membres
 du conseil de l'eau & de la Cie. du Gaz. -

adoptée

Monsieur le Maire met devant le Conseil un compte
 des commissions du Maire au montant de \$225 -
 pour centralisation de notre décharge des égouts
 à travers les quais -

280^e Prop. par M. Roubaud }
 Sec. par M. Ouellet } Que le compte des
 commissions du Maire, soit réglé au compte
 des Finances. -

adoptée

Monsieur le Maire remet au Conseil
 l'état des personnes endettées pour taxes
 jusqu'au 1^{er} octobre prochain, tel que préparé par
 le Secrétaire Trésorier, conformément à l'Art.
 341 du Code Municipal. -

281^e Prop. par M. Ouellet }
 Sec. par M. Ouellet } Que la liste préparée par
 le Secrétaire Trésorier en vertu de l'Art. 341
 du Code Municipal, contenant les noms
 des personnes endettées pour taxes au
 30 novembre 1892, soit approuvée, & que
 le Secrétaire soit chargé de transmettre
 au Secrétaire du Conseil de Comté, pour
 collection, la liste des personnes ainsi
 endettées, & que le Secrétaire soit de plus
 chargé de donner avis sans délai auxdites
 personnes que leurs comptes ont été transmis.
 Mais au Secrétaire du Conseil de Comté,
 pour collection, & qu'elles auront à
 payer.

s'adresser à cet effet avant le 1^{er} Janvier
 prochain, pour régler, si elles veulent éviter
 les frais d'arrestation. -

adoptée

282^e Prop. par M. Ouellet }
 Sec. par Dr. Lafortune } Que les personnes qui
 ont payé les taxes de 1896 & 1897 d'après les
 rôles de 1896 & 1897 qui ont été annulés, ne soient
 pas appelées à payer les taxes de Roubaud, en
 vertu du rôle de perception basé sur le rôle
 d'évaluation de 1895, devenu en force le 16 Septembre
 dernier, à moins que ces personnes ne réclament
 les taxes déjà payées, dans ce cas le Secrétaire
 devra les rembourser, & les faire payer depuis
 le dernier rôle de perception basé sur le rôle
 de 1895. -

adoptée

283^e Prop. par M. Roubaud }
 Sec. par M. Roubaud } Que les personnes
 suivantes soient évaluées comme suit & pour
 les sommes suivantes pour taxes municipales,
 plus, ou moins certaines cas, il y a plus ou
 moins & que dans d'autres, les propriétés ayant
 été vendues par le Sheriff, ou les liquidés, n'aient
 pas rapporté une somme suffisante
 pour garantir la réclamation de la Municipalité -

adoptée

Locus des lots dans le Jardin St. Charles (no 27) non emphytéote	53.64
H. Harvey archief. n'a pas rapporté comme suffisante	6.06
St. A. Jadin - présent	3.38
L. Lapierre - archief. somme insuffisante	1.48
Jette cal - présent	39.12

adoptée

284^e Prop. par M. Ouellet }
 Sec. par Dr. Lafortune } Que les comptes

Comptes suivants sont approuvés par les
 J. P. Létourneau 1^{er} à celui 18⁴¹
 C. A. Briggs 19¹⁰ T. Lapone 11²⁵
 (le terrain au N. de celui par la page) C. Gauthier 5⁴⁰ —
 Létourneau J. P. & Co 2⁰⁰ —

adopté

285^e Prop. par M. Charbon
 de par M. Létourneau

Que le conseil approuve,

J. P. Létourneau
 Sec. G. S.

M. Charbon
 M. Létourneau
 M. Gauthier

22 Dec 1882
 — " —

A une assemblée spéciale du conseil Municipal du village d'Acouloup, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres présents dans la Maison Municipale au dit village, le dimanche vingt-deuxième jour du Décembre, en l'après-midi, à quatre heures, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents,

Monsieur le Maire Raymond, Régent
 & Messieurs les conseillers J. D. Ballard, G. Lafontaine, A. B. Allen, J. S. Charbon, J. Gauthier & Augustin Létourneau, formant la totalité des Membres du conseil.

Rapport du Comité des Chemins

Monsieur le Maire & Messieurs les conseillers du village d'Acouloup, Messieurs,

Le Comité des Chemins,

del'Acouloup, s'exprime respectueusement, 1^o qu'après avoir pris en considération les conditions faites par M. Louis Létourneau, pour l'achat du terrain nécessaire, en face de sa propriété pour s'élargir vers la rue Solenne, le Comité croit devoir recommander au conseil, de ne pas accepter telles conditions & de remettre à M. Louis Létourneau son terrain dans le même ordre qu'avant.

2^o que, vu que la Cie. du Sag. se propose de faire un usage d'eau bien plus considérable à ses usines, vu la réduction déjà faite à d'autres manufactures, le Comité recommande au conseil de réduire

le doné à cinquante cents par mille gallons
la plus de ce qui a été fournie à la dite Compagnie,
savoir que la dite Compagnie fournisse le
gaz aux contribuables de cette Municipalité
pour toutes fins requises, aux mêmes
prix & conditions qu'aux citoyens de
la Cité de Montréal, tout pour les mêmes
fabriques &c, que pour l'éclairage des
mes.

Les dits résolutions devant être
de part & d'autre du rapport de demi-année
3^e photo Comité demandant en
même temps d'être autorisé à aller à faire
le travail sur la glace entre cette Municipalité
et d'acquiescer dans le cas où en
chose devrait être nécessaire & à faire
enlever la neige sur les trottoirs dans les rues
de la Municipalité. *adopté*

22 Décembre 1872
Signé J. D. Hallard
" J. G. Fortin
" J. F. Chantre

286^e Prop. par M. Hallard
Sec. par M. Bourbary 3 Que le rapport du Comité
des chemins, qui n'a été lu soit reçu
& adopté & que le Comité soit autorisé
à faire enlever la neige de la glace sur les trottoirs
si est-ce dans le cas où les propriétaires
se refuseraient à faire les travaux &c que
le Secrétaire s'en va à M. G. G. G.
Louis Pelletier & à la Cie. du Gaz pour
les informer de la décision à laquelle
ce est venu le conseil. *adopté*
Lettre (rapport) de M. Morissette
Inspecteur des chemins de Dec 4th,

sur l'achat de la pierre pour traverser des
mes.
Lettre du Secrétaire au Conseil de Comté
demandant au Conseil de vouloir bien ne
pas presser le paiement de la réclamation
de la cause au pour frais payés par le Conseil de Comté
de Comté, se Morgan & Co, & deman-
dant que le Conseil n'exige pas de délai pour
la Municipalité l'usage de la salle municipale. 18 Dec 1872.
287^e Prop. par M. Chantre
Autre. Sec. par M. Chantre 3 Que le Secrétaire ac-
cuse réception de la lettre du Secrétaire
du Conseil de Comté, & l'informe que
le Conseil ne pressera pas davantage les conditions
qui ont été faites avec le dit Conseil pour
l'usage de la salle municipale. *adopté*

288^e Prop. par M. Bourbary
Sec. par M. Allen 3 Que la lettre de M. Bennett
du 21 Décembre, demandant du délai pour
le paiement de ses taxes, ne soit pas enté. *adopté*

Lettre de M. Morgan & Beaufort, deman-
dant que le Conseil fasse une réclamation
des montant des taxes redoublés pour
les années 1876 & 1877, d'après le rôle de 1875 -
289^e Prop. par M. G. G. G.
Sec. par M. Chantre 3 Que la demande de
M. Morgan & Beaufort, ne soit pas ac-
corder, & que le Secrétaire, *adopté*
informe ces Messieurs que si le
Conseil faisait une semblable réclamation
il en serait obligé de répartir cette somme
sur les autres contribuables. - *adopté*
Le

Le Secrétaire met devant le conseil un projet de la Cie. du Gaz. protestant contre au sujet du montant payé pour taxes municipales. - 15 Dec. 1852.

240^e. Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Charbon } Que le Secrétaire comme à la Cie. du Gaz, s'abstienne de payer le montant de huit pour cent sur leurs taxes de la présente lequel compte ayant été de huit sur le total des taxes du conseil. - adoptée

x amey
H.M.
H.M.

Lettre de Mm. Hogue & Kearsford 21 Dec 52, offrant d'entreprendre le terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue entre leur propriété n^o 148 & le terrain de la ville. -

241^e. Prop. par M. Charbon }
Sec. par M. Rolland } Que la lettre de Mm. Hogue & Kearsford, soit referée au comité des chemins pour en faire rapport adoptée

242^e. Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Charbon } Que les comptes suivants soient approuvés et payés, Anheux 13^e 75^e Desmarais 22^e 14^e 90 J. Pilon 5^e P. P. Martin 2^e 1^e 2^e R. W. Smith 2^e 3^e 4^e Imprimeur de la Revue 5^e 4^e H. Monseau 2^e 25^e Lorrain 15^e 4^e adoptée

243^e. Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Charbon } Que M. J. M. G. G. soit ré-engagé comme Secrétaire-Trésorier. pour le prix de huit cents par an, pendant les

les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec - adoptée

244^e. Prop. par M. Charbon }
Sec. par M. Lapointe } Que M. Le Beau, soit nommé pour présider l'assemblée des électeurs municipaux, le 8 janvier prochain. - adoptée

245^e. Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Lapointe } Que le conseil, s'ajourne. - adoptée

H. Lapointe
Maire
G. G. G.
Sec. Trés.

29 Dec 1852
" "

A ma assemblee speciale du conseil
Municipal de la ville d'Hotel-Village, tenu
requer par avis reglies donne a tous
les membres eteues dans la Maison Muni-
cipale du 21 May, samedi, le vingt neuf
(Decembre, vingt huit cent quatre vingt
deux, a huit heures, adonne au soir.

Etient presents.

Monsieur Jean Baptiste Raymond Pifou-
sami & Mrs. les seconds J. Ouellet,
A. B. Chantre, J. Bombay &
A. Schouet - formant l'assemblee de
Membres du conseil -

29^e Prop. par M. Ouellet ?
Lec. par M. Chantre ? Que sur le rapport
verbal du Comte de Pisee, le dit Comte
ait autorise a acheter une horloge pour
la Station de police. - adopte

30^e Prop. par M. Ouellet ?
Lec. par M. Chantre ? Que le Maire et le
Soutane soient autorises a adresser
des requies aux trois branches de la
Legislature pour s'opposer au detache-
ment de la partie Est de la Municipalite,
tel que demande par les avis d'au-
tes premiers edicts du mois de Decembre
courant. - adopte

Monsieur le Maire soumet au conseil
un projet de charte pour l'creation de
cette Municipalite en ville, ainsi que
des projets de requies a la legislature
en rapport avec la dite charte.

31^e Prop. par M. Chantre ?
Lec. par M. Schouet ? Que les projets de
Charte

x les dites requies
par M.
Schouet

Charte de Requetes pour l'creation de cette
Municipalite en ville, sont approuves, que
le Soutane soit autorise a preparer & confir-
merment a la loi, et les faire signer par les
conseillers, tel que voulu par la loi, &
qu'apres les avoir ainsi soigneusement
preparies, il les adresse a M. de la Riviere
Beaubien, député d'Hotel-Village, a la legislature
provinciale. - adopte

32^e Prop. par M. Schouet ?
Lec. par M. Bombay ? Que le projet de charte
qui vient d'etre soumis au conseil
par le Maire soit referé au Comte de Pisee
Comte general du conseil pour l'examen
& etude sur son rapport. - adopte

33^e Prop. par M. Ouellet ?
Lec. par M. Chantre ? Que le chef de police soit
a ce que les trottoirs soient nettoyes & que le
Soutane envoie des avis aux proprietaires
residents hors de la Municipalite, leur ordon-
nant de faire balayer la rue de leurs trottoirs,
& dans le cas ou les proprietaires refu-
seraient de faire les dits travaux, que le
Comte des Charms soit autorise a faire
faire les dits travaux & a le debiter
des proprietaires. - adopte

34^e Prop. par M. Ouellet ?
Lec. par M. Chantre ? Que le conseil
s'ajourne. - adopte

M. Schouet
Maire
J. Ouellet
Sec. Gen.

2 Janvier 1883

Une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village d'Boisclair, tenue dans la Maison Municipale du dit Village, Mardi le deux Janvier, mit huit cent quatre vingt trois, le lundi étant une fête légale (pour d'ailleurs) à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents
M. le Maire R. Préfontaine & Messieurs les conseillers, A. B. Allin, Jos. Martin, J. Bombay & A. Séguin, formant la majorité des Membres du Conseil.

1^{re} Prop. par M. Séguin }
Lect. par M. Bombay } Que le rapport du Greffier des Juges de paix pour les mois d'octobre, novembre & de décembre derniers soit adopté.

adopté

2^e Prop. par M. Allin }
Lect. par M. Séguin } Que le Secrétaire soit autorisé à payer les trois cents têtes spéciaux, employés le soir de la messe de minuit, & qu'il soit autorisé à les payer deux dollars chaque.

adopté

3^e Prop. par M. Bombay }
Lect. par M. Allin } Que le chef de police fasse cultiver des arbres l'indivis d'après son la face, vis-à-vis les maisons d'eston Hubert.

adopté

4^e Prop. par M. Allin }
Lect. par M. Séguin } Que le Conseil s'oppose à ce que le Maire R. Préfontaine soit réélu.

Préfontaine
Maire

15 Janvier 1883

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Boisclair, convoquée paravis régulier donnée à tous les Membres et tenue dans la Maison Municipale du dit Village, lundi le quinze Janvier mit huit cent quatre vingt trois, à huit heures de nuit du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents
Messieurs le Maire Raymond Préfontaine & Messieurs les conseillers, J. D. Rolland, A. B. Allin, Jos. Martin, J. Bombay & Augustin Séguin, formant la majorité des membres du Conseil.

Messieurs le Maire R. Préfontaine, est au fauteuil, et en sa qualité de président de l'élection tenue les huit & neuf Janvier, dernier, met devant le Conseil les documents, ayant cours à la dite élection, par lesquels il est constaté que Messieurs Jean Damien Rolland & Paul Russies, ont été élus conseillers.

Messieurs le Maire, dépose aussi devant le Conseil le certificat de prestation de serment de Messieurs le Conseillers J. D. Rolland.

5^e Prop. par M. Martin }
Lect. par M. Allin } Que Messieurs Raymond Préfontaine, soit réélu Maire de cette Municipalité, & que des remerciements soient votés à ce Messieur, en considération.

considération des services énumérés
qu'il a rendus à cette Municipalité
en sa qualité de Maire, et notamment
en préparant la charte pour l'élec-
tion de ce Village en ville.

adoptée
M. le Maire Raymond Préfontaine
préside l'Assemblée
6^e Prop. par M. Holland

Sic. par M. Collin } Que les comptes
du conseil pour l'année courante
soient formés, comme suit, et que
le Secrétaire soit autorisé à faire
imprimer la liste des comptes, tels
qu'ils sont annexés;

Comptes -
Finances - R. Préfontaine - Président
J. D. Holland, Jos. Chartier.

Police, Feu & Éclairage
John Bombard, Président
R. Préfontaine, A. B. Collin

Santé - A. B. Collin, Président
A. Têcheau - Paul Lussier

Licences R. Préfontaine, Président
J. Bombard, Paul Lussier

Chemins, Eau Courante, Marchés Municipaux
J. D. Holland, Président
Jos. Chartier - A. Têcheau

adoptée
7^e Prop. par M. Holland
Sic. par M. Têcheau } Que le Maire
et le Secrétaire soient autorisés
à rembourser à M. Étienne Pelletier
M^r 700 dollars, montant payé par
ce

le Monsieur Bombardé réparé sa mi-
ture prise dans les mes de cette Muni-
cipalité, à cause du mauvais état
de cette mes, et que le Maire et le Secrétaire
soient autorisés à payer à
M. J. L. Bani 495⁰⁰ pour papiers et im-
pressions achetées au dit M. Bani - sur son
rapport de M. Morrisette, Inspection
en date du 16 Dec 1872 - adoptée

8^e Prop. par M. Holland
Sic. par M. Bombard } Que la lettre de
la Cie. du Gaz de Montréal du 11 Janvier
courant soit reçue et adoptée, et que
on la réévaluation faite dans le prix du
Gaz, l'eau soit fournie à la tête compa-
gnée pour le prix de six cents cents
la mille gallons à compter du premier
Novembre dernier, sur les conclusions
du rapport du Comité de
l'eau du 27 Dec. 1872 - adoptée

9^e Prop. par M. Bombard } Que le rapport
de M. Baudry soit référé au Comité
des Chemins pour son rapport. adoptée

10^e Prop. par M. Chartier } Que en prévision
de l'approbation par les contribuables
de l'acte de ce Village
en ville, le Maire et le Secrétaire
soient autorisés à payer
Cent

ont donné au Comité des
Bills pour l'impression
du Bill.

11^e Prop. par M^r Bombay
Sec. par M^r Adair

Que le conseil
s'y prenne -

adopté
A. Reptaine
Maire

30 Janvier 1883
— " —

A une assemblée spéciale du Conseil Muni-
cipal du Village d'Helouan, convoquée par
avis régulier donné à tous les membres et tenue
dans la Maison Municipale du dit Village, Mar-
di le treizième jour du mois de Janvier mil
huit cent quatre vingt trois à huit heures
et demie du soir, conformément aux
dispositions du Code Municipal de la Pro-
vince de Québec.

Étaient présents
Messieurs le Maire Capusard, Préfautime
et Messieurs les Conseillers Jean Desrosiers
Paulin Jos. Chartier, Alou Pombay,
Augustin, Pétard et Paul Lussier Conseillers
formant la majorité des
membres du dit Conseil.

M. le Maire dépose le certificat de
prestation de serment de M. le Conseiller
Paul Lussier.

12^e Prop. par M^r Chartier
Sec. par M^r Bombay
Que le Maire et les Secrétaires
soient autorisés à passer dix Décrets à
la Cie de Garantie de l'Annapolis du Nord,
pour prêter sur la police de Garantie au
Secrétaire Trésorier en faveur du conseil,
que le Maire soit autorisé à signer le
certificat au dos de la lettre de la dite Cie,
en date du 19 Janvier 1883.

Lettre du Sheriff de Montréal, à compte
de \$125⁰⁰ du même pour pension des
prisonniers dans la prison de Montréal.

13^e Prop. par M^r Lussier
Sec. par M^r Pétard
Que le compte du
Sheriff de Montréal, soit référé au Comité des
Finances pour en faire rapport.

adopté
Pétard

Lettre de M. Cou. Louis Beaubien 30 Janv 1813
 " du Creffui au Bide privés 23 " "
 " du Criffiant Lee. Provincial 22 " "
 " du Creffui des Bide privés 28 " "

Toutes ces lettres ayant rapport à notre
 demande pour l'érection de ce Village en ville.
 Lettre de M. H. Armand Dubautte, datée de
 Québec le 27 Janv 1813. Transmettant copie du
 Bill N° 21, demandant une division des
 Municipalités -

Lettre de M. Mousseau, Armand Dubautte
 de la fontaine, associés, datées les
 25-26-27-29 Janv 1813. -

14^e Prop. par M. Sombay ?
 See. par M. Lussier ? Que le Lord Maire vi-
 forme Mm. Mousseau, Armand Dubautte & la
 fontaine, par le Conseil a décidé de ne
 pas porter plus loin, la cause contre
 la Cie. des Moulins à Colton Haddow, &
 que ces Messieurs soient priés de trans-
 mettre à ce Conseil la copie du jugement
 sans cette copie. - adopté

15^e Prop. par M. Sévère ?
 See. par M. Sévère ? Que l'application
 de l'acte de M. Dupresau, pour un certi-
 ficat de licence d'auberge, soit référée
 au Comité de Licences. - adopté

Lettre du Président du Comité de
 Santé de Montréal, invitant la Cor-
 poration de ce Village, à envoyer
 une députation auprès du gou-
 vernement de Québec, pour obtenir
 la passation d'une loi pour la salu-
 bilité publique, & des statistiques relatives.
 23 Janv 1813. -

16^e Prop. par M. Sévère ?
 See. par M. Sévère ? Que M. le Maire soit
 autorisé de représenter la Corporation à une
 entree qui doit avoir lieu le trente ou ven-
 sant à Québec, entre les délégués des différentes
 Municipalités de la Province de premier rang,
 à propos de l'organisation d'un Bureau provin-
 cial de salubrité publique, & que M. le Maire
 soit autorisé de s'occuper en même temps
 de la passation du Bill pour l'érection
 de ce Village en ville; & que le Conseil
 paie les frais nécessaires par tout moyen.
adopté

M. Lussier restant contre la motion. -

17^e Prop. par M. Lussier ?
 See. par M. Sévère ?
 Que le Conseil s'oppose.
 Sévère
 Lussier
 Sévère

71

5 Février 1883

A une assemblée régulière du conseil Municipal du Village de Hoedsloga, tenue dans la Maison Municipale du dit Village, le mardi le cinq février (1883) à huit heures quatrevingt-cinq minutes, à huit heures dix-cinq, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

Monsieur le Maire Raymond, Préfautonne & Messieurs les Conseillers J. L. Rolland, J. S. Chartier, abbé Leduc, J. Desbrosses, A. Proulx & Paul Lussier, formant la majorité des Membres du dit conseil.

18^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Cellier. Que les applications de M. M. A. Gravelle & Demasé Roy, pour des certificats de licences d'hangar soient référés au Comité des Licences pour en faire rapport.

adoptée

Lettre de M. L. Barre, 31 Janvier 1883, réclamant une Baie de \$15^e pour pierre pour traverses de mes.

14^e Prop. par M. Desbrosses

Sec. par M. Cellier. Que la lettre de M. Barre, soit référée au Comité des Chemins & que le Secrétaire informe le Maire que ce conseil n'a pas besoin d'autorisation pour le présent, & qu'il fera vérifier le montant de la pierre achetée de lui.

Lettre de l'Auditeur de la Cie. des Chemins de fer du Nord, demandant qu'une réduction soit faite de la valeur du loyer porté sur le Moulin appartenant à M. M. Robert, & situé au no 130 de la rue Moreau. - 3^e fév 1883 -

72

20^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Proulx. Que le Secrétaire informe la Cie. des Chemins de fer du Nord, que le délai étant expiré pour faire des objections au Code d'Évaluation, le Conseil ne peut réduire la valeur du loyer porté sur la propriété no 130 rue Moreau, occupée par elle, & qu'elle ait à payer en conséquence le montant de \$18^e réclamé d'elle pour taxes ad valorem.

adoptée

Lettre de M. M. Desbrosses, Archambault & Préfautonne, accompagnée d'une lettre du Juge en chef Dorion - 1^{er} fév 1883 -

Lettre de M. M. Desbrosses, Archambault & Préfautonne, dans laquelle les mêmes motifs de la Cie. des Moulins à Côté de Hudson. 5 février 1883 -

21^e Prop. par M. Chartier

Sec. par M. Proulx. Que le montant des frais de M. M. Desbrosses & al., dans la cause de la Cie. des Moulins à Côté de Hudson, soit référés au Comité des Finances, & que le Secrétaire & le Maire soient autorisés à payer le montant des frais de M. M. Dupré, M. L. Chartier & al., dans la même cause.

adoptée

Que le Maire informe le Conseil du résultat de son voyage à Québec.

M. le Maire dépose devant le conseil le compte du budget des Bells privés, pour impression, traduction &c., du Bill vingt attaché au rapport en ville.

22^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Cellier. Que le compte du

Coefficient

Dressés des Billes priées augmentant ces
228^{es} qui n'ont été soumis, soit ap-
provisé que le Maire & le Secrétaire soient
autorisés à le payer. - adoptée

23^e Prop. par M. Chantier

Sec. par M. Collin } Que Monsieur le Maire
soit chargé de se rendre à Québec, si néces-
saire, pour veiller à la passation devant le
Comité des Billes priées, du bill en passant
ce bill en ville, & qu'au besoin il soit
autorisé de s'adresser M. J. L. Armand-
Lévesque, avocat, ainsi que le Secrétaire
Trésorier, et que le conseil paye & adoptée

* les frais du
dit voyage }
J. L. Armand-
Lévesque
J. L. S. L.

M^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Chantier } Que les comptes
suivants soient approuvés & payés :

N. Richard \$1 ⁰⁰	J. T. Létourneau 95 [¢]
Archambault & Lecomte 7 ⁰⁰	"Star" 20.70
Charth & Cie 65 ⁰⁴	H. Dendammery 2.00
Létourneau & Co 5 ⁰²	J. Durand 1.55
La Chapelle 9 ⁵²	"La Patrie" 10.00
Etalade 2 ⁰⁰	Aucoste 14.25
Desmontaux & Co 14 ⁰⁰	D. M. L'Empereur 125.55
"Bon Marché" 1 ⁰³	Rolland & Co 1.12
D. Collins 2 ⁰⁰	Le Norm 5.48
Syndicat des Chemins à Chambray 450.00	
M. Collin 25 ⁶⁵	St. Dubois 3.50
J. M. Bessière 8 ⁵⁸	J. B. Leneau 24.95
A. B. L. 4 ⁰⁰	

25^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Collin } Que le Comité des
Chemins soit autorisé à faire passer
la pierre pour les murs pour le pont de
Cuy par la route -
adoptée

26^e Prop. par M. Barabaz

Sec. par M. Chantier } Que le Comité de Paris
soit autorisé à acheter un canapé au
lieu d'un lit pour le chef de police -
adoptée

27^e Prop. par M. Chantier

Sec. par M. Collin } Que le Chef de police
soit autorisé à prendre des hommes &
à faire creuser le canal d'épuration de
la Cie. de bateaux abrités, conformé-
ment à l'avis notifié qui a été donné
à la dite Compagnie le 7 Juillet dernier -
adoptée

28^e Prop. par M. Barabaz

Sec. par M. Lussier } Que le Secrétaire soit
autorisé de la Cie. du Chemin de fer
du Pacifique, sur lequel on se sent n'y
avoir pas de jardins à l'intersection
de la rue Ontario par le dit Chemin
de fer -
adoptée

29^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Séguin } Que le Comité d'édifice soit
autorisé à la prochaine occasion suivante, à faire
apporter les planches à la tenture, & les faire
reparer de manière à ce qu'ils ferment plus sûrement.
-
adoptée

30^e Prop. par M. Lussier

Sec. par M. Rolland } Que cette assemblée
s'ajourne à lundi prochain le onze février
courant, à sept heures & demi du
soir -
adoptée

[Signature]
Sec. des

12 Fev 1883

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Village de St-Charles, assemblée au cuiq eteive le deuxiè fevris, huit huit cent quatre vingt deux, à huit heures et demie du soir, dans la maison Municipale du dit Village, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Etant présents:

Monsieur Marie Raymond Préfète, et Messieurs les Conseillers J. D. Rolland, A. B. Collin, J. Clavier, J. Bombay & A. L'Éveillé formant la majorité des Membres du dit Conseil.

31^e Prop. par M. Rolland
Sec. par M. Bombay } Que la lettre des Commissaires du Hâvre de Montreuil, en date du 9 Février courant, demandant le payement de leur compte, pour le prolongement de notre décharge d'épaves, soit référée au Comité des Chemins pour en faire rapport. adoptée

32^e Prop. par M. Clavier
Sec. par M. L'Éveillé } Que le chef de police soit autorisé à s'emparer, si la Cie. du Chemin de fer du Pacifique, a fait plan & maintient un gardien à l'intersection du dit Chemin par la rue Outens - adoptée

M. L'Éveillé met devant le Conseil, un reçu de la Cie. de Garantie North America,

pour une police
H. J. M.
J. D. L.

sur la solde de Monsieur L'Éveillé - M. L'Éveillé met aussi devant le Conseil copie d'une action prise par L. Dionne "in forma pauperis" - contre

contre la Corporation, réclamant deux cents francs de dommages, pour prétendue fausse arrestation.

33^e Prop. par M. Rolland
Sec. par M. Clavier } Que l'action prise par L. Dionne soit référée aux arrêtés de la Corporation, afin de comparer pour la compensation. - adopté

34^e Prop. par M. Rolland
Sec. par M. Collin } Que le compte de la Cie. du Chemin de fer soit référé au rapport de L. Dionne pour le prix de \$14 par la pièce, sept avec centimes du rapport du 22 Décembre dernier. - adopté

35^e Prop. par M. Bombay
Sec. par M. L'Éveillé } Que les comptes suivants soient approuvés & payés, savoir: Retenue Payette \$12⁵⁰ H. (Dues) \$4⁰⁰ Ben Marché \$5⁰⁰ M. adoptée

M. L'Éveillé met devant le Conseil, un état des comptes du Secours Trisonien au 31 Décembre 1882 - tel qu'il est préparé par lui, & audité par Messrs. Hawken & LeCom, avec un rapport des dits auditeurs (10 Fev 1883) adopté

36^e Prop. par M. Rolland
Sec. par M. Collin } Que le rapport financier du Secours Trisonien, au 31 Décembre dernier, tel qu'il est audité par Messrs. Hawken & LeCom soit approuvé, & que le Secrétaire prépare un résumé de cet état de compte pour les journaux primaires & le publier à titre d'information.

37^e Prop. par M. Bombay
Sec. par M. Collin } Que des

des remerciements soient votés à l'égard
 de qu'il est, que une somme de
 \$1000 par an soit accordée à
 chacun d'eux, comme gratifica-
 tion pour les services rendus en
 cette qualité - adoptée

38^e Prop. par M. Bombay }
 Sec. par M. Charbon } Que le Comité
 de police soit autorisé
 à préparer un devis & demander des
 commissaires pour les réparations
 à faire aux vitres de la corpo-
 ration en faire rapport adoptée

39^e Prop. par M. Dalland }
 Sec. par M. Collin } Qu'après le premier
 lundi de l'année, immédiatement par la
 Commission des affaires, ou le Conseil provincial,
 le Conseil n'entretienne & ne présente en
 considération aucune demande pour
 certificat de licence d'auberge, qui n'aura
 pas été produit avant cette date. -
 adoptée

40^e Prop. par M. Collin }
 Sec. par M. Dalland } Que M. Augus-
 tin Tichonnet soit nommé
 Pré-taire de ce conseil, pour
 l'année suivante -
 adoptée

41^e Prop. par M. Dalland }
 Sec. par M. Charbon } Que les hom-
 mes de police soient
 chargés de faire la visite
 des différentes maisons
 approvisionnées

approvisionnées d'eau par la corpo-
 ration, afin de décourager les person-
 nes qui enfreignent les règlements
 de ce village, & qui gaspillent l'eau,
 que le Maire & le Secrétaire soient
 autorisés à comparaître devant les
 Juges de paix, contre les personnes
 enfreignant les dits règlements de
 la Municipalité, etc. faire punir
 suivant la loi - adoptée

42^e Prop. par M. Bombay }
 Sec. par M. Tichonnet } Que le Conseil,
 s'il y a lieu - adoptée
 deux cents raris sont mis en vente
 en marge est bon.

J. P. Tichonnet
Maire

26 Fev 1883

À une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village de Beloeil, convoquée par avis régulier donné à tous les membres et tenue dans la Maison Municipale du dit Village, le lundi le vingt-six Février mil huit cent quatre vingt trois, à huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec,

Étaient présents,

Messieurs les Conseillers Jean Camille Rolland, J. Chartier, J. Bombay & A. Tcheauet, formant la majorité des membres du conseil.

En l'absence du Maire. Monsieur le Procureur A. Tcheauet, président l'assemblée.

Le secrétaire met devant le conseil des applications pour certificats de licence d'au-besges de la part de Mds. J. Lessier, E. Coallin, D. Bismont, D. Benoit, -

43^e Prop. par M. Bombay }
 Lic. par M. Rolland } Que les applications de Mds. J. Lessier, E. Coallin, D. Bismont, & D. Benoit, soient référés au comité des licences pour en faire rapport.

adoptée

Le secrétaire fait lecture d'une lettre de Mm. Charles, Chapman, Hall & Atwater avocats, datée du 15 février, demandant le remboursement au nom de Mess. Hagan & Beluprot, de la somme de \$2508.²² payé par ces Messieurs, sans protest, - pour taxes des années 1876 & 1877 d'après le nouveau rôle de

de

de prescription, basé sur le rôle d'induction de l'année 1875 -

44^e Prop. par M. Rolland }
 Lic. par M. Bombay } Que la lettre de Mm. Charles Chapman, Hall & Atwater, soit référée au Comité des Amances pour en faire rapport.

adoptée

Lettre de "The St Lawrence Bridge Coy. (Chartered Scheme) 21 février 1883, demandant que M. Pateman, son ingénieur, soit autorisé, pour donner des explications au sujet du projet "Shear" -

45^e Prop. par M. Chartier }
 Lic. par M. Bombay }

Que le conseil approuve

le paiement de la somme de \$4584.²² faite par le Maire & le conseil à la Cie. des Manulins à Coteau Hudson, en remboursement des taxes des années 1876 & 1877 - payés sans protest & avec l'intérêt accumulé, et ce en conséquence du jugement de la Cour d'Appel de 7 Mars 1883 - & que le conseil approuve l'état préparé par le Secrétaire - Trésorier pour percevoir de la Cie. des Manulins à Coteau Hudson leur part de la contribution de la barrière de péage, que cet état soit transmis à M. Ruppé avocat de la dite Compagnie, avec prière d'en recommander le paiement. -

adoptée

Lettre de M. Hare. Langray 26 février demandant que le conseil lui fasse donner l'eau pour laquelle il a payé.

46^e Prop. par M. Rolland }
 Lic. par M. Chartier }

Que la lettre de

de Mr Marc. Laupnac, soit referé au Comte del Eau que le dit Comte soit autorisé a faire compter la pose de l'eau a la maison occupé par ledit Mr Laupnac, au coin des mes Ste Marie & Morcan - adopté

Lettre de W.A. Finlay, Secrétaire de la Bande d'Hochelaga 26 Février, demeurant l'usage de la salle pour ses exercices.

Cette lettre est laissée sur la table jusqu'à la prochaine assemblée. -

14^e Prop. par Mr Bombay }
Sec. par Mr Chanté } Que le Comte des Chemins soit autorisé a faire mettre la balance de la poutre charroyée par Mr Denis, au coin des mes Ontario & Deserz, que le Comte soit autorisé a la faire réviser, & ce pourvu que Mr Denis ne charge pas plus cher - adopté

15^e Prop. par Mr Rolland }
Sec. par Mr Chanté } Que le Comte s'aperme - adopté
Augustin Tétrault
Président

Finlay Sec.

5 Mars 1883

A une assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville d'Hochelaga, tenue dans la Maison Municipale de St-Jude, le lundi le cinqième jour de Mars, dix huit cent quatre vingt trois, a huit heures et demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Présents -

Monsieur le Maire Raymond, Préfautaire et Messieurs les Conseillers J. J. Rolland, A. B. Collin, J. C. Barthe, J. Bombay, A. Fournier formant la majorité des membres du conseil.

M. le Maire met sur la table une lettre de Mr Mackenzie, auditeur, venant de la Compté, pour la somme de 717 piastres, qui lui a été voté 3 Mars 1883.

Lettre de H. C. Leque, 1^{er} Mars 1883, transmettant copie d'une requête de W. C. W. Donald, pour une exemption de taxes, & accusant réception de l'état pour commutation de la barrière de péage, payable par la Cie. des Montréal à coté T. Hudson.

par de la
Mr
J. J.

14^e Prop. par Mr Bombay }
Sec. par Mr Collin } Que la requête de Mr W. C. W. Donald, pour une exemption de taxes, soit referé au Comte des Finances. - adopté

Lettre du Secrétaire de la Bande d'Hochelaga 26 Fév 1883, demandant la salle pour ses exercices.

15^e Prop. par Mr Bombay }
Sec. par Mr Chanté } Que la lettre du Secrétaire de la Bande d'Hochelaga, soit referé au Comte de la Maison Municipale, avec autorisation de leur accorder la permission de

de se servir de la salle pour les exercices,
 & de s'entendre avec eux quant aux con-
 ditions. - adoptée

Applications pour certificats de
 licence de la part de Aldéric Blean,
 Auguste Jette, Alex. Filsen, L. J. Leonard,
 P. A. Desjardis.

1^{re} Requête de J. H. Lussier, M. C. H. Bouché
 & al, contre l'octroi des certificats de licence.

2^{de} Requête de "Rover Simple & Dupont & Lempereur"
 contre l'octroi des certificats de licence.

3^{de} Requête de J. H. Brown & al, contre l'octroi
 de certificats de licence.

51^{re} Prop. par M. Martineau

Sec. par M. Schaubert } Que les applications
 pour certificats de licence d'antres &
 les trois requêtes contre l'octroi de
 certificats de licence qui viennent
 d'être soumises au conseil, soient référées
 au Comité des Licences pour un
 futur rapport, et que le délai adopté
 pour faire rapport sur les dites
 applications & requêtes soit étendu
 jusqu'au mois d'avril prochain. -
 adoptée

Monsieur le Maire met devant le conseil
 une lettre de M. J. De Lionnais, datée
 le 5 Mars 1883 demandant d'être rem-
 boursé de taxes payés sur une certaine partie
 de sa propriété située dans le Village de la
 Côte "Habitations".

52^{re} Prop. par M. Belland

Sec. par M. Collin } Que la lettre
 de M. Lionnais soit référée au
 Comité

Comité des finances pour enfant rapport,
 adoptée

53^{re} Prop. par M. Chantre

Sec. par M. Schaubert } Que le compte de
 M. P. Schaubert, pour dépenses de
 voyage à Québec, pour aide à la passation
 du Bill, visant le Village en ville, soit
 référé au Comité des finances, pour un
 futur rapport. - adoptée

M. Paul Lussier le Maire met devant
 le conseil, une lettre de M. Paul Lussier,
 du 5 Mars 1883, offrant sa démission comme
 conseiller municipal. -

54^{re} Prop. par M. Belland

Sec. par M. Collin } Que la démission de
 M. Paul Lussier, comme conseiller
 soit acceptée & que son siège soit
 déclaré vacant. -
 adoptée

55^{re} Prop. par M. Collin

Sec. par M. Belland } Que les comptes de
 M. Lussier fils & al & M. Eusebe
 Lussier fils & al soient approuvés &
 payés. - adoptée

56^{re} Prop. par M. Belland

Sec. par M. Collin } Que M. P. Schaubert
 soit autorisé de représenter la Corporation
 à la vente de terrains pour taxes le 5^{de}
 Mars courant. - adoptée

57^{re} Prop. par M. Bonbray

Sec. par M. Collin } Que le conseil
 s'ajourne. - adoptée

M. P. Schaubert
 M. P. Schaubert
 M. P. Schaubert

19 Mars 1883

A une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Village d'Azulucan, convoquée par avis régulier donné à tous les Membres et tenue dans la Maison Municipale du dit Village, le mardi dix-neufième jour de Mars, mil huit cent quatre-vingt-trois à huit heures & demie du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec;

Étaient présents:

Monsieur Moïse Raymond Préfautin & Messieurs les Conseillers J. D. Béland J. Bombay Aug. Séguin formant le quorum du Conseil sous la présidence de Monsieur Raymond,

58^e Prop. par M. Béland }
Sec. par M. Bombay }

M. le Maire répond à la lettre de la Succession Bruyère, curateur des 5 ans comant, demandant d'être remboursé des taxes payés sur la partie de leur propriété située (d'après le Bill d'incorporation de la Ville d'Azulucan) dans les limites de la Côte d'Azulucan, le Secrétaire informe la dite Succession que la Corporation du Village d'Azulucan n'a pas l'intention de rembourser à la Succession Bruyère les taxes ainsi payés; & que si elle paye (la Succession) à la Municipalité de la Côte d'Azulucan elle se trouvera à payer ce qu'elle ne doit pas. —

x à quelqu'un
M. M.
J. M.

adoption
Lettre du Secrétaire au Cercle Catholique d'Azulucan, demandant

demander la salle pour se préparer à une soirée dans le mois d'avril prochain. - 14/3/83. -

59^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Séguin } Que permission soit accordée au Cercle Catholique d'Azulucan, de se servir de la salle communale, suivant leur demande du 5 Mars comant, pourvu qu'il s'entende avec le Secrétaire Trésorier à ce sujet. — adoption

60^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Béland } Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés à rembourser à M. Préfautin & M. Aug. Séguin, la somme de trente huit dollars, que ce M. sur payé à M. Aug. Séguin, en vertu, en règlement de la réclamation de M. Drouin pour dommages, & les frais d'expens, l'action étant par là discontinuée. — adoption

M. le Maire dépense sur la table le compte de M. Elgar Benoit au montant de \$465 pour charroyage de paille sans cout.

61^e Prop. par M. Béland }
Sec. par M. Bombay } Que M. J. Séguin, chef de police, soit nommé Inspecteur aux lieux en place de M. Adolphe Morissette. — adoption

de voirie & gardien d'enclos

62^e Prop. par M. Séguin }
Sec. par M. Bombay } Que cette assemblée s'ajourne — adoption

M. le Maire
M. le Secrétaire
M. le Trésorier

2 Avril 1883

A une assemblée régulière du conseil municipal du Village d' Hochelaga, tenue dans la Maison Municipale au dit Village, le deux avril mil huit cent quatre vingt trois, à huit heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

Messieurs le Maire Raymond, Pélissier, et Messieurs les Conseillers, J. D. Rolland, A. B. Collin, J. Chastin, ~~Rolland~~ et Augustin Tetreault, formant la majorité des Membres du conseil.

Les minutes des assemblées du mois de Mars étant lues sont adoptées unanimement.

63^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Collin } Que le rapport du Siffes des Juges de Paix, pour les mois de Janvier, Février et Mars derniers, soit adopté. - adoptée

Le Comité des Finances sur rapport qu'il approuve le compte de M. Eugène Bessit de 1865 pour faire à son cadavre, adoptée

64^e Prop. par M. Tetreault

Sec. par M. Rolland } Que le Marié & le Secrétaire, soient autorisés à payer la balance du compte de M. Bessit, suivant le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu. - adoptée

Lettre de M. M. C. M. Devenack du 31 Mars 1883, par laquelle M. Messieur Lejay a ne pas prendre de poursuites contre

contre la Corporation pour taxes de feu payés, parvenu par le conseil lui-même de une exemption de taxes. -

65^e Prop. par M. Collin

Sec. par M. Rolland } Que la lettre de M. M. Devenack qui vient d'être lue, soit référée au Comité des Finances. - adoptée
Lettre de L. Beique Car, avocat du deux Avril, demandant au conseil de payer à son M. Mentigny le prix d'un cheval, qu'il prétend avoir perdu à cause de la négligence de la Corporation -

66^e Prop. par M. Tetreault

Sec. par M. Tetreault } Que la lettre de M. Beique soit référée au Comité des Finances pour en faire rapport. - adoptée

67^e Prop. par M. Tetreault

Sec. par M. Tetreault } Que le compte de M. J. M. Côté de \$60 pour services rendus au Bureau du Secrétaire, soit référé au Comité des Finances pour en faire rapport. - adoptée

68^e Prop. par M. Tetreault

Sec. par M. Collin } Que les applications de Louis Morin, à l'égard de Roy & Roy & Roy pour le cas de Maysonis & de J. P. Ste. Lysine pour certificat de libération d'au-berge, soient référés au Comité des Finances pour en faire rapport. - adoptée

69^e Prop. par M. Collin

Sec. par M. Rolland } Que M. Jean Marie Beysse, soit nommé conseiller au lieu et place de M. Paul Lussier, résigné, et qu'il remplace M. Lussier, dans le Comité dont faisait partie M. Messieur. - adoptée

70^e Prop. par M^r Chartier
 Sec. par M^r Thibault 3 Que les comptes
 suivants soient approuvés & payés, savoir:
 V. G. Fortune 10⁰⁰ A. F. B. Blandy 7⁰⁰ J. Law-
 son 13⁰⁰ E. Ch. autelanp 9²⁶ J. P. Letourneau 11⁰⁰
 A. Deschambault 13⁰⁰ J. A. M. Baudry 5⁰⁰
 J. B. Duval 5⁰⁰ J. P. Rolland 14⁰⁰ E. G. Be-
 noir 165⁰⁰ Greffier du Conseil législatif
 à Québec 10⁰⁰ E. L. Thompson 2⁰⁰ -
 adoptée

71^e Prop. par M^r Rolland
 Sec. par M^r Chartier 3 Que le conseil
 Municipal d'Bochelaga est heureux
 de pouvoir choisir la première occasion
 qui se présente depuis la formation du
 Bill d'incorporation, érigeant la
 "Ville d'Bochelaga" pour offrir ses
 remerciements à l'Honorable Louis
 Beaubien, pour les services signalés qu'il
 a rendus à la Corporation d'Bochelaga dans
 la législature de Québec lors de la discus-
 sion de ce projet de loi.

Et que copie de la présente
 résolution lui soit transmise. -
 adoptée

72^e Prop. par M^r Chartier
 Sec. par M^r Thibault 3 Que les remer-
 ciements de ce conseil sont dus à M^r
 le Maire Raymond Préfontaine, pour
 les services importants qu'il a rendus
 à la Municipalité, lors de la discussion
 du Bill, tout le temps que le Bill
 a été devant la législature, pour l'érection
 de ce village en ville. - adoptée

73^e

73^e Prop. par M^r Rolland
 Sec. par M^r Chartier 3 Que le Secrétaire
 soit autorisé d'écrire au Greffier de la Cité
 de Montréal, pour demander à la Corpora-
 tion une réduction dans le prix de l'eau,
 et ce, conformément à la proposition de
 la dite Corporation en date du 8 avril 1875,
 offrant de nous fournir l'eau à vingt
 cinq centes par mille gallons. -
 adoptée

M^r Chartier donne avis qu'il fera motion
 à une prochaine assemblée de ce conseil,
 pour l'adoption d'un règlement pour l'éta-
 blissement d'un marché public dans ce
 village. -

74^e Prop. par M^r Rolland
 Sec. par M^r Rolland 3 Que le Secrétaire
 soit autorisé d'écrire à la Cie. des
 Gaz de Montréal pour s'informer
 à quelles conditions, la dite Compagnie
 nous fournira le gaz pour l'éclairage
 des reverbères sur la rue Ste Marie
 à que le Comité de l'éclairage s'informe
 du prix des reverbères & poteaux & du
 nombre qui sera nécessaire sur la rue
 Ste Marie. - adoptée

M^r Rolland donne avis qu'il
 fera motion à une prochaine
 assemblée du Conseil pour l'adop-
 tion d'un règlement concernant
 amendu le règlement concernant
 les charrettes. -

75^e Prop. par M^r Rolland
 Sec. par M^r Thibault 3 Que le Comité
 du feu soit autorisé

autorisé à faire réparer les mitres
d'été. — adopté

46^e Prop. par M^r Rolland
Sec. par M^r Collin } Que le Comité
des Chemins soit autorisé à faire
faire une tourne à arroser. — adopté

47^e Prop. par M^r Lecomte
Sec. par M^r Chartier } Que le Comité
du feu soit autorisé à rendre le fumé
cher, ou à l'échanger, aux meilleures
conditions possibles. — adopté

48^e Prop. par M^r Chartier
Sec. par M^r Collin } Que cette assemblée
s'ajourne à vendredi le six avril
courant, à sept heures & demi soir. —
adopté.

Le Représentant
Maire

J. G. G. G.

6 Avril 1883
A une assemblée régulière du Conseil Mu-
nicipal du Village d'Hotelaga, assemblée au
deux et une le six avril, qui ont eue
quatre vingt trois, dans la Maison Muni-
cipale du dit Village, à huit heures & demi
du soir, conformément aux dispositions
art 6 de la Municipalité de la Norme de Québec.

Étaient présents;
Messieurs le Maire R. Pifauterme &
Messieurs les Conseillers Jean Damien
Rolland, Amable B. Collin, Joseph Chartier,
J. Bombard, A. P. P. P. & Jean Marie
Reynaud.

M^r le Maire dépose sur la table des
certificats de prestation de serment,
de M^r le Conseiller Jean Marie Reynaud.
M^r le Maire dépose sur la table des
applications pour certificats de licences
de la part de M^{rs} Liliou & Fortin, Amédée
Boupre, A. J. Paquette, M^{rs} Durocher
leurs espèces.

Rapport du Comité des Finances

A lui le Maire & Messieurs les Conseillers
du Village d'Hotelaga.

Messieurs

Le Comité des Finances à l'honneur
de vous faire rapport, qui après avoir pris en con-
sideration le compte de M^r Côté, pour services
rendus en assistant au Bureau, il a décidé
de recommander au Conseil de payer le mou-
tant de dix piastres réclamé par ce M^r, pour
travaux faits avant le mois de janvier & d'en
payer ce M^r comme assistant secrétaire Trésorier
sous la responsabilité de M^r J. G. G.
Côté

Cote secrétaire Trésorerie, avec un salarie de
Deux cents Dollars, par année, et que son enga-
gement date du premier Janvier dernier, vu que
ce Monsieur a donné ses services depuis cette date
Le Comité recommande en outre le pay-
ment des Comptes suivants, Des Commissions sur l'Horre
222 de l'année 1852. -
6 Avril 1883

(Signé) R. Répondant,
" J. D. Rolland,
" J. Chartier,

74^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Rolland } Que le rapport
du Comité des Finances qui vous
a été lu soit reçu & adopté -

adopté
Rapport du Comité des Chemins
A M. le Maire & Messieurs les Conseillers
du Village d'Hochelaga.
Messieurs

Le Comité des Chemins sou-
met respectueusement qu'il serait néces-
saire de continuer durant l'été prochain la
confection des trottoirs dans ce village & de-
mande en conséquence à être autorisé à
à demander des soumissions pour vingt mille
pièces de madriers de pin de 3" d'épaisseur par
moins de 10" de largeur & 12 pds de longueur,
ainsi que 12000 pds de traverses en épinette
de 3" x 4" -

Après avoir pris en considération l'of-
fre de M. M. Hagan & Beaufort en date du 21
Decembre 1882 le Comité recommande d'ac-
cepter la rue Champlain, telle qu'elle offre
son rue largeur de 24 pds. sur la partie N.E.
du

Rue Champlain

du No 148 joignant les propriétés Auser, le Comité
suggère de plus que le secrétaire soit autorisé d'i-
crire aux propriétaires des terrains adjoignant la dite
propriété pour demander la cession d'une part de
terrain pour l'ouverture de la dite rue; Et le Comité
recommande que le nom de la dite rue soit changé
en celui de "De Beaufort."

Le tout humblement soumis
Hochelaga 6 Avril 1883.

(Signé) A. D. Rolland,
" J. Chartier,
" A. Sécheault,

80^e Prop. par M. Sécheault }
Sec. par M. Chartier } Que le rapport
au Comité des Chemins qui vous a été
lu, soit reçu & adopté. -

adopté
Rapport du Comité des Licences
A M. le Maire & Messieurs les Con-
seillers du Village d'Hochelaga
Messieurs

Le Comité des Licences sou-
met respectueusement, qu'après avoir pris
considération en considération les diffé-
rentes applications pour certificats de licen-
ces, il en est venu à la conclusion de re-
commander au Conseil d'accorder des cer-
tificats de licences pour magasins de
liqueurs à M. M. Hilaire Roy, Louis Morin
& George Bertrand;

Le Comité est de plus heureux à ac-
corder des certificats de licences d'auberges,
à M. M. J. M. Lapine, Damase Rivest, Da-
mase Bibeau, Louis J. Leonard, Damase
Roy, Alexandre Fillion & Mesdames ve
Thomas Dufreine & veuve Jos. Tessier.

Quant à M. J. A. Demers & Am. Guste Sette, la majorité du Comité recommande que des certificats leur soient octroyés. M. le conseiller J. Bombay, s'opposant à l'octroi de certificats de licences à ces deux dernières personnes.

Le Comité recommande au Conseil de n'accorder ces applications qu'à la condition que ces personnes payent toutes leurs redevances au Conseil d'ici au premier de Mai prochain.

Vainement le Comité a cru devoir réduire à dix le nombre des Auberges & de maintenir en conséquence le règlement. En dernier lieu adapté & cela afin de se conformer autant que possible au désir d'un grand nombre de contribuables qui ont présenté des requêtes au Conseil demandant que le nombre des Auberges ne soit pas augmenté mais qu'au contraire il soit diminué; mais le Comité ne croit pas devoir réduire à moins de dix, le nombre des Auberges, vu que la saison est bien avancée & que ce retard a été occasionné par certains doutes qui ont été exprimés sur le pouvoir des Municipalités quant à l'octroi des licences.

Le Comité croit devoir faire remarquer au Conseil que dans son opinion six licences serait un nombre parfaitement suffisant & que le règlement devrait être amendé dans ce sens d'ici au mois de Janvier prochain afin de mettre le public sur ses gardes dès avant l'époque fixée pour l'octroi des licences.

& que ces six Auberges devraient être divisées également entre chaque quartier de la ville d'Hochelaga, c.à.d. deux par quartier.

Le Comité suggère de plus que les applications qui seront rejetées soient renvoyées aux applicants & que leur argent leur soit remis.

le Avril 1883

(Signé) R. P. Fontaine

Jean Louis Bessières

81^e Prop. par M. Chantier }
 Sec. par M. Bessières } Que le rapport du
 Comité des Licences qui suit d'être
 lu, soit reçu & adopté; & de plus que
 des certificats de licences de magasins
 soient en outre accordés à Messieurs
 Julien & Fortin, Médéric Beaupré, A. D.
 Paquette, J. Desrochers. — adopté
 M. Belland & Bombay, désidents.
 M. Belland donne avis qu'il proposera
 l'adoption d'un règlement pour réduire
 le nombre des Auberges à six dans cette
 Municipalité. —

82^e Prop. par M. Belland }
 Sec. par M. Collin } Que le Secrétaire
 soit autorisé à faire l'acquisition
 d'un sceau pour l'usage du Conseil
 et une tampe avec dates, en cas de
 absence pour les neus & autres,
 documents publics. — adopté

83^e Prop. par M. Chantier }
 Sec. par M. Belland } Que le Comité
 de la Maison du Conseil fasse
 faire un plan et des estimés
 probables

probable du cout de l'erection
d'un marche, a qu'il en fasse rap-
port au conseil. - adopte

84^e Prop. par M. Dalland }
Sec. par M. Collin } Que le Comite
des Chemins soit autorise de s'enten-
dre avec les proprietaires de terrains
situes sur la rue Lafontaine, pour l'erec-
tion de la dite rue entre les me-
sures de Desjardins & Moreau. - adopte

85^e Prop. par M. Dalland }
Sec. par M. Collin } Que le Comite de
Police soit autorise a louer un logement
pour le chef de police - adopte

86^e Prop. par M. Bevrin }
Sec. par M. Chevalier } Que le
Conseil se compose - adopte

Représentant
Maurice

publ. l'été.
O. J. M.

25 Avnt 1883

A une assemblee speciale du conseil
Municipal du Village d'Acadulap, convoquee
par avis regulier donne a tous les Membres
et tenue dans la maison Municipale du dit
Village, Mercredi le vingt cinq avnt, Mil huit
cent quatre vingt trois, a huit heures et demie
du soir, conformement aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Quebec
Etait present:

Messieurs les Conseillers J. D. Dalland,
A. B. Collin, Joseph Chartier, Augustin Chevalier
& Jean-Baptiste Bevrin formant la majorité
des Membres du conseil. -

En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur
le Pro-tre A. Chevalier, preside l'assemblee.
Sur le rapport du Comite de police, il est

87^e Propose par M. Chartier }
Sec. par M. Dalland } Que la nomination
de M. Maurice Richard, Joseph Archambault,
Zephirin Duvillain & Damien Bevrin
a la charge de constables, soit ratifiee. -
adopte.

Le Secretaire depose devant le conseil
une requete de Victor Hudson Esq, deman-
dant une exemption de taxes pour
une manufacture de coton, qu'il se propose
d'etablir sous le nom de "Filtration
d'Acadulap".

88^e Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Collin } Qu'attendu que
M. Victor Hudson, bourgeois de Montreal,
a decide d'etablir, soit par lui-meme,
soit par une compagnie a fonds
social qu'il planifiera organiser
a l'etablir

à cette fin, une usine pour manufacturer le coton de laine, sous le nom de "La Filature St Joseph d'Acadie".

Il est résolu que le terrain n° 53 du cadastre de ce village, qui a été choisi sera employé pour les opérations de la dite usine, ainsi que les bâtisses des machines qui seront érigées sur le dit terrain qui serviront à ces opérations, soient exemptés de toutes taxes municipales existant aujourd'hui pour le terme de vingt cinq ans, pourvu que la dite usine commence ses opérations & emploie au moins deux personnes avant l'expiration de deux ans à compter de cette date, & qu'elle continue d'employer ce nombre de personnes sans interruption, si ce n'est pour cause d'accidents, lesquelles interruptions ne durent dans aucun cas, plus d'une année consécutives.

Cette exemption ne s'applique pas aux taxes d'eau & d'éclair.

Et la dite exemption n'est accordée à la condition expresse que le dit M. Hudson, au la dite Compagnie, n'établisse point ou ne soit point intéressé dans l'établissement à l'exploitation de magasins ou magasins pour vendre au détail à leurs employés.

adopté
Lettre J. Hawkins 25 avril 1883, au sujet des nouvelles machines dans cette manufacture chimique précédentes, par laquelle il approuve la conduite du chef

de police dans la circonstance, & suggère au conseil de supporter le chef de police.

88^e Prop. par M. Rolland,

Sec. par M. Collin } Que la lettre de M. Hawkins soit référée au Comité de police.

89^e Prop. par M. Rolland,

Sec. par M. Bevrus } Que le Comité de police soit autorisé à engager deux sous-talents spéciaux & à les faire assermenter, afin d'aider au corps de police régulier dans le cas de besoin pressant. — adopté

90^e Prop. par M. Rolland,

Sec. par M. Clément } Que le Comité de police soit autorisé à s'entendre avec la Cie. de Téléphone Bell, pour arriver à quelles conditions elle reliait la maison Municipale aux différentes stations de la ville de Montréal. — adopté

91^e Prop. par M. Clément,

Sec. par M. Collin } Que ce conseil fasse défendre par des arrêtés, le chef de police, dans les actions prises contre lui par M. Lennain & Dausseau — adopté

92^e Prop. par M. Rolland,

Sec. par M. Bevrus } Que le Comité de santé fasse une visite aux abattoirs de Montréal, pour s'assurer si les règlements sanitaires sont bien observés. — adopté

93^e Prop. par M. Rolland,

Sec. par M. Collin } Que les remerciements de ce conseil soient

soient votés à Mm. Geo. Trottier & Ed. Implevant, pour l'impression
qu'ils ont mis à offrir leurs services
au corps de police, lors de l'émeute de
dimanche dernier - adoptée

45^e Prop. par M. Dupuis }
le par M. Rolland }

Que le conseil
s'ajourne, -

adoptée

H. Reprintain
Maire

J. LaSalle
J. Desrosiers

7 Mai 1883

A une assemblée régulière du conseil
Municipal du village d'Époufay, tenue dans
la Maison Municipale du dit village, lundi
le septième jour de Mai, Mil huit cent
quatre-vingt-trois, à huit heures et demie du
soir, conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec

Rapport au Comité des Chemins

A Messieurs le Maire & Messieurs les
Conseillers du village d'Époufay -
Messieurs,

* Était présents
Messieurs Messieurs R. Dupuis
Messieurs les Conseillers
J. D. Rolland, A. S. Rolland
J. Bourgeois, G. Séguin
& J. M. Dupuis.

Le Comité des Chemins

présente respectueusement qu'il a reçu des
Messieurs les soumissionnaires des personnes suivantes

Messieurs	Madriers	\$39 le m. pieds
"	traverses	3¢ le pd. courant
Messieurs	Madriers	\$34 ⁵⁰ le m. pieds
"	traverses	2 1/2 ¢ le pd.
Messieurs	Madriers	\$42 le m. pieds
"	"	\$39 ⁵⁰ "
"	traverses	4 1/4 ¢ le pd.
Messieurs	Madriers	\$35 le m. pieds
"	traverses	3 1/2 ¢ le pd.
Messieurs	Madriers	\$33 par m. pieds
"	traverses	3 1/2 ¢ le pd.
Messieurs	Madriers	\$35 ⁵⁰ le m. pieds
"	traverses	3 ¢ le pd.

La soumission de Mm. Dupuis & fils
étant la plus basse, le Comité recommande
d'accepter pour le prix de Trente trois piécards
à mille pieds pour le madrier & trois centrais
à deux le pied courant pour les traverses
en épinette. Le tout suivant sa
soumission

soumissionnaire du 25 Avril 1883 -

Livrable 10000 pieds le 15 Mai courant +
la balance le 15 Juin prochain.

7 Mai 1883 (Signé) J. D. Rolland

A. Féticault

96^e Prop. par M. Roubaud

Sec. par M. Rolland } Que le rapport du Comité
des Chemins qui vient d'être lu, soit reçu, &
adopté que le contrat pour la fourniture
d'arbres pour l'édifice soit accordé
à M. de Patte d'âne, suivant leur
soumissionnaire du 25 Avril dernier. -

adopté

Sur rapport verbal du Comité des Amateurs
la résolution suivante est adoptée -

97^e Prop. par M. Féticault

Sec. par M. Beyris } Que la requête de
M. V. L. St. Omer, demandant une exemp-
tion de taxes Municipales soit reçue, que
les terrains situés dans les limites du
territoire de cette ville & communs & désignés
aux plans & livres de plans officiels au
village, nicos pour d'Abolaga, sous les
numéros 50 à sept inclusivement, subdivi-
sion officielle du lot numéros cent cinquante
& neuf, le lot numéros cent cinquante & dix,
les numéros 50 à deux, cinquante & six à
soixante six & cinquante six à cinquante &
& cinq inclusivement, subdivision officielle
du lot numéros cent cinquante & onze, &
les numéros 50 à deux inclusivement
subdivision officielle du lot numéros cent
soixante & deux, ainsi que les bâties
constantes ou à être constantes sur
les dits terrains des machines

machines placées ou à être placées en icelles
bâties, soient exemptes des taxes Muni-
cipales, pour une période de cinq ans
années, à compter du premier Mai cou-
rant, moins les taxes spéciales d'emprunt
imposés actuellement ou qui pourront
être imposés par la suite pour le paiement
des intérêts & du fonds d'amortissement
sur les débentures émises ou qui pourront
être émises à l'avenir par le Conseil, la
dite exemption de taxes ne devant cepen-
dant durer qu'autant de temps que
les terrains et bâties ci-dessus men-
tionnés seront utilisés comme manu-
facture de tabac ou autre manufacture, et
l'acte d'exemption sera interrompue dans
le cas où les opérations de la dite
manufacture ou des dites manufactures
cesseront pendant un espace de six
mois, sauf à reprendre son effet après
la reprise en opération des dites manu-
factures après avoir au Conseil à ce
propos.

Cette exemption cessera aussi dans
le cas où le propriétaire, ou les propriétaires
des dites manufactures, établissements ou
seraient autorisés dans l'établissement ou
l'exploitation d'un ou des magasins pour
l'approvisionnement des employés
d'icelles.

Cette exemption ne s'étend pas
non plus aux taxes d'eau & d'égout
adopté

98^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Beyris } Que le Souffleur soit

ait autorisé d'accepter Imgruing Dollars
à Mr. Pte. Leprie, pour règlement de sa
dépense pour le cours pour
l'année 1882. - adoptée

Lettre de Mm. Pichas & Rey-Moai 1882
soumettant un plan pour un marché
publié -

99^e Prop. par M. Allard ?
Sec. par M. Collin ? Que la lettre de Mm.
Pichas & Rey & les plans qu'ils ont pré-
sentés soient référés au Comité de la Maison
du Conseil, pour en faire rapport. -

Requête de Mm. Roberval, demandant
que le conseil revête l'anne Morneau 21 Avril 1883

100^e Prop. par M. Bourcier ?
Sec. par M. Collin ? Que la requête de
Mm. Roberval, soit référée au Comité
des Chemins pour en faire rapport. -

Lettre J. L. Cassidy, Moai 1883, offrant
à terrain ne cessant à l'ouverture de la rue
Loyan, pour le prix de 21 le pied. -

101^e Prop. par M. Allard ?
Sec. par M. Collin ? Que le Comité des Chemins
soit autorisé à transiger avec les proprié-
taires de terrains sur la rue Loyan, entre
les rues Morneau & Desjardins, pour la
nature de cette partie de la rue Loyan.
Et que le Maire & le Secrétaire soient autori-
sés à passer les actes d'achat ou
accepter la donation de ces différents
terrains. - adoptée

102^e Prop. par M. Bourcier ?
Sec. par M. Collin ? Que la lettre

lettre de la "Bell Telephone Co" en date au
30 Avril dernier, soit référée au Comité de
police, pour en faire rapport. - adoptée
Lettre de M. Alex. Filis, demandant
que le conseil fasse réparer le trottoir
en face de sa propriété, 2 Mai 1883.

103^e Prop. par M. Collin ?
Sec. par M. Collin ? Que la lettre de M. Alex.
Filis soit référée au Comité des
Chemins. - adoptée

Lettre de M. Le Brasseur, 12 Avril, ac-
cusant réception de la lettre de remerci-
ment que lui a adressé le conseil. -

Lettre de l'Assistant Secrétaire provincial
accusant réception d'une lettre du
Secrétaire Provincial de ce conseil,
contenant les noms de personnes
à qui des certificats de l'au-
tenticité ont été accordés. - 13 Avril 1883.

104^e Prop. par M. Collin ?
Sec. par M. Collin ? Que la lettre de la "Citizens
Gas Co" qui veut d'être reconnue au
conseil, soit référée au Comité des Chemins. - adoptée

Lettre de la "Co. du Chemin de fer du
Pacifique Canadien" Avril 1883, demandant
que le prix de l'eau soit révisé pour la dite
compagnie. -

105^e Prop. par M. Allard ?
Sec. par M. Collin ? Que la Co. du Chemin
de fer du Pacifique Canadien soit approu-
vée d'acquiescer pour le prix de cinquante
centimes l'heure gallon, &c à compter
du premier Mai courant. - adoptée
Lettre

Lettre de M. Esc. Curiers bank, au nom de M. de
C. P. de, 20 avril 1883, refusant de céder le terrain
nécessaire à l'extension de la rue "Champlain"

106^e Prop. par M. Bouvray }
Sec. par M. Théroult } Que la lettre de M. de
Curiers soit référée au Comité des Chemins
adoptée

107^e Prop. par M. Béguin }
Sec. par M. Bouvray } Que le secrétaire soit
autorisé de s'entendre avec M. J. L. Ross
au sujet de sa réclamation au 16 avril
1883, pour balises au sein port de parer
pour traverses. - adoptée

108^e Prop. par M. Collin }
Sec. par M. Collin } Que la lettre de M. de
M. Lutyx fils, offrant d'habiller les hommes
de police (17 avril 1883) soit référée au Comité
de police - adoptée

109^e Prop. par M. Bouvray }
Sec. par M. Collin } Que le conseil ratifie
l'engagement de M. L. M. Lafrenière, com-
me homme de police, au lieu & place de
M. Damien Spagnos. adoptée

110^e Prop. par M. Théroult }
Sec. par M. Béguin } Que le Comité de
police soit autorisé à habiller les
hommes de police de chef. - adoptée

x Noël Cox
H. M.
J. G. St.

Lettre de M. J. H. Brown, 19 avril 1883, transmettant
une lettre de la "Mountiel Saylor's institute"
de la même date, s'opposant à l'octroi d'une
licance pour la maison située au
coin des rues St. Louis & Montmorency -

111^e Prop. par M. Collin }
Sec. par M. Collin } Que les lettres de

de M. J. H. Brown & du "Mountiel Saylor's ins-
titute" qui viennent d'être lues, soient
référéés au Comité des Sciences -
adoptée

Lettre de M. Israël Cantore - 23 rue St. Jean,
demandant que le conseil lui accorde une
licence pour restaurant & pour exporte -

112^e Prop. par M. Bouvray }
Sec. par M. Collin } Que la lettre de M. Can-
tore soit référée au Comité des Finances
adoptée

Lettre de M. B. J. Coghlin 17 mai 1883, de-
mandant une exemption de taxes
pour une manufacture d'acier en acier
qu'il se propose d'établir dans cette
localité. -

113^e Prop. par M. Béguin }
Sec. par M. Théroult }

Que la requête de M. B. J. Cog-
lin du cinq mai courant demandant une
exemption de taxes municipales soit reçue,
& que les terrains situés dans les limites du
territoire de cette ville & sur les quels seront
construites les usines du dit M. Coghlin & qui
seront employés pour les opérations de ses dites
usines, ainsi que les bâtisses construites ou à
être construites sur les dits terrains & les machi-
nes placées ou à être placées en icelles bâtisses
soient exemptées des taxes municipales pour
une période de vingt-cinq années à compter
du premier mai courant, moins les taxes
spéciales d'emprunt imposées actuellement
ou qui pourront être imposées par la suite,
pour le paiement des intérêts & du fonds d'a-
mortissement sur les décentes émises ou
à émettre

qui pourront être émises à l'avenir par ce conseil; la dite exemption de taxes ne devant cependant durer qu'aussi longtemps que les terrains & bâtisses ci-dessus mentionnés seront utilisés comme Manufacture d'icelle ou autre Manufacture. Et cette exemption sera interrompue dans le cas où les opérations de la dite usine ou Manufacture ou des dites usines ou Manufactures cesseront pendant un espace de six mois, sauf à reprendre son effet après la remise en opération des dites manufactures après avis au conseil à ce propos.

Cette exemption cessera aussi dans le cas où le propriétaire ou les propriétaires des dites Manufactures établiraient ou seraient intéressés dans l'établissement ou l'exploitation d'un ou des magasins pour l'approvisionnement des employés d'icelles.

Cette exemption ne s'étend pas sur plus aux taxes d'eau & d'écales. - adoptée

114^e Prop. par M. Cellin }
 Lic. par M. Halland } Que ce conseil ratifie l'acte qui a été fait par le Comité d'icelle, d'un cheval pour le Département d'icelle, pour un prix de \$25⁰⁰. adoptée

115^e Prop. par M. Bombay }
 Lic. par M. Bejus } Que le Maire de la Ville soit autorisé à payer tout ce qui est dû par M. J. Tessier, pour une somme à arrêter par lui fait pour la Cour pontificale. - adoptée
 Lettre du Dr Musseau, en date du 30^e Avril dernier, se

se plaignant de certaines nuisances. -
 116^e Prop. par M. Halland }
 Lic. par M. Bejus } Que la lettre du Dr Musseau soit référée au Comité de Santé, & que ledit Comité soit autorisé à faire visiter les cours & en ordonner le nettoyage - adoptée
 Lettre Musseau, Archaubault & Fontaine datée 21 Avril 1883. demandant le règlement de leur compte. -

117^e Prop. par M. Cellin }
 Lic. par M. Halland } Que la lettre de M. Musseau, qui vient d'être lu soit référée au Comité des Finances, pour en faire rapport. - adoptée
 Lettre du Greffier de la Cité de Montréal, informant le Conseil, qu'un Comité a été formé par le Conseil de la Cité de Montréal, pour s'entendre avec les Municipalités voisines au sujet de l'annexion de ces Municipalités à la ville (24 Avril 1883). -

118^e Prop. par M. Halland }
 Lic. par M. Bombay } Que les membres du conseil constituent un Comité, pour visiter le Comité d'annexion de la Cité de Montréal, et en faire rapport. - adoptée
 Lettre de M. J. L. Archaubault, traduisant un compte pour arriérés d'icelle, de M. J. L. Archaubault & J. Trappe, chef de police, au montant de \$22⁰⁰. -

119^e Prop. par M. Cellin }
 Lic. par M. Bejus } Que le Maire de la Ville soit autorisé à rembourser

remboursés à M^r L. Arrolambant
le montant de \$22⁰⁰ déboursé dans
la cause et dessus mentionnée. —
adopté

120^e Prop. par M^r Beauséjour
Sec. par M^r Fournier } Que des certificats
de licences d'épicerie soient accordés
à M^m Hélène Bédard, am^{re} M. Collin,
Eusebio Monty & Vincent Tremblay. —
adopté

Applications pour certificats de
licences de M^m Étienne Boassier, Albin
Blau, Augustin Lavallée & Hippolyte Chouard. —

121^e Prop. par M^r Belland
Sec. par M^r Fournier } Que les applications
pour certificats de licences qui n'ont été
remises ne soient pas accordées, & que
le rapport du Comité des Licences en dernier
lieu adopté soit maintenu & que le Conseil
n'accorde pas d'autres licences cette année. —
adopté.

122^e Prop. en amendement par M^r Fournier
Sec. par M^r Collin } Que les
applications pour certificats de licences
qui n'ont été remises soient ré-
féré au Comité des Licences pour en
faire rapport. —
adopté

Pour
Comité
Les Motions résoudant 2 M^m Belland, Dupuis & Chouard
la motion est perdue; et la
motion principale étant remise au
voté est adoptée sur la même
division. —

123^e Prop. par M^r Belland
Sec. par M^r Collin } Que le compte

compte de la Cité de Montréal pour l'année au
montant de \$6640⁰⁰ de plus, soit référé
au Comité des Finances. — adopté

124^e Prop. par M^r Fournier
Sec. par M^r Collin } Que les comptes suivants
soient approuvés & payés. D. Cantin 1⁰⁰
J. D. Gauthier 2⁰⁰ Letourneau 3⁰⁰ J. F.
Letourneau 20⁰⁰ Corbin 24⁰⁰ M. Laforce 24⁰⁰
Ballard 12⁰⁰ J. Robertsau 14⁰⁰ M. Laforce 5⁰⁰
C. Gauthier 3⁰⁰ "Star" 2⁰⁰ A. B. Collin 18⁰⁰
A. D. Piquette 34⁰⁰ L. N. Collin 12⁰⁰ adopté

125^e Prop. par M^r Belland
Sec. par M^r Fournier } Que le Secrétaire soit
autorisé à écrire à la C^{ie} de Charrs m-
bains de Montréal, pour demander à quelles
conditions elle poserait ses rails, & par
comment Jésus, Marie & quel Comité
des Chemins soit autorisé de s'entendre
avec les Seigneurs des Saints Noms de
Jésus, Marie, afin de s'assurer si elle
seraient disposés à contribuer à la pose
des rails pour s'assurer le service
régulier des Chars m-bains jusqu'à
leur aveu. — adopté

126^e Prop. par M^r Belland
Sec. par M^r Collin } Que le Secrétaire
notifié M^r J. B. Hawley d'avoir
à clore le terrain autrefois oc-
cupé par son manoir & sa
& à planer; & que le Secrétaire, en
forme que le Conseil se tienne
responsable de tous accidents
qui pourraient arriver à cause
du puits situé sur le dit terrain. —
adopté
127^e

128^e Prop. par M. Beaubien }
 Sec. par M. Lacombe } Que le Secrétaire soit
 autorisé à acheter une horloge pour
 le Bureau - adopté

129^e Prop. par M. Belland }
 Sec. par M. Beyparis } Que le Comité
 des Chemins soit autorisé à réparer
 les murs exposés les traverses en pierre;
 de plus que le Comité soit autorisé à
 acheter le bois nécessaire pour faire
 des traverses au besoin; que le
 Comité fasse nettoyer les messes
 Mont, Desjardins, Ste Catherine & Mackay.
 adopté

130^e Prop. par M. Belland }
 Sec. par M. Lacombe } Que le
 Conseil se réunisse. - adopté

M. Beyparis
Maire

J. G. L. Ste. Trés

21 mai 1883

A une assemblée spéciale du Conseil
 Municipal du village d' Hochelaga, convo-
 quée paravis réguliers donnée à tous les
 Membres et tenue en la salle ordinaire des
 séances, le lundi le vingt-cinquième jour de mai,
 mil huit cent quatre vingt-trois, à huit heures
 et trente minutes du soir, conformément aux
 dispositions articles Municipales de la Province
 de Québec;

Étaient présents;

M. le Maire Raymond Préfautais et Messieurs
 les Conseillers J. D. Belland, A. B. Collin, Augustin
 Tchéanet, J. S. Lacombe et M. Beyparis forment la
 majorité des Membres du Conseil.

x pour l'absence } 130^e Prop. par M. Charbon }
J. S. L. Sec. par M. Collin } Que le Secrétaire notifie
 M. M. Desjardins après, que si le bois qui lui est
 commun, de livrer le quinze de mai courant,
 n'est pas livré d'ici à vendredi prochain ni
 ultérieurement, à la satisfaction du conseil
 employé par le Comité des Chemins,
 leur contrat sera annulé, et la corporation
 se pourvoira ailleurs. - adopté

131^e Prop. par M. Tchéanet }
 Sec. par M. Beyparis } Que le Comité des Che-
 mins soit autorisé à faire faire les
 fossés par soumission, s'il le juge,
 à propos. - adopté

Lettre de la Compagnie des Chars notaires
 de Montréal, demandant par un comité du
 Conseil renvoie le Président au
 C. au sujet de l'ex tension des rails
 jusqu'au Carrefour (9 mai 1883)

132^e Prop. par M. Charbon }
 Sec. par M. Collin } Que M. le Maire

Maire, Messieurs les membres du Comité des Chemins de fer, Secrétaire, se sont réunis et rencontré le Président de la Compagnie des Chars urbains, & conclure de arrangements avec la dite Compagnie au sujet de l'extension de leurs lignes de Chars urbains jusqu'au Carrefour, adoptée

133^e Prop. par M. Cellier }
Sec. par M. Chartier } Que le Secrétaire s'adresse à la Banque par-banque, & s'adresse pour lui demander de faire faire un fossé N. d. N. S. sa propriété au coin de nos Rues d'Ontario, & qu'elle soit ouverte par la dite Compagnie, la Corporation fera faire les frais & dépenses de la Banque. adoptée

Lettre de M. S. Lawton 9 Mai 1873 demandant que la Corporation fasse construire un égout sur la rue Logan entre le chemin de fer du Pacifique & le rue Marlborough. adoptée

134^e Prop. par M. Chartier }
Sec. par M. Cellier } Que la lettre de M. W. Lawton soit référée au Comité des Chemins de fer, avec pouvoir de faire faire les plans nécessaires pour la construction d'un égout près de l'avenue de 12^e sur la rue Logan entre le chemin de fer du Pacifique & la rue Marlborough, et une autorisation de faire faire le dit égout. adoptée

M. L. Maire dépose sur la table copie d'un projet à la requête de "The Dominion Stock Yard and

Abattoir Company" à "The East End Stock Yard & Abattoir Company". - 17 Mai 1873.

135^e Prop. par M. Cellier }
Sec. par M. Chartier } Qu'il soit permis à la Compagnie des Abattoirs de Montréal, de faire de nouveau à leurs frais & dépenses la jonction de leur égout à l'égout de la rue Morneau appartenant à la Municipalité, & ce sous la surveillance de notre Inspecteur, et aux conditions suivantes, savoir: La dite Compagnie des Abattoirs devra commencer d'ici au premier de Juin prochain la construction d'un égout indépendant de ceux de la Corporation & le terminer d'ici au premier Juillet prochain, & devra dans l'interval qui s'écoulera jusqu'à la completion de leur égout inonder au moins une fois par jour l'égout de la rue Morneau afin que la Municipalité ne souffre pas des mauvaises odeurs qui s'échappent de ces égouts. La Compagnie sera de plus responsable de tous dommages faits aux rues ou que la Municipalité pourrait être appelée à payer à cause des dits égouts & de tous les frais qui seront occasionnés à la Municipalité par la construction d'iceux. Pour les fins ci dessus il sera permis à la dite Compagnie de construire un égout sur la rue Marlborough, par la dite rue & la mettre dans le même état qu'avant. La Compagnie devra aussi construire le dit égout de manière à ce qu'il soit bien clos & qu'il n'y ait aucune issue sur la rue, & le dit égout devra être construit sous la surveillance & d'après les plans & devis de M. J. B. Beaudry, Ingénieur de la Corporation. La Compagnie devra de plus fournir à la Corporation copie des plans ci dessus mentionnés. Dans

et qu'il ne s'échappe aucune mauvaise odeur. J. B. Beaudry 19.

Dans le cas ou l'aitié Compagnie. néglige-
rait de se conformer aux termes de cette résolution,
la Corporation aura le droit de couper son égoût,
sans qu'il soit nécessaire qu'aucun soit donné
à l'aitié Compagnie. - adopté

136^e Prop. par M. Lefebvre

Sec. par M. Massin } Que le Comité de la Compagnie
l'Eau soit autorisé à faire poser l'eau chez
M. J. M. Reyris, à la condition que ce
Monsieur fasse faire le creusage & la pose
de l'écoulement de passage. - adopté

M. Rolland donne avis qu'à sa
prochaine assemblée au conseil, il
proposera l'adoption de règlements
pour empêcher le tirage de cochers,
& pour régler la construction de
Maisons dans cette Municipalité.

137^e Prop. par M. Charbon

Sec. par M. Massin } Que le Comité
soit autorisé à faire payer à M.
Auguste Jetté le représentant au par ailleurs
seul pour l'usage de l'eau durant ces
deux mois expirés le premier mai
prochain. - adopté

Application pour un certificat de
licéuse de la part de Augustin Lavallée.

138^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Charbon } Que l'application de A. La-
vallée pour certificat de licéuse d'auberge
lui soit renvoyée, & qu'il soit informé
que le temps pour recevoir l'avis ap-
plication est passé, & que le nombre
poursuivi au règlement est rempli. -
adopté

Conformément

Conformément à l'autorisation qui en avait
été donnée, par le Maire par rapport, qu'il s'est
rendu auprès du Comité d'annexion de
Montreal, au camp de certains des mem-
bres du conseil, le 18 Mai courant, sur
l'invitation du dit Comité; et qu'à la
dite l'assemblée du dit Comité d'annexion,
il a été décidé de recommander au Con-
seil d'annexer 3 Belulaya, à la ville actuelle
d'en faire un quartier séparé, & de lui
accorder trois représentants; le Comité
devra de plus s'entendre avec le conseil
quant aux questions de détail. -

139^e Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Reyris } Que dans le but
d'arriver à un but pratique, quant aux con-
ditions auxquelles doit se rendre le conseil
avec la Cité d'annexion, au sujet de
l'annexion; Il est résolu;

Que les évaluateurs de cette Commu-
nauté, soient requis de faire une valua-
tion comparative, de quelques propriétés
situées à 3 Belulaya & Montreal; avec un
état complet des taxes payables sur
chacune de ces propriétés; & d'en faire
rapport au conseil. - adopté

140^e Prop. par M. Charbon

Sec. par M. Massin } Que le Secrétaire soit
autorisé à donner les ordres nécessaires
& à payer les bois pour le chauffage
de la maison du Chef de police Dupuy. -
adopté

Action de Cad. Labelle, se réclamant
de la Corporation d'ingénieur Pierre
de

de dommages pour prétendue fausse
arrestation.

141^e Prop. par M. Lachapelle
Sec. par M. Collin } Que le Mr David
Lachapelle, avocat, soit autorisé à régler si
possible l'affaire Las Sabelle, en s'en
à l'occupant pour la co-propriété
adoptée

142^e Prop. par M. Collin
Sec. par M. Collin } Que la lettre de la
de la gaz du Canada dernier soit re-
fète en absence d'Edouard pour en faire
rapport. - adoptée

143^e Prop. par M. Collin
Sec. par M. Collin } Que le conseil
s'ajourne adoptée

A. Reputant
Maire

Sec. G. L. L.
Sec. L. L.

6 Juin 1883

A une assemblée régulière du
Conseil de ville d'Edouard, tenue
Mercredi le six Juin, huit heures
cent quatre vingt trois, dans l'Hotel de
ville, lieu ordinaire des séances du
dit Conseil, à huit heures du soir.

Etant présents
Mr le Maire A. Reputant &
Messieurs les conseillers J. L. Collin
& Augustin Lachapelle.

Mr le Maire de propos
le conseil est ajourné à lundi
prochain, le dix Juin courant,
à sept heures & demi du soir.

A. Reputant
- Maire -
Augustin Lachapelle
J. L. Collin
Sec. G. L. L.
Sec. L. L.

11 Juin 1883

Comme session générale du conseil de la ville d'Espérance, assemblée au sixième étage le onze Juin, M. le Maire eut quatre nuitées, au lieu ordinaire des séances du dit conseil, à huit heures du soir.

Étaient présents,

Monsieur le Maire R. Préfontaine & Messieurs les Conseillers. M. B. Galois, J. B. Chartier, Augustin Péronnet & J. M. Roy, formant un quorum du conseil.

Le secrétaire met sur la table l'avis spécial d'approvisionnement, avec certificat attestant que copie de tel avis a été signifié régulièrement à M. N. Halland, Edouard, Édouard Roy, conseillers.

Lecture est faite par le secrétaire M. Roy suivant la loi de l'acte 46 Vie. chap. XXV des actes 44 & 45 Vie. Chap. XVI + 46 Vie. chap. XXV ordonnant l'inscriptement des demandes cadastrales servitudes, dans certains cas non prévus par la loi, et pour prolonger le délai de l'inscriptement de tels demandes & servitudes, & pour rendre plus efficace la publication de tel loi.

Lecture est aussi faite des édicts au bas de chacun des dits actes.

M. le Maire met devant le conseil un rapport de M. M. Buisson & Barais, Inspecteurs mesurants de bois, licenciés, par lequel il est constaté que le mètre fourni par M. M. Dupont & fils, n'est pas conforme à leur contrat en ce qui concerne la portée & les dimensions que les dits M. M.

* daté du 9 Juin 1883
M. M. Roy
M. M. Roy

M. M. Dupont & fils se sont engagés de fournir.

M. M. Prop. par M. Buisson ?

Sig. par M. Chartier ? On attendu que M. M. Dupont & fils, n'ont pas fourni dans le délai voulu, le mètre, qu'ils s'étaient engagés de fournir par leur soumission au 25 Avril dernier,

* de madame

M. M. Roy
M. M. Roy

& M. le Maire, report dans lequel se trouve la proposition pour construction de la Corporation pour construction de la Corporation des dits M. M. Dupont & fils, sur le site convenu, par le Maire, après avoir eu son assent au conseil donné aux dits M. M. Dupont & fils; & que le Comité des Chemins soit autorisé à acheter sans délai aux prix & conditions de son soumission, le mètre étant entrepris par le Maire nécessaire pour la construction des trottoirs & passages, des soumissionnaires dont les noms suivent, savoir, Henry Buisson & fils, M. M. Préfontaine & fils Lafooteux.

adopté

Lettre M. M. Jappas & Choin & M. M. demandant une traversée au sein de mes Deserz & La Cathermie.

M. M. Prop. par M. Buisson ?

Sig. par M. Chartier ? Que les lettres de M. M. Jappas & Choin, soient référés au Comité des Chemins; & que le dit Comité soit autorisé à faire faire la traversée de M. M.

adopté

Lettre de la Banque Jacques, Gastin & J. M. 1873 demandant si elle doit faire faire les trottoirs en face de

de

de leurs leurs propriétés de la me Des-
sery; & de quelle manière doivent être faits
ces travaux. - *accepté*

146^e Prop. par M. Collin }
Lic. par M. Chartier } Que le Secrétaire accuse
le capitaine de la lettre de la Banque que
présentée, et l'informe qu'il est néces-
saire qu'elle fasse faire les travaux néces-
saires sur les propriétés sur le côté ouest
de la me Desery et de la manière par
laquelle sera l'inspection des chemins; &
que le Secrétaire, notifie la Municipalité de
la paroisse de Saint-Jacques, d'avoir à intervenir sans
délai le galeries qui existent sur la me
aux nos 162 & 164 de la me Desery. -

adopté

Lettre Louis Pelletat 8 Mai 1853.

" Geo. Cruickshank 2 Juin 1853,
demandant l'aide pour l'usage de la
maison de refuge protestante de la
Pointe-Sainte.

Lettre de l'épave 4 Juin 1853.

147^e Prop. par M. Chartier }
Lic. par M. Beauséjour } Que le Secrétaire ac-
cuse réception de la lettre de Mr. Cruick-
shank, & l'informe, que pour avoir l'eau
à la "maison de refuge protestante" de la
Pointe-Sainte, il faudra d'abord, préalablement
la permission de la cité de Montréal; qu'il ob-
tienne des Indiens des chemins à travers
le droit d'avoir la me pour la pose
de tuyaux nécessaires, & qu'ils fassent
poser les dits tuyaux à ses frais &
dépens; & qu'après la composition
leur

leur fournira l'eau par un compteur
au prix qui devra être fixé par le conseil
en temps lieu. - *adopté*

Lettre de M. Aldené Sloan, 4 Juin 1853, de-
mandant que le conseil résoudrait son
application pour un certificat de
la me de l'Ange.

Lettre de M. de Montaut, demandant
que le conseil fasse le paiement au
Mentaut réclamer pour pension de
prisonniers dans la prison de Montréal.

Lettre de M. J. B. A. Beauséjour 30 Mai 1853, deman-
dant que le conseil qu'il sera fait
à remettre d'ici à quelques jours un
plan de la me de l'Ange qui a les propriétés de la
Pointe-Sainte.

Requête de M. Beauséjour 2 Juin 1853,
offrant de faire le nettoyage de la me de
la Pointe-Sainte, au prix de
\$250 le voyage ou sept cent cinquante
pièces.

148^e Prop. par M. Chartier }
Lic. par M. Collin } Que la requête de
M. Beauséjour soit référée au comité
de santé, avec autorisation de conclure
des arrangements avec les entrepreneurs.
accepté

* révision

149^e Prop. par M. Chartier }
Lic. par M. Beauséjour } Que les Messieurs
les Évaluateurs soient requis de commencer
sans délai la composition du rôle d'évaluation
adopté

150^e Prop. par M. Collin }
Lic. par M. Chartier } Que le conseil
approuve le plan général de
la

la Communauté préparé par M. J. A. V. -
P. Audouin, que les demandes nécessaires
seront faites conformément aux sections
44-49-50 de l'acte spéciale d'incorpora-
tion de cette ville, pour faire homologuer
ledit plan. - adopté

151^e Prop. par M. Bequie }
Sec. par M. Séguin } Que le comité de
la maison du conseil, soit autorisé
à acheter le charbon nécessaire à
la maison du conseil. -

152^e Prop. par M. Collin }
Sec. par M. Séguin } Que le secrétaire soit
autorisé à classer les clauses finiales
des corporations de ville, en y intégrant
les clauses de l'acte spécial de ce-
ville d'Hotelbourg, les faire réimprimer
pour l'usage des conseillers et des contri-
buables. - adopté

153^e Prop. par M. Séguin }
Sec. par M. Collin } Que les comptes suivants soient
approuvés éparés, savoir: M. Jacques 1^{er} S. Charbonnel 21^{er}
Dégouté 25^{er} R. Drouin 3^{er} J. Pilon 10^{er} Renaud 2^{er}
Jaworski 3^{er} A. Charvet 11^{er} R. W. Smith 2^{er} S. Lacombe 21^{er}
J. Lacombe 21^{er} G. Bernhart 8^{er} M. Laillet 13^{er} J. Lacombe 4^{er}
L. Deschamps 5^{er} J. Pilon 11^{er} A. Charvet 22^{er} a. P. Séguin 24^{er}. -
adoptée

154^e Prop. par M. Collin }
Sec. par M. Séguin } Que le conseil ratifie l'engagement de
M. Lacombe David, comme consultant. - adopté

155^e Prop. par M. Séguin }
Sec. par M. Bequie } Que le conseil s'appuie
adoptée

J. A. Séguin
Maire

11 Janvier 1883

A une séance régulière (quinzième) du
Conseil de ville d'Hotelbourg, tenue en la
salle ordinaire de séances, en la ville
d'Hotelbourg, le matin du jour dit, ont
été présents vingt-neuf membres à huit heures
du soir,

sont présents
Monsieur Léonard Raymond Préfeture,
Messieurs les conseillers, Jean Damien
Ralland, A. B. Collin, J. Charvet, J. Bernhart,
A. Séguin & J. M. Bequie. -

Le secrétaire dépose devant le conseil
le Règlement n. 1 du conseil de la ville pour
l'imposition de certains taxes. -

Lettre de M. J. Barre (adressée à M. S. Séguin)
demandant que le conseil lui fasse une préférence
sur achat de pierre pour traverses.

156^e Prop. par M. Ralland }
Sec. par M. Collin } Que la lettre demandée
de M. Barre n'est pas entendue. -
adoptée

Lettre des Comm. du Hâvre de Montebello, ac-
cusant réception de la lettre du conseil
du 21 Jan. au sujet des mes pour aller
sur les quais. -

Lettre de la Cie. du Goy de Montebello 23/6/83 -
demandant que le conseil prenne les mesures
de faire ouvrir au plus tôt une voie pour
aller sur les quais - près du pont du chemin
de fer. -

157^e Prop. par M. Bernhart }
Sec. par M. Séguin } Que le secrétaire soit
à la Commission du Hâvre de Montebello,
qu'elle peut prendre possession sans
délai

déjà à faire les travaux sur les mes suivantes
 conduisant sur les prairies, savoir: la côte de
 la me Marlborough, 2° la côte entre les nos
 146 & 147 du cadastre & 3° la côte entre les
 nos 153 & 160 du cadastre; ces différentes,
 ayant été cédés régulièrement à la corpo-
 ration par contrat pour un fané de
 mes, & que s'il y a des difficultés au
 super de l'endroit au se trouve situé cette
 dernière rue, que la Commission s'en-
 tende avec le Comité des Chemins &
 M^r A. M. Bandy Ingénieur à ce sujet, &
 que le Comité des Chemins soit autorisé
 de faire faire l'empièvement des dites
 mes après qu'elles auront été nivelées.

+ terrains
 M^r M^r
 J. L.

Lettre Louis Gadsua, offrant ses services
 comme consultant, 5 Juin 1883.

158° Prop. par M^r Schanck }
 Sec. par M^r Baylis } Que la lettre de M^r
 Louis Gadsua, soit référée au Comité de
 Police. - adopté

Lettre Député opils (reçu 4/4/83) -
 se plaignant que le conseil, refuse de
 prendre son bois. -

159° Prop. par M^r Baylis }
 Sec. par M^r Collin } Que le Secrétaire s'ad-
 resse auprès de M^r Député opils, pour
 avoir des explications au super de
 la lettre qui a récemment d'adresser
 au conseil. - adopté

Lettre de G. Brückshank, 23 Juin 1883,
 demandant que le conseil fasse
 constater par un homme en face
 des propriétés de la Prévôté de la Seine

sur la me Moreau, en remplacement de
 ceux qui existaient auparavant. -

Requête des citoyens de la me Marlborough
 datée 14 Juin 1883, demandant la cons-
 titution de trottoirs dans cette me. -

Requête 16 Juin 1883 - de M^r C. S. Spet col
 demandant l'ouverture de la me Moreau, entre les
 mes Moreau & Deserif. -

160° Prop. par M^r Collin }
 Sec. par M^r Rolland } Que les trois requêtes
 qui viennent d'être soumises soient référées
 au Comité des Chemins pour en faire
 rapport. - adopté

Lettre Madone Picotte 28 Juin 1883 - demandant
 permission d'ouvrir cette partie de la me
 Mulgrave entre les mes Boninac & Baylis,
 afin d'y faire passer des vaches. -

161° Prop. par M^r Rolland }
 Sec. par M^r Collin } Que la demande de
 M^r Picotte ne soit pas entendue. -
 adopté

162° Prop. par M^r Baylis }
 Sec. par M^r Schanck } Que les comptes
 suivants soient approuvés
 & payés, savoir: C. Gauthier

161° Lettre M^r Picotte, fils veu 9^e, J. Robertsau
 adopté

163° Prop. par M^r Bandy }
 Sec. par M^r Baylis } Que le compte
 de M^r Georges Lévêque, au montant
 de \$185⁵³ pour compensation de
 trottoirs soit payé, après vérifi-
 cation. - adopté

164. Prop. par M. Colland }
 Sec. par M. Biquin } Que le Comité
 d'Éclairage, s'entende avec la Compagnie
 du gaz, au sujet de l'éclairage
 de la rue Notre-Dame, au moyen du
 gaz; & priation d'un arrêté préalable
 d'avis, cette autorisation par le
 Comité. Demande avec entente
 avec le président ou les directeurs
 de la dite Compagnie. —
 adopté

165. Prop. par M. Bombay }
 Sec. par M. Colland } Que le conseil
 s'approuve. — adopté.

A. Réputant
Muni
J. G. L. G.
Sec. G.

33

13 Janvier 1883

À une assemblée spéciale du conseil
 de la ville d'Édouard, tenue en l'Hôtel-de-
 ville, à Édouard, le jeudi vingt-neuf
 ont cent quatre-vingt-trois, à huit heures
 du soir, avis en ayant été donné à
 tous les membres, les procès-verbaux
 par le certificat à cet effet, mis devant
 la présente assemblée;

Étaient présents:

Monsieur le Maire Raymond
 Préféré & Messieurs les conseillers
 Jean-Dominique Renaud, Amable B. Collin
 Joseph Chastin, Jean Bombay, Augustin
 Tétreault & Jean-Marie Biquin.

Monsieur le Maire met sur la table une
 lettre de M. H. Brunet 4 Janvier 1883 au
 sujet de l'achat d'un poteau de lampe. —

166. Prop. par M. Chastin }
 Sec. par M. Tétreault } Que la lettre de M.
 Brunet soit renvoyée au Comité d'Éclairage
 pour en faire rapport. — adopté

Lettre de Cygar Benoit 12 Janvier 1883 se
 plaignant que les annuaires étrangers endom-
 magent ses pâturages. —

167. Prop. par M. Collin }
 Sec. par M. Biquin } Que la lettre de M.
 Benoit, soit renvoyée au Comité d'Éclairage.
 adopté

Le Comité des chemins fait rapport
 verbal, que sur l'invitation des com-
 missaires du Ébène, ils ont rencontré ces
 Messieurs, et après avoir discuté avec eux
 sur les facilités offertes pour l'ouverture
 d'une rue entre les nos. 158 & 160 de la rue
 pour aller sur les prairies. Le Comité

Comité recommande au conseil de céder le terrain nécessaire pour l'ouverture de la dite rue, pourvu que les Commissaires du Haïre aient immédiatement cette rue; la Corporation s'obligeant de macadamiser la dite rue quand elle aura été nivelée.

168^e Prop. par Mr Rolland

Sec. par Mr Bombay } Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être fait, soit reçu & adopté, & que le Secrétaire informe les Commissaires du Haïre de Montréal que la Corporation est prête à céder à la Commission le terrain nécessaire à l'ouverture de la dite dite "Côte Gilbert", avec le terrain nécessaire chaque côté de la dite côte (telle qu'elle est désignée au plan de la ville) pour faire deux rampes & rendre la pente plus douce, la Corporation s'oblige de plus à empêcher la dite côte quand elle aura été nivelée par les Commissaires du Haïre; l'ouverture de la dite côte devra se faire d'après les plans à être préparés par l'Ingénieur des Commissaires du Haïre, & approuvés par la Corp. Conseil de ville d'Heléopolis; Que le Secrétaire informe de plus les dits Commissaires que la Corporation est prête à céder le terrain qui se trouve en bordure de la rue Marlborough, pourvu que les dits Commissaires en fassent le nivellement immédiatement.

adopté

Lettre de la Compagnie du Gaz de Montréal, au sujet de l'éclairage des rues de cette ville au moyen du Gaz - 9 Juillet 1853.

169^e Prop. par Mr Bombay

Sec. par Mr Collin } Que la lettre de la dite Compagnie soit reçue & acceptée, que la dite Compagnie soit autorisée à informer le conseil accepté l'offre fait par la dite lettre, aux mêmes conditions que pour la dite de Montréal, excepté que notre ville se chargera d'allumer & faire étendre les lampes; & ce pour le prix de 100 gr Dollars par lampe par an.

adopté

170^e Prop. par Mr Collin

Sec. par Mr Martin } Que le Comité d'Edouard soit autorisé à demander des soumissions pour la fourniture de poteaux à gaz; & que le dit Comité soit autorisé à faire faire un plan des endroits où seront placés les poteaux & en fasse rapport au conseil à la prochaine assemblée.

adopté

171^e Prop. par Mr Bombay

Sec. par Mr Seguin } Que sur application de Mr Joseph Richard, le certificat de l'enceinte d'Amberg octroyé à Mr Auguste Jetté, lui soit transféré.

adopté

172^e Prop. par Mr Rolland

Sec. par Mr Bombay } Que les comptes suivants soient approuvés & payés, savoir: Rap. Préf. tome #141^e Sec. Lésant #80^e.

adopté

Lecture est faite des règlements nos.
35. 36-37 38.

143^e Prop. par M. Béguin }
Sec. par M. Séguin } Que les règlements
numéros trente cinq (35) trente six (36)
trente sept (37) & trente huit (38) soient
acceptés & que le secrétaire accepté
soit autorisé à les faire imprimer.
adopté

144^e Prop. par M. Séguin }
Sec. par M. Bombard }
Que le chef de police soit
à ce que l'arrosage se fasse plus
régulièrement, à partir du 1^{er} de
juin jusqu'à la fin de l'été. -
adopté

145^e Prop. par M. Séguin }
Sec. par M. Séguin }
Que le conseil
s'affaire. -
adopté
M. Séguin
M. Séguin
M. Séguin

1^{er} Août 1883

Comme assemblée régulière
du conseil de la ville de Hochelaga,
tenue en l'hôtel de ville à
Hochelaga, le premier août
mil huit cent quatre vingt
trois à huit heures & demie
du soir.

Étaient présents
Mm. Amable B. Bellin
& Augustin Séguin.
Vu le programme du jour
cette assemblée est
ajournée à mardi le
septième jour de août
commençant à sept heures
& demie du soir.

Amable Bellin
Augustin Séguin
J. Séguin
Secrétaire

7 Aout 1883

A une session ~~spéciale~~ générale des
Conseils de la ville, d'Hydrulaye, tenue
le septième jour d'Aout, huit heures
cent quatre vingt trois, à huit heures
du soir, dans la salle ordinaire
des séances du dit conseil, réunis
spécialement au premier Aout mil
huit cent quatre vingt trois, et à laquelle
sont présents:

Messieurs les Conseillers Jean Damien
Pelletier, Joseph Barthé, Julien Bombardier,
A. Pichault & Jean Marie Boursier formant
un quorum au conseil, sous la prési-
dence de l'ancien le ~~bourgeois~~ M. Marie
Augustin Pichault.

Les minutes des assemblées des
mois de Juillet dernier, étant lues
sont adoptées.

Le secrétaire dépose sur la table l'avis
d'ajournement, constatant que le dit avis
a été signifié régulièrement, à ceux à qui
il compete l'avoir été.

Le secrétaire dépose sur la table
le rôle d'évaluation préparé durant
le mois de Juin dernier.

Le secrétaire dépose sur la table l'ori-
ginal de l'avis publié au dépôt du
Rôle d'Évaluation, daté le 30 Juin 1883, avec
certificat constatant que le dit avis a
été publié régulièrement suivant la loi.

176° Prop. par M. Pelletier }
Sec. par M. Bombardier }

Que le conseil se
forme en Comité général pour
l'examen

le certificat
A. M.
J. B.

l'examen et la révision du Rôle d'Évaluation
adopté

Les plaintes suivantes sont soulevées
au conseil. De la part de

x demandeur
A. M.
J. B.

1° M. S. G. Aylwin 15 Aout 1883 demandant que
le conseil fasse une réduction dans
l'évaluation de sa propriété.

2° M. L. C. Cruickshank - au nom de M. Kerr
demandant que la propriété mise au
nom de M. E. Bates, soient évalués au
nom de M. Kerr. - 31 Aout 1883.

3° Mm. Létourneau & al. demandant
que certains noms soient changés
sur le Rôle. - 1 Aout 1883.

4° De M. Nolan M. Dilisle, demandant que
certains noms soient mis au rôle 13 traits.

5° B. J. Coghlin 24 Aout 1883 demandant
une réduction de l'évaluation de ses propri-
étés.

6° J. H. Emard 15 Aout 1883 demandant
que certaines propriétés soient portées
à son nom sur le rôle.

7° Robertval, demandant que certains
noms soient changés sur le rôle 34 Aout 1883.

Après avoir pris ces différentes de-
mandes en considération le
Comité, décide d'accorder gain de cause
aux demandes de Mm. L. C. Cruickshank,
Nolan M. Dilisle, J. H. Emard et Robertval
& de refuser celles de Mm. S. G. Aylwin &
B. J. Coghlin.

Le Comité décide en même temps
de réduire à \$6000 au lieu de \$64000 la
valeur de la propriété n° 54/120-121-122
appartenant à M. Augustin Pichault.

Reprise des précédés

177^e Prop. par Mr Bombay }
 Sec. par Mr Rolland } Que le Rôle
 d'Evaluation pour la présente année,
 qui vient d'être examiné par le Comité
 général du Conseil, après avoir pris en
 considération les différentes plaintes &
 demandes au sujet du dit rôle, soit
 homologué avec les vingt cinq amendements
 qui viennent d'être faits, & qui sont
 d'avis au long augmentés quarante mil
 livres du dit rôle, & certifiés au dit rôle
 par le président de cette assemblée &
 le secrétaire - trésorier.

adopté

178^e Prop. par Mr Rolland }
 Sec. par Mr Bejris } Que des remerciements
 soient votés à MM. les Estimés, pour
 les services qu'ils ont rendus en préparant
 le Rôle d'Evaluation; que une somme de
 vingt cinq Dollars chaque soit accordé,
 en reconnaissance des services
 ainsi rendus.

adopté

179^e Prop. par Mr Bejris }
 Sec. par Mr Bombay } Que Messieurs les
 Conseillers Rolland, Bombay & Chartier, soient
 nommés réviseurs en conformité à la
 clause 343 des clauses générales de
 la Corporation de cette ville.

adopté

180^e Prop. par Mr Bombay }
 Sec. par Mr Chartier } Que la requête de
 M^{rs}. Masson sol, et Amiel, demandant
 l'ouverture de la "ruelle Servais", soit renvoyé
 au comité des chemins pour
 en

en faire rapport.

adopté

181^e Prop. par Mr Rolland }
 Sec. par Mr Bejris } Que la lettre de M^{rs}. H. J.
 Whitehead, fixant de la Cie. de Managem^t à
 coton Hudson, en date du 1^{er} Août courant, soit
 demandant que le conseil fasse pour
 une autre branche pour l'eau, à la Manufac-
 ture de coton, soit renvoyé au Comité de
 l'Éclair, pour en faire rapport.

adopté

Lettre de la Cie. du Gaz de Montréal datée
 17 Juillet & 1^{er} Août 1883, dans laquelle il est
 des lampes à gaz dans les rues & sur
 la fourniture des poteaux à gaz.

182^e Prop. par Mr Bombay }
 Sec. par Mr Rolland } Que l'offre de la
 Cie. du Gaz de Montréal, en date du sept
 Août courant, de fournir des poteaux
 en fonte suivant le modèle de la Corpo-
 ration de Montréal, pour le prix de
 neuf \$1.00 Dollars chaque, livrés à Hochelaga,
 soit acceptée, que le secrétaire donne
 l'ordre pour cinquante poteaux à gaz, & que
 le Comité d'Éclairage fasse préparer un
 plan pour la pose des dits poteaux sur
 la rue St. Marie opposée des rues
 Hoare, St. J. Bte & Marlborough.

adopté

Lettre des commissaires du Gaz de
 Montréal 19 Juillet 1883, servant de
 un plan pour la construction d'une
 rampe à l'avenue Duroville.

183^e Prop. par Mr Rolland }
 Sec. par Mr Bejris } Que le secrétaire

Secrétaire accusé réception de la lettre des commissaires au 19 Juitet dernier, & les informe que le Comte des Chemins ne s'occupe même d'obtenir d'acquiescer le terrain nécessaire à l'ouverture de la Côte De-Nonville, entre les numéros de cadastre 153 & 160. - adopté

184^e Prop. par M. Charrier }
Sec. par M. Beyprie } Que le Comte des Chemins soit autorisé à s'entendre avec les propriétaires au sujet de l'achat du terrain nécessaire à l'ouverture de la Côte De-Nonville. - adopté

Lettre de M. D. Girouard, avocat, demandant au Conseil de remettre M. Louis Pelletier en possession de son terrain, pour puis pour l'élargissement de la rue St. Marie. - adopté

Lettre de M. P. Cochin 19 Juitet, demandant au Conseil de faire construire un canal d'épandage sur la rue Logan, en face de ses propriétés. -

185^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Bombray }

Que le Secrétaire informe M. Cochin, que le Conseil ne des jesi' a faire faire un épandage sur la rue Logan, en face de ses propriétés, s'il n'est en paye immédiatement sa part. - adopté

186^e Prop. par M. Charrier }
Sec. par M. Beyprie }

Que le compte de M. Morrisette

M. Ad. Morrisette, au montant de \$42.90 étant la balance due pour confection d'un plan sur la nefogon, soit approuvé, adopté.

187^e Prop. par M. Bombray }
Sec. par M. Beyprie } Que les comptes suivants soient approuvés & payés, savoir:
Robert Drwin 3.50 R. M. Sorrette 3.00
F. Grevin 1.00 "Star" 2.00
R. M. L'entree 138.50 Copland & Charrier 31.05
Syndic des Chemins & Barrières 20.00
John Galagan 3.90 Geo. L'écuyer 108.36
G. Bertrand 3.50 J. Savariat 2.00
J. Robertson 15.12 M. Faiden 2.43
adopté

188^e Prop. par M. Rolland }
Sec. par M. Bombray } Que le Comte des Chemins fasse réparer les rues Morneau & Marlborough & fasse arroser ce deux rues; que le Comte fasse empurer la rue Morneau sur toute sa largeur. - adopté.

Morneau
Marlborough

189^e Prop. par M. Charrier }
Sec. par M. Beyprie } Que le Conseil s'affermisse. - adopté

M. Charrier
M. Beyprie
M. Bombray
M. Rolland

24 Aout 1883
 A une session spéciale du conseil de la Ville d'Oscelega, convoquée par avis réguliers donné à tous les Membres présents en l'Hôtel de Ville, à Oscelega, le dimanche septième jour du mois d'Aout, l'Assemblée a été convoquée à huit heures de nuit.

Sont présents
 Monsieur le Maire Raymond Pifontaine & Messieurs les Conseillers Jean Damien Belland, Amable B. Bellin, Joseph Chartier, John Bombray & Augustin Picheau - formant la majorité au conseil.

Après avoir pris en considération l'état préparé pour l'imposition des taxes & l'état des estimés pour les dépenses probables de l'année prochaine, il est

190^e Proposé par M. John Bombray }
 Sec. par M. Joseph Chartier }

Que Messieurs le Maire, convoque une assemblée publique des contribuables propriétaires de la ville d'Oscelega, pour le dimanche septième prochain, à sept heures de nuit, en l'Hôtel de Ville d'Oscelega, afin de soumettre aux dits contribuables, l'état précédent, & d'avoir leur opinion s'il y a lieu d'augmenter la taxe sur les propriétés foncières 2^e de faire un emprunt 3^e de prendre en considération l'annexion à la Cité de Montreal, et que cette avis soit inséré dans les papiers nouvelles

nouvelles françaises & anglaises de Montreal, & de plus y a été en soit donné à la porte des églises Catholique & protestante d'Oscelega - adoptée

Lettre de M^r J. H. Emond, demandant que le Conseil accorde la permission à la Cité de Montreal de construire un égout sur la rue Frontenac d'Aout 1883.

191^e Prop. par M. Bombray }
 Sec. par M. Picheau } Que le conseil permette à la Cité de Montreal de construire un canal d'égout au tunnel, dans cette partie des rues Frontenac & Catherine qui se trouve renfermée dans les limites de la ville d'Oscelega, mais qui s'étend aux limites de la dite Cité de Montreal & qui forme l'enceinte sud des dits rues Catherine & Frontenac; & ce à la condition qu'il soit permis aux propriétaires de terrains sur cette partie des dites rues, de se servir des dits égouts, en en payant leur part proportionnelle. - adoptée

x dans la ville d'Oscelega,
 J. H. Pifontaine
 Sec. M.

192^e Prop. par M. Bellin }
 Sec. par M. Belland } Que le Conseil soit autorisé à faire l'achat d'un compteur de 2" pour l'usage de chemin de fer du Nord. adoptée

193^e Prop. par M. Belland }
 Sec. par M. Bombray } Que le conseil d'opinion, adoptée

J. H. Pifontaine
 Sec. M.

5 Sept 1883

A une assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville d'Hochebourg, tenue à l'Hotel de Ville, à Hochebourg, Mercredi le cinq septembre mil huit cent quatre-vingt trois, à huit heures du soir.

Etant présents

M. le Maire Raymond Pépantaine, M. Jean Damien Rolland, M. Amable B. Collin, M. John Bombroy, M. Joseph F. Chartier, M. Augustin Pétreault & M. Jean Marie Beyeis formant la majorité des membres du conseil de la ville.

M. le Maire donne communication du Procès-verbal & des résolutions adoptées à l'assemblée publique des contribuables de la ville d'Hochebourg, tenue le trois septembre courant, pour prendre en considération l'état financier de cette ville, & la question de l'annexion à la cité de Montréal.

194 Proposé par M. Rolland,

secondé par M. Chartier,

Que le conseil se forme en comité général pour prendre en considération les procès-verbaux de l'assemblée de lundi dernier, adoptés

Reprise des procès-verbaux

195 M. Rolland propose,

secondé par M. Chartier,

Qu'attendu l'expression d'opinion de l'assemblée publique des contribuables sur la question d'annexion de partie de la ville d'Hochebourg à la cité de Montréal, favorable à la dite annexion.

Attendu, qu'il est désirable d'en venir à une entente aussitôt que possible sur cette question

D'en répondre à la proposition d'annexion faite à ce conseil par la cité de Montréal, il soit résolu que le conseil de la ville d'Hochebourg est prêt à passer un règlement pourvoyant à l'annexion à la cité de Montréal de la partie suivante du territoire de la dite ville d'Hochebourg, savoir: depuis les limites orientales de la ville de Montréal jusqu'aux Nos 18 & 20. du Cadastre d'Hochebourg, exclusivement, & depuis le bord du fleuve St-Laurent, aux limites actuelles du village de la Côte-à-Pitot.

D'en un Comité composé de son Honneur le Maire d'Hochebourg, & des Conseillers L. D. Rolland, Joseph F. Chartier, Augustin Pétreault & Jean M. Beyeis, soit nommé pour s'aboucher sans délai, avec le Comité d'annexion nommé par le conseil de la ville de Montréal, & soit autorisé à en venir à une entente, & qu'il fasse rapport à ce conseil à une assemblée spéciale qui devra être convoquée dans le but de recevoir le dit rapport.

196 Proposé en amendement par M. Bombroy,

secondé par M. Collin,

Que la motion principale soit suspendue jusqu'au coup de courant, pour recevoir une requête qui doit dans l'interim être présentée à ce conseil

Cette amendement étant mis aux voix.

Pour	Contre
M. Collin,	M. Rolland,
M. Bombroy,	M. Chartier,
	M. Pétreault,
	M. Beyeis,

la motion principale étant mise aux voix, est emportée sur la même division

197^e Proposé par Mr Rolland,
 Secondi par Mr Chartier,
 Que les estimés pour l'année 1883-1884 qui viennent d'être soumis au Conseil par le Comité des finances soient approuvés.

adaptée

198^e Proposé par Mr Rolland,
 Secondi par Mr Pétremont,
 Que le Conseil ratifie le paiement de la somme de cinquante piastres fait pour la prime d'assurance sur la Patasse Municipale.

adaptée

199^e Proposé par Mr Bombay,
 Secondi par Mr Collin,
 Qu'une somme de cinquante sept centins par cent piastres soit prélevée sur les propriétés imposables de cette Municipalité, & une somme de deux par cent sur la valeur estimée des loges pour les fins ordinaires du conseil; & qu'une somme de vingt sept centins par cent piastres soit prélevée sur les propriétés imposables de cette Municipalité pour le paiement des intérêts & du fonds d'amortissement sur les débentures de dix mille piastres; & une somme de treize & demie centins par cent piastres soit prélevée sur les propriétés imposables de cette Municipalité pour le paiement des intérêts & du fonds d'amortissement sur les débentures de trente mille piastres, & que le secrétaire prépare des rôles de perception en conséquence & donne les avis nécessaires.

x. soixante

[Signature]
[Signature]

200^e Proposé par Mr Collin,
 Secondi par Mr Beyeis,
 Adaptée

Di'm

Qu'une somme de cinq par cent sur les taxes de la présente année soit accordée à toutes personnes qui effectueront le paiement, le ou avant le vingt Octobre prochain.

remise

adaptée

201^e Proposé par Mr Rolland,
 Secondi par Mr Collin,
 Qu'une somme de

Que la lettre de Mr Bramley, datée le 4 septembre 1883, & la requête de Dame Bourbonnière datée le sept 1883, soient référées au Comité des Chemins pour faire rapport.

adaptée

202^e Proposé par Mr Bombay,
 Secondi par Mr Collin,

Que la lettre de Mr S.P. Robins, datée 31 Août 1883, soit référée au Comité de Santé pour faire rapport.

adaptée

203^e Proposé par Mr Bombay,
 Secondi par Mr Beyeis,

Que Mr M^{re} Beyeis, soit autorisé à porter une enseigne, sous la direction du Comité de Santé, du conseil

adaptée

204^e Proposé par Mr Bombay,
 Secondi par Mr Collin,

Que les lettres de Mr François David, Le S^{re} B. Laprenière, & Quevillon ainsi que celle de Mr J. Tremblay, soient référées au Comité de Police pour en faire rapport.

adaptée

205^e Proposé par Mr Chartier,
 Secondi par Mr Bombay,

Que la lettre de Mr Francis Brunet datée le 17 Août dernier, soit référée au

au

au Comité d'Éclairage, pour enfin rapport
adopté

206^e Proposé par M. Chartier,
Secondi par M. Fétiveau.

Que que les comptes suivants
soient approuvés payés, savoir, aux propriétaires
du journal "La Patrie" \$9.68. A Ferguson \$3.40.
Ch. Garth 16^e \$9.10. aux mêmes \$4.50. A Ducloux
\$17.75. F. A. Baudry \$3.56. J. P. Létourneau \$0.48
A St Jacques \$1.55. Louis Marin \$2.25. A Lafor-
tune \$4.66. C. A. Briggs \$18.25. A B. Bellin \$30.90 -
adopté

207^e Proposé par M. Bombray,
Secondi par M. Dupuis,

que le conseil s'apprime
adopté.

J. F. Fétiveau
maire
J. O. Fétiveau

26 Sept 1883 A une session spéciale du Conseil
de la ville d'Édouard, convoquée
par avis réguliers donnée à tous
les membres et tenue en l'hôtel de ville
en la dite ville d'Édouard, mercredi
le vingt six septembre, huit heures
eût quatre vingt trois, à huit heures
et demi du soir, etc.

Sont présents

M. Honoré le Maire Raymond Pré-
sident, et Messieurs les Conseillers Jean
Bastien, Renaud, Joseph Chartier,
John Bombray et Augustin Fétiveau, formant
un quorum du Conseil.

208^e Prop. par M. Renaud
Sec. par M. Chartier

Que le Comité des Chemins
fasse faire des plans, & demande des
soumissions pour le nivellement de
la rue Logan entre les rues Morneau &
Desjardins. - adopté

Soumission de M. Adolphe Morissette
pour construction d'un égout sur
la rue Catherine E (rue) pour le prix
de trois 2^e dollars la verge.

209^e Prop. par M. Bombray
Sec. par M. Renaud

Que la soumission
de M. Morissette pour la construc-
tion d'un égout sur la rue
Catherine, entre les rues Morneau
& Marlborough, pour le prix de trois 2^e
dollars la verge est acceptée. - adopté

Lette du Président de la C.É.,
de la ville d'Édouard, en date du

du 14 Septembre 1853, informant le Conseil par la Cie. a l'intention de acheter cette partie de terrain sitée entre le terrain de la Cie des Chars urbains et le sent du chemin a feu du Pacifique canadien sur le cote Nord de la me Colman. -

300^e Prop. par M. Chartier }
 Sec. par M. Schanuel } Que le Secrétaire accuse réception de la lettre de la Cie. du Gas; & informe la dite Cie, qu'elle recevra l'attestation conseil. adopte
 Lettre de M. Jos. Leveillé 11 Sept. 1853, informant le Conseil, qu'il n'a pu s'intentionner de céder a la Corporation cette partie de la me St Michel, sitée au sud de la me Ontario. -

311^e Prop. par M. Beauchamp }
 Sec. par M. Bombay } Que le Secrétaire accuse réception de la lettre de M. Jos. Leveillé; & qu'il soit chargé de lui demander de céder a la Corporation le terrain nécessaire a l'ouverture de la me Logan sur sa propriété. - adopte
 Lettre de Jean Poter 25 Septembre demandant que le Conseil fasse construire un quai, & presser l'eau sur la me Robillard. -

312^e Prop. par M. Chartier }
 Sec. par M. Schanuel } Que la lettre de M. Poter soit réfusée au Comité de l'Enclosure, par un faire rapport. - adopte

313^e Prop. par M. Belland }
 Sec. par M. Chartier } Que le Secrétaire

Secrétaire - donne instruction aux agents de la Corporation de poursuivre M. Berger & Reigie, en recouvrement des impôts a l'eau ou du prix de ce impôts, prêtés à Ces Messieurs en octobre 1851. adopte

314^e Prop. par M. Bombay }
 Sec. par M. Chartier } Que le conseil ratifie l'engagement qui a été fait de M. Louis Gadenne, comme Constante. - adopte

315^e Prop. par M. Schanuel }
 Sec. par M. Belland } Que le Secrétaire poursuive sans délai M. Ogdenburg Coal & Sawing Coy, en recouvrement de la somme de \$45 étant la Balance due pour payer du charbon durant le mois courant. - adopte

316^e Prop. par M. Chartier }
 Sec. par M. Belland } Que les comptes suivants soient approuvés & payés; Anthonal Meter 46⁰⁰ Leandru Fontaine 126⁶² Brossier & Lisabell 224¹⁵ La petite printing 241²⁵ J. Bombay 34⁰⁰ Le monde 102²⁵ C. A. Kibbe 2⁴⁵ Star 11⁰⁰ Corporation de Montreal 459 J. B. Leveillé 4²⁵ Letourneau J. Robert 19⁰⁰ J. Robert 16¹². - adopte

317^e Prop. par M. Bombay }
 Sec. par M. Chartier } Que le conseil s'appuie sur la signature
 J. Robert
 J. Robert

3 Oct 1883

A une assemblée régulière du Conseil Municipal de la ville d'Hocheville, tenue en l'Hotel de ville d'Hocheville, Mercredi 10 Octobre pour au mois d'Octobre, huit cent quatre vingt trois, à huit heures du soir.

Sont présents

Leur Honneur le Maire Raymond Préfontaine & Messieurs les Conseillers Jean Damien Belland, Amable P. Belland, Joseph Charlier Augustin Thibault & Jean Marie Piquois formant un quorum dudit conseil.

Après lecture des minutes des assemblées du mois de septembre dernier, elles sont adoptées à l'unanimité.

Rapport de J. M. Côté, Chef de la Sup de Paix, transmettant la somme de Trente sept dollars, pour amendes perçues.

Lettre de M. Jos. Leveillé 10 Octobre 1883, par laquelle il refuse de céder ce terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Logan.

Lettre de M. M. Pithers & Coy, en date du 4 Mai 1883, soumettant des plans & devis pour la construction d'un marché public.

Messieurs le Maire fait lecture 1^{re} d'une lettre de M. Arthur Plimessell, datée le 3 Octobre 1883, offrant de rendre à la ville d'Hocheville une partie du lot de terre n^o 19 de subdivision de nos^o du cadastre, pour l'ouverture d'une

Logan

Logan pour le prix de vingt cents le pied en superficie; 2^e d'une lettre de M. Leandre Gauthier datée 30 Octobre 1883, offrant en vente une certaine partie du n^o 16 de subdivision du n^o 571 du cadastre pour l'ouverture de la rue Logan moyennant vingt cents le pied superficiel; 3^e d'une lettre de M. J. L. Cassidy, datée 28 Septembre 1883, offrant de rendre la partie requise de son terrain sur la rue Moskau pour l'ouverture de la rue Logan pour le prix de dix-sept cent cinquante le pied en superficie.

Logan

218 - Proposé par M. Joseph Charlier }
Sec. par M. M. Piquois }

Que l'offre de M. M.

A. Plimessell & Leandre Gauthier, telle que proposée dans leurs lettres qui viennent d'être lues, soit acceptée; que le Maire & le Secrétaire soient autorisés à signer sans délai un contrat à cet effet avec ces Messieurs, le tout conformément aux plans préparés par M. J. A. M. Desautels arpenteur; que la lettre de M. J. L. Cassidy soit référée au Comité des Chemins.

Adopté

Lettre de M. M. (Dépâté) sp. 30 Oct 1883, demandant que le conseil pose l'eau profond de leur terrain sur la rue Moskau.

219^e Prop. par M. Libeau }
Sec. par M. Charlier }

Que le Comité de l'Éau

soit autorisé de régler la question de M. M. Dépâté sp.

adopté

Lettre de M Adolphe Morissette 3 Octobre 1883. demandant que le Conseil lui paie tous les samedis, le montant d'ouvrages faits aux fonts de la rue St. Catherine.

220^e Prop. par M. Chartier }
 Sec. par M. Picheau } Que le Secrétaire soit autorisé de payer M. Adolphe Morissette, tous les samedis, après vérification des mémoires. - adopté

Requête de Mm. Lacoste & cie 2 Octobre 1883, demandant une exemption de taxe pour une manufacture de papilles & qu'ils se proposent de construire dans cette ville. - adopté

221^e Prop. par M. Bayre }
 Sec. par M. Chartier } Que la requête de Mm. Lacoste & cie, soit référée au Comité des Finances, pour en faire rapport. - adopté

Lettre de la Compagnie du Cay de Montreal, demandant que l'évaluation de leurs propriétés soit diminuée dans certains cas. 27 Sept. 1883.

x des dommages joints *[Signature]*
 222^e Prop. par M. Belland }
 Sec. par M. Belland } Que le Secrétaire informe la C. du Cay de Montreal, que le délai pour se plaindre au rôle d'évaluation est maintenant expiré, et que le Conseil ne peut rien changer au rôle d'évaluation - adopté

223^e Prop. par M. Chartier }
 Sec. par M. Bayre } Que le compte de M. Chartier formé de \$325 pour réparations, à la voiture de M. Dupont, par la voiture de la Corporation,

corporation, soit référé au Comité de Police, avec pouvoir de régler. / adopté

224^e Prop. par M. Belland }
 Sec. par M. Belland } Que les comptes de Mon. A. L. Lapin \$75⁰⁰ & J. A. Eggen \$13⁰⁰ soient approuvés & payés. - adopté

Le Secrétaire fait remise au Conseil d'une somme de cinq Piastres, donnée par le Capitaine Slater, pour services rendus par la police. -

225^e Prop. par M. Belland }
 Sec. par M. Chartier } Que le Comité de Police soit autorisé à distribuer des cinq Piastres données par M. Slater, entre les hommes de police. - adopté

226^e Prop. par M. Belland }
 Sec. par M. Belland } Que le Conseil adopte les plans & devis, préparés par Mon. Poiras & Roy, en date du 4 Juin 1883, pour la construction d'un marché public, sur le terrain appartenant à la Corporation, adjoignant la maison municipale, & que le Comité de l'Hôtel-de-Ville soit autorisé à demander des soumissions pour la construction du dit marché; & que le Secrétaire donne avis à différents entrepreneurs que le Comité recevra des soumissions d'ici au neuf Octobre courant & en fera rapport au Conseil à l'Assemblée spéciale qui devra avoir lieu le dix Octobre prochain. / adopté

adopté

Monsieur le Maire met devant le conseil
le Règlement n° 39 - pour annexer
une partie du territoire de la ville d'Os-
delaga, à la cité de Montcal.

Après la lecture du dit Règlement, des
224° Prop. par M. Hellaud }
Sec. par M. Charrier } Que le "Règle-
ment n° 39 - pour annexer une partie
du territoire de la ville d'Osdelaga, à
la cité de Montcal", soit adopté.
adopté

x Suffisants
M. Hellaud
M. Charrier

225° Prop. par M. Charrier }
Sec. par M. Hellaud } Que le Secrétaire, trans-
mette sans délai, au conseil de
la cité de Montcal, une copie
du "Règlement n° 39, pour annu-
xer une partie du territoire de la
ville d'Osdelaga, à la cité de Montcal"
après qu'il soit soumis au conseil
de la dite cité pour approbation.
adopté

226° Prop. par M. Bourcier }
Sec. par M. Cellin } Que les vieux madriers
des trottoirs soient donnés à la Confédération
d'Arbres de Québec, et que le chef de police
fasse ramasser ce bois et le mette dans
un coin de l'enclos de la corporation.
adopté

230° Prop. par M. Hellaud }
Sec. par M. Cellin } Que le Comité des
chemins soit autorisé à acheter cinq
cinq toises de pierre cassée - pour repaver
les rues de cette ville -
adopté - 2214

231° Prop. par M. Hellaud }
Sec. par M. Bourcier } Que le Comité
de Police soit autorisé de faire habiller
les hommes des départements de feu-poise,
adopté

232° Prop. par M. Hellaud }
Sec. par M. Cellin } Que le conseil
s'ajourne.
adopté
M. Hellaud
M. Cellin
Sec. L...

10 Octobre 1883

A une session spéciale au conseil de la ville d'Hotel-de-Ville, à 3 heures, Mercredi le dixième jour d'octobre, ont été présents quatre membres, à huit heures du soir, sont présents,

Leur Honneur le Maire Raymond Prévost et Messieurs les Conseillers Jean Damien Rolland, M.B. Cellier, Joseph Chartier, Jean Bombray A. Chevalier & Jean Marie Dupuis, étant la totalité des Membres du dit Conseil.

M. le Maire met devant le conseil l'acte de lecture d'une lettre de M. de Maricise Richard, consultant, offrant sa résignation 5 Octobre 1883.

Lettre de M. Desplais Inspecteur demandant de l'emploi dans le corps de police 10 Octobre 1883

233^e Prop. par M. Bombray }
 Lec. par M. Cellier } Que la résignation de M. de Maricise Richard soit acceptée & que Augustin Inspecteur soit engagé pour le remplacer - adopté

234^e Prop. par M. Chartier }
 Lec. par M. Chevalier } Que la lettre de M. Desplais Inspecteur soit renvoyée au Comité de Police - adoptée

235^e Prop. par M. Dupuis }
 Lec. par M. Rolland } Que le Secrétaire informe M. de la Roche fils que le conseil fera poser l'eau jusqu'à leurs maisons sur

sur le derrière de leur terrain, pourvu qu'ils fassent le creusage. - adopté

236^e Prop. par M. Rolland }
 Lec. par M. Cellier } Que les comptes au an collecteurs du revenu provincial, pour l'année des Jures 1881 & jusqu'au 31 Mars 1882 soient approuvés & payés - adopté

237^e Prop. par M. Rolland }
 Lec. par M. Cellier } Que le Secrétaire soit autorisé de remettre à M. de la Roche fils le prix de la pesée au charbon, en régie de la Corporation. - adopté

238^e Prop. par M. Chevalier }
 Lec. par M. Dupuis } Que les comptes suivants soient approuvés & payés, savoir: Des. Chevalier 131^{rs} 13^{cs} 6. Gauthier 4^{rs} 4^{cs} Copland & Co 51^{rs} 00^{cs}. - adoptée.

Rapport du Comité de l'Hotel-de-Ville

Province de Québec }
 Ville d'Hotel-de-Ville } A leur Honneur le Maire & Messieurs les Conseillers de la ville d'Hotel-de-Ville, Messieurs,

Le Comité de l'Hotel-de-Ville étant assis pour prendre en considération les différentes submissions pour la construction d'un marché public en cette ville, a l'honneur de vous faire rapport, qu'il a reçu trois submissions des personnes suivantes, savoir: 1^e De M. de la Roche fils, offrant de construire le marché pour le prix de cinq mille huit cent quatre vingt dollars. 2^e De M. Hubert Corost pour le prix de cinq mille cinq cent.

cent cinquante et quinze Dollars. 3^e De
M Adolphe Morrissette pour le prix de
cinq mille deux cents Dollars.

Chacune de ces soumissions
était accompagnée d'un dépot de cinq
cents Dollars et que requis.

Le Comité après avoir constaté
que la soumission de M Adolphe
Morrissette était la plus basse, en
est venu à la conclusion de recomman-
der au Conseil d'accorder le contrat
à M Adolphe Morrissette, aux conditions au
devis et d'après les plans préparés par
Mm. Roy & Pichas, architectes.

L'entrepreneur devra terminer le
marché pour le quinze Janvier prochain.
Nous joignons à ce rapport les
soumissions des trois soumission-
naires, ainsi que copie de la demande
de soumission et les noms des per-
sonnes à qui cette demande a été ad-
dressée.

Boadway 10 20 1853

(Signé) J. D. Belland
" J. P. Chastité
" A. Pichas

239^e Prop. par M Bombay

Se. par M Belland } Que le rapport
du Comité del'Etat de ville qui vient d'être
fait soit reçu et adopté; et que le contrat
pour l'érection d'un marché en cette
ville d'après les plans et devis de Mm
Roy & Pichas, architectes soit accordé
à M Adolphe Morrissette, suivant sa
soumission

soumission du neuf Octobre esmont
pour le prix de Cinq mille deux cents
Dollars, qui lui seront payés sur certifi-
cats del'architecte, tous les quinze jours
à mesure que les travaux avanceront,
excepté une retenue de dix pour cent
sur les travaux, qui sera payé à l'entrepreneur
quand le marché sera terminé, et ce sur cer-
tificate del'architecte qui aura la sur-
veillance de ces travaux; et que le Maire
de la Ville de Québec soit autorisé à
signer un contrat à cet effet préparé par
un notaire compétent. - adopté

240^e Prop. par M Belland

Se. par M Belland } Que Mm. Pichas
& Roy, architectes soient chargés de
surveiller la construction du marché, et
que le Comité del'Etat de ville soit autorisé
de s'entendre avec eux sur le prix exigé. -
adopté

241^e Prop. par M Chastité

Se. par M Pichas } Que Mm. Pichas &
Chastité soient chargés de visiter
le cours d'eau des Longs-Bois, et que le
Comité des Chemins, soit autorisé à faire
faire le dit cours d'eau, si ou il doit
être fait en commun, vu qu'il se pré-
sente des difficultés quant à la répartition
du coût de ces travaux. - adopté

242^e Prop. par M Belland

Se. par M Bombay } Que le Secrétaire
écrive à la compagnie des Indes pour
demander à la dite compagnie
de faire presser le fag sur les
mes

mes. St. Blé & St. Catherine, pour l'éclairage
des marches et de la place du marché.

adoptée

M^{rs} Prop. par M. Charrier

Sec. par M. Beyries } Que le comité
des chemins soit autorisé à faire installer
la rue St. Catherine entre les mes. Desjardins
& St. Hubert, à l'empierrement.

adoptée

M^{rs} Prop. par M. Rolland

Sec. par M. Bombay

Que le conseil s'oppose

adoptée

Président

J. G. L. G.
Sec. G.

210x1883

A une assemblée spéciale du Conseil
de la ville d'Hochebourg, tenue en
l'Hotel-de-Ville, d'Hochebourg, le
deuxième jour de Novembre, ont tenu
cette séance publique à huit heures
du soir - et à laquelle sont présents,
Son Honneur le Maire Raymond
Président et Messieurs les
Conseillers - Jean Damin Rolland
& Bellin, Jos. Charrier, J. Bombay,
& Sébastien J. M. Beyries.

Que le Maire met devant le Conseil
l'avis de courtoisie de la présente
assemblée, avec le certificat de signifi-
cation du dit avis - et de plus
une Lettre de J. C. Asplwin en date du
29 Octobre 1883. offrant les mes. Logan
& Présentant -

Rapport du Comité des Chemins -

A Son Honneur le Maire Messieurs
les Conseillers de la ville d'Hochebourg,
Messieurs

Le Comité des Chemins expose respec-
tueusement.

D'après avoir pris en considération
la lettre de M. J. C. Asplwin du 29 Oct 1883,
offrant cinquante pieds de large pour
l'ouverture de la rue Logan à travers sa
propriété, le Comité est d'avis de recom-
mander au Conseil d'accepter cette
partie de la rue Logan, sans préju-
dicié toutefois au plan général de
la Municipalité, quant à la lar-
geur de la dite rue. Votre Comité
recommande de plus d'accepter
conformément

163

Conformément à la dite lettre, la cession de la rue Préfontaine, à partir de la rue Ontario jusqu'aux limites sud de la propriété Aylwin, aux conditions contenues dans la dite lettre.

Respectueusement soumis.

Hochelega 21 Novembre 1883.

(signé) J. B. Balland,

" J. F. Chartier,

" A. Deheuninck.

245.^e Proposé par Mr Rambray,
Seconde par Mr Collin,

Que conformément à la lettre de D. B. Aylwin, en date du 29 Octobre dernier, 1883, adressée au Maire de cette Municipalité Ville, offrant de céder à la Municipalité les rues Lafan + Préfontaine aux conditions y mentionnées.

Il est résolu.

Que la cession offerte à la dite Ville d'Hochelega, par le dit D. B. Aylwin, d'une largeur de cinquante pieds de terrain devant servir à l'ouverture de la rue Lafan sur la propriété du dit Aylwin portant le No 76, du cadastre, soit acceptée aux conditions suivantes.

La Ville d'Hochelega procédera à l'ouverture de la dite rue immédiatement mettant la dite rue sur la dite largeur de 50 pieds dans le même état où se trouve la partie de la dite rue Lafan déjà commencée du côté de la rue Desjardins, & procédera à la confection des dits travaux avec toute la diligence possible; la dite Ville d'Hochelega

164

s'engage de plus à terminer la dite rue de manière à la rendre de première classe, & l'empêchera d'en à trois ans; Il est de plus entendu que la dite acceptation d'une largeur de 50 pieds seulement de terrain est sans préjudice aux plans de la Municipalité qui indiquent une rue de quatre-vingt pieds.

Que quant à l'offre de cession du terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Préfontaine, sur une largeur de 60 pieds sur la même propriété à partir de la rue Ontario jusqu'aux limites sud de la dite terre Il est résolu d'accepter la dite offre & d'ouvrir la dite rue Préfontaine à partir de la rue Ontario sur une largeur de 60 pieds jusqu'aux limites sud de la dite terre Aylwin (No 76 du cadastre) la dite rue devant être ouverte autant que possible au centre de la dite propriété de manière à la faire déboucher sur la rue qui se trouve actuellement ouverte sur le No 74 du cadastre.

Il est résolu que la Ville d'Hochelega devra procéder immédiatement & avec diligence à l'ouverture & à la confection de la dite rue sur la dite terre No 76, du cadastre. Il est résolu de plus d'ouvrir la dite rue Préfontaine à travers la propriété No 74 sur une même largeur de 60 pieds.

Un acte authentique devra être passé entre le dit D. B. Aylwin & la Ville d'Hochelega.

Il est résolu en conséquence que le Maire & les Secrétaires soient autorisés

autorisés à signer ledit acte de cession conformément à la présente résolution. adopté

246^e Prop. par M^r Charbon }
 Sec. par M^r Séguin } Que le Collège de Secours
 soient autorisés de payer \$3⁵⁰ à M^r N. Dufault
 pour dommages causés à la vitrine par la
 vitrine de la Corporation. adopté

Lettre de M^r J. J. Beauclercq, avocat
 datée le 2 Nov 1853. informant le Conseil
 que M^r Bossier, permet d'enlever les es-
 cahiers en face de la maison 572 de la rue
 St-Jean, et les placer au bout de la galerie
 afin de passer le trottoir. adopté

247^e Prop. par M^r Halland }
 Sec. par M^r Béguyer } Que des remerci-
 ments soient offerts à M^r P. Lusier
 pour la permission accordée de déplacer
 les escaliers de sa propriété n^o 572 de la
 rue St-Jean. adopté

Lettre de Scraphin & Arthur Descares
 demandant que le conseil fasse poser
 l'eau à leur maison, Avenue St-J. - 24 Nov 53

248^e Prop. par M^r Halland }
 Sec. par M^r Collin } Que la lettre de M^m Descares
 soit référée au Comité de l'Eau, avec
 pouvoir de faire poser l'eau, et que
 demandé s'il est jugé nécessaire. adopté

Lettre de M^r Berthaud - 29 Oct 53,
 demandant qu'un trottoir soit cons-
 truit en depuis la rue St-Jacques jusqu'à
 courvent Jean.

Lettre de M^r J. Renaud, avocat en
 date du 26 Oct 53, demandant

demandant que le conseil paye \$200 -
 de dommages à M^r Desrochers, pour
 prétendue fausse arrestation.

applications pour entrer dans le corps
 de police de la part de M^r Adèle Surpre-
 vant 22 Oct 53 - Purie Gagnon 29 Oct 53 - Chas
 Corbière 02 Oct 53.

249^e Prop. par M^r Charbon }
 Sec. par M^r Collin } Que la lettre de M^r
 J. Renaud et les différentes applications
 qui viennent d'être soumises au
 conseil pour de l'emploi dans
 le corps de police, soient référés au
 Comité de police, pour en faire
 rapport. adopté

Lettre de M^r Gilbert Provost 16 Oct
 1853 - affant les mes Lafontaine, Pagan
 et Catherine pour deux années de taxes.

250^e Prop. par M^r Charbon }
 Sec. par M^r Dumbray } Que la lettre de M^r
 Gilbert Provost soit référée au
 Comité de Finances, pour en faire
 rapport, et que le secrétaire soient
 chargé de prendre des informations
 au sujet de la propriété de la rue Lafon-
 taine. adopté

Lettre des commissaires du Haire
 de l'Estimant, demandant pourquoi la
 M^r d'Esclapart, ne complète pas l'ap-
 propriation au terrain nécessaire à l'adon-
 tino de la Côte Desnoyelle 23 Oct 1853.

251^e Prop. par M^r Béguyer }
 Sec. par M^r Séguin } Que le secrétaire
 informe

informe les Commissaires au Service de l'Épave, que le Conseil attend les plans nécessaires par M. Beau-dry, est préparé pour l'acquisition du terrain nécessaire à l'ouverture de la Côte Desmarais - adoptée

Lettre du Secrétaire de l'Hôpital Notre-Dame, demandant que la ville d'Assommoys soit autorisée au soutien de l'Hôpital. - 21/10/83.
Lettre du Surintendant du Chemin de fer du 10 Oct. 1883 - demandant une réduction du pourcentage des taxes de la dite Compagnie.

252^e Prop. par M. Cellin }
Sec. par M. Cellin } Que le compte de M. Coiffier, Bonfret & Dorian associés, se montant à \$760 - soit référé au Comité des Finances pour en faire rapport. adoptée

Lettre de M. G. Gauthier 23 Oct. 1883, offrant de rendre du terrain en face de sa propriété située sur la rue St. Jean pour le prix de 60 \$ le pied.

Lettre de M. Potier 29 Oct. 1883, demandant que le Conseil fasse connaître son avis sur la rue Robitard.

253^e Prop. par M. Chevalier }
Sec. par M. Bombay } Que le Maire de la C. soit autorisé à signer un contrat pour l'acquisition de la rue Robitard sur la propriété de M. Robitard, suivant la lettre du 17 Mai 1879 & que le Comité des Chemins, soit autorisé à renouveler la dite rue & d'acquiescer au tracé. adoptée

Rue Robitard cede par Robitard

254^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Cellin } Que le projet à la requête de Henry Segau, en date du 20 Oct 1883, soit référé au Comité des Finances. adoptée

255^e Prop. par M. Cellin }
Sec. par M. Bombay } Que les rapports de G. M. Abbott, greffier des Juges de paix pour les mois de Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre derniers soient adoptés. adoptée

256^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Cellin } Que le Maire de la Ville, donne les avis nécessaires, conséquents en assemblée publique pour Mercredi le quatorze Septembre courant, les électeurs municipaux de la ville d'Assommoys, habiles à voter sur le Règlement N° 39 de la dite ville; pour ce faire soumettre le dit règlement à l'approbation des dits électeurs; & qu'en cas de demande d'un prix les 21 & 22 de Septembre courant, soient fixés pour la votation sur le dit règlement; & que ces avis soient insérés dans deux papiers nouvelles français & deux papiers nouvelles anglais de la Cite de Montreal. adoptée

257^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Cellin } Que le Comité de l'Hôtel-de-ville, soit autorisé à faire passer la ligne du Téléphone, par l'Hotel-de-ville avec la Cite de Montreal. - adoptée
258^e

258^e Prop. par M. Rolland }
 Le. par M. Bombay } Que le Comité
 des chemins soit autorisé de dem-
 quer et faire des démarches pour
 l'ouverture de la rue Logan ^{Présentation}
 depuis la rue St-Jacques jusqu'au terrain
 d'Hydro, et en faire rapport à la prochaine
 assemblée au conseil. adopté

x sur une largeur
 de cinquante pieds }
 H. M.
 J. S.

259^e Prop. par M. Collin }
 Le. par M. Chevalier } Que les comptes
 suivants soient approuvés sçavoir,
 A. Préfontaine 808⁰⁰ Copland & M. Laroche 385⁰⁰
 M. Saillerey 4⁰⁰ J. Pilon 11⁰⁰
 G. L. Roy 8⁰⁰ L. Deschamps 15²⁵
 O. Robert 30¹⁴ Menhaut Gascon 21⁵¹
 J. Radetti 48²⁵ Chorrin 2⁰⁰
 P. P. Martin & cie 5⁰⁰ J. B. Chénier 15²⁵
 Receplein au revenu 68⁰⁰ J. Robertson 87⁰²
 E. Chanteloup 55²⁰ Letourneau p. cie 144¹⁵
 départé après 11⁰⁰ C. L. Chevalier 116⁰³
 Jean Bruin 44⁰⁰ - adopté

260^e Prop. par M. Levanet }
 Le. par M. Beyries } Que le conseil
 s'approuve. adopté

Présentation
M. Collin
J. S.

7 Nov 1883

A une séance régulière du conseil
 Municipal de la Ville d'Abolucaga, tenue
 en l'état de ville, à Abolucaga, Mercredi
 le septième jour de Novembre, mil huit
 cent quatre vingt trois, à huit heures
 du soir, conformément aux disposi-
 tions du Code Municipal de la
 Province de Québec à la Loi.

Étaient présents:
 son Honorable Maire Raymond
 Préfontaine & Messieurs les conseillers
 Jean Damien Rolland, Amable Robit,
 J. B. Chénier, John Bombay, Augustin
 Chevalier & Jean Marie Beyries.

Rapport du Comité des Finances
 A son Honorable le Maire &
 Messieurs les conseillers de la Ville d'Abolu-
 laga.

Messieurs,
 Le Comité des Finances
 après avoir pris en considération
 la lettre de M. Gilbert Provoet en date
 du 16 Octobre, dernier, offrant de céder
 à la Corporation les droits qu'il peut
 avoir dans les mes Logan, l'assentement
 à l'abandonner à certaines conditions
 y mentionnées, soumet respectueu-
 sement,

qu'il en est venu à la conclu-
 sion d'accepter la dite offre aux
 conditions suivantes: La Corporation
 remettra au dit M. Provoet les
 taxes municipales, qu'il peut avoir
 pour cette année sçavoir pour lui
 les taxes

les taxes scolaires qu'il doit, le tout s'élevant à la somme de \$53.55 et de plus payer argent comptant au dit M^r Provost une somme de cinquante deux Dollars prenant pour base les taxes de cette année.

Un acte authentique devra être passé entre la ville d'Hochebourg et le dit M^r Provost, par l'entremise du Maire du Lieutenant-Therrien.

Le tout cependant sujet à la notification qui devra être faite afin de constater les droits de propriété du dit M^r Provost aux dites rues.

Le Comité recommande de payer à M^r Mousseau, Armand-Hault & Lafontaine, un règlement de leur compte pour services professionnels jusqu'à ce jour à par les causes pendantes la somme de six cents Dollars; et à M^r Geoffrin, Piquet & Dorion, un règlement de leur compte, deux cents Dollars.

Le tout humblement soumis
Hochebourg 4 Nov 1883 (Signé) R. Préfontaine
" J. D. Halland
" J. L. Charrier

261^e Prop. par M^r Halland }
Sec. par M^r McEllin } Que le rapport du
Comité des Finances qui vient d'être
lu soit reçu et adopté.

adopté

262^e Prop. par M^r Charrier }
Sec. par M^r Lhuant } Que le Comité de

de l'Eau soit autorisé à faire enlever le
compteur de 2" qui fermait de bon au
chemin de fer du Pacifique, sur la
demande de la dite Compagnie au dit
chemin de fer en date du 5 Nov 1883 -
adopté

263^e Prop. par M^r Beppis }
Sec. par M^r Lhuant } Que la lettre de
M^r Lacoste soit, en date du 6 Nov 1883,
demandant que le conseil fasse passer
l'eau sur le terrain de la dite Compagnie
propre à son usine sa manufacture, soit
référé au Comité de l'Eau, avec au-
torisation de régler cette question -
adopté

264^e Prop. par M^r McEllin }
Sec. par M^r Bombay } Que la lettre de M^r
A. H. Gauthier en date du 5 Novembre
concernant soit demandant au conseil
combien il est disposé à payer pour
l'acquisition du terrain en face de sa
propriété rue St-Jean, soit référé
au Comité des Chemins. -
adopté

Lettre A. Davis 31 Oct. 1883, se plaignant
de certaines nuisances, et de ce que
le Secrétaire a refusé de lui faire une
remise de 50¢ sur le montant de ses
taxes payés le 24 Oct.

265^e Prop. par M^r Bombay }
Sec. par M^r Beppis } Que la lettre
de M^r Davis soit référé au Comité
des Finances. -
adopté
Lettre

Lettre de M. Elgar Reusit 6 Nov 1853, offrant de faire le nivellement des rues Legan & Préfontaine, mesurant ainsi les centres la largeur entre, & s'obligeant de fournir ce tout nécessaire pour faire le remplissage.
Lettre de M. J. S. Donopine 3 Nov 1853, offrant de faire le même ouvrage, sous stipulation quel prix. -

266^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Schmitt } Que la commission de M. Elgar Reusit soit acceptée aux conditions contenues dans la dite soumission datée ce six novembre courant.
adoptée

267^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Martin } Que les comptes suivants soient approuvés & payés, savoir:
Ces. Bertrand 42^e Montcalm Capote 40^e
Bulmer Sheppard 30^e Puisse de Montcalm 193^e
A. Belland 30^e St. Brune 80^e Ad.
Mourissette 40^e Ces. Lehanet 113^e R.
Charlebois 80^e, -
adoptée

268^e Prop. par M. Martin }
Sec. par M. Bessis } Que le Comité des Chemins soit autorisé de faire continuer le trottoir sur la rue Ste Catherine entre les rues des Haies & Frontenac; & autoriser au Proc. de M. G. G. Chamber aux coins des rues Haies, Outain & Frontenac
adoptée

269^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Belland } Que mention de la voie soit autorisée à faire par-

protestes M. M. Legan & Beauport pour les notifier d'arrêter les excavations qu'ils ont fait & continuent de faire sur la rue Outain car cette rue est marquée sur le plan de la terre Gale, qui ont fait ce cadastre; & de plus que cette rue Outain est tracée sur le plan officiel du village d'Hotelvillage, & que cette corporation a déjà commencé les travaux d'ouverture de la dite rue. -
adoptée

270^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Bessis } Que le sculpteur soit autorisé à faire faire une inscription sur marbre, contenant les noms du Maire, des conseillers & du sculpteur Hésonis, avec les noms des architectes, avec la date de l'érection du Marché d'Hotelvillage; & que la dite inscription soit placée sur la façade de la rue St Jean Baptiste du dit Marché -
adoptée

271^e Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Martin } Que le conseil s'ajourne. -
adoptée

A. Hésonis
Maire

J. G. G. Chamber
Sec. L. G.

15 Nov 1883

A une session spéciale du Conseil Municipal de la ville d'Hocheulaga, tenue en l'Hôtel-de-Ville, à Hocheulaga, le vendredi le quinzième jour de Novembre mil huit cent quatre vingt trois, à huit heures du soir.

Étaient présents
 Son Honneur le Marie Raymond
 Préfète, Messieurs les bourgeois Jean Davin Rolland, Amable B. Rolland, J. F. Chartier, John Bombardier, M. Béguin.

Monsieur le Maire met devant le conseil l'original de l'avis de conséquence de la dite assemblée, avec certificat de signification du dit avis, Monsieur le Maire depose sur la table des députés des minutes du conseil de ville de Montréal, en date du 29 octobre et du 19 Novembre 1883, approuvant le Règlement N° 39 de la ville d'Hocheulaga, pour annexer une partie du territoire de la dite ville à la Cité de Montréal.

2/3^e Prop. par M. Rolland
 Sec. par M. Rolland

Que Son Honneur le Marie, comme pour l'indiquer le jour de la dite assemblée, les électeurs municipaux de la ville d'Hocheulaga, habiles à voter sur le Règlement N° 39 de cette ville, et que si alors le dit Règlement N° 39 pour annexer une partie du territoire

territoire de la ville d'Hocheulaga, à la Cité de Montréal, soit soumis à l'approbation des dits électeurs municipaux, le dit Règlement ayant été préalablement approuvé par le conseil de la Cité de Montréal le 12 Novembre courant, et que le compte l'extraite des minutes du dit conseil, qui sont d'être soumis à ce conseil, et que le dit avis soit mis en acceptation dans deux semaines françaises et deux semaines anglaises de la Cité de Montréal. - adopté

2/3^e Prop. par M. Rolland
 Sec. par M. Bombardier

Que le Conseil des Chemins soit autorisé à s'entendre avec les propriétaires de la rue Préfète sur le numéro dixante quatre de ce cadastre pour l'acquisition du terrain nécessaire à l'ouverture de la dite rue sur le dit numéro; et qu'il en fasse rapport à la prochaine assemblée du conseil, adopté

2/4^e Prop. par M. Chartier
 Sec. par M. Béguin } Que le Conseil des Chemins soit autorisé de s'entendre avec les propriétaires de terrain pour l'ouverture de la rue Lévesque, entre les rues Moreau et Montrossier. - adopté

Lettre de la Cie. du Canal de Montréal en date du 12 Novembre 1883.

2/5^e Prop. par M. Chartier
 Sec. par M. Chartier } Que la lettre

lettre de la Cie. du Gaz de Montreal
en date du 12 Novembre concernant soit
refere' au Comité d'Evaluation, avec
pouvoir de décider la question; avec
autorisation au dit Comité de faire
poser de nouvelles lampes à gaz sur
la rue Moreau. — adopté

M. A. B. Bellin, Membre du Comité
de Police, fait rapport, qu'il a payé
Mme Delessa à M. alp. Desrosiers,
en règlement de sa réclamation pour
pretendue fausse amputation d'un pt.

246^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Desrosiers } Que ce conseil sa-
tifié le paiement fait par M. Desrosiers de
la somme de Mme Delessa en
règlement de l'affaire Desrosiers.
adopté

Le Comité des Finances fait rapport
verbale, recommandant au conseil
de payer à M. Leclercq Secrétaire en
somme de quatre cents dollars en
règlement de sa réclamation de \$500 -
pour services rendus aux évalués;
à M. Lévesque Préfectorale cent cinquante
et dix sept dollars pour dépenses
effectuées à Québec lors de
la passation de notre acte d'incorpora-
tion —

247^e Prop. par M. Bombay }
Sec. par M. Bellin } Que le rapport
de la Com. des Finances qui vient
d'être fait soit reçu et adopté.

adopté

248^e

248^e Prop. par M. Desrosiers }
Sec. par M. Charbon } Que les comptes
suivants soient approuvés & payés, s'il y a lieu
F. Omer 90¢ Ch. Gaston 2⁵⁰
E. Tetreault 35⁰⁰ G. Bertrand 3⁵⁶
L. Manette 2⁰⁰. — adopté

249^e Prop. par M. Desrosiers }
Sec. par M. Tetreault } Que le conseil
s'ajourne. — adopté

M. Préfectorale
M. Desrosiers

Ad. G. G. G.

23 Nov 1883

A une assemblée spéciale du conseil Municipal de la ville d'Ascotulaya, tenue en l'Hotel de ville à Ascotulaya le dimanche 18 Novembre pour des motifs du nombre mil huit cent quatre vingt trois, à huit heures du soir sont présents:

Le Honorable M. Elmer Raymond Préfète et Messieurs le Conseiller Jean Damien Rolland, A. B. Collin, Jos. J. Charrier Augustin Pitreault & Jean Henri Piquet formant un quorum au conseil sous la présidence de son Honorable M. Elmer Raymond Préfète.

Le Secrétaire dépose devant le conseil l'avis de convocation de la présente assemblée, avec le certificat de signification du dit avis.

Le Honorable M. Elmer fait rapport que suivant la résolution du conseil, adoptée le 15 Novembre courant, il a présidé ce jour, dimanche 18 Novembre mil huit cent quatre vingt trois, une assemblée des Electeurs Municipaux de la ville d'Ascotulaya, tenue pour leur approbation, le Règlement N° 39 pour annexer une partie du territoire de la ville d'Ascotulaya à la Cité de Montréal, et qui à la dite assemblée le Règlement ainsi soumis a été approuvé à l'unanimité; et son Honorable M. Elmer dépose devant le conseil & fait lecture

du procès-verbal de la dite assemblée.

280° Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Piquet } Que le rapport que son Honorable M. Elmer, qu'il vient d'en faire, soit adopté - adopté

281° Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Charrier } Que le Secrétaire fasse publier le Règlement N° 39. adopté

282° Prop. par M. Rolland }
Lec. par M. Collin } Que le Secrétaire transmette au Greffier de la Cité de Montréal, une copie des procès de l'Assemblée des Electeurs Municipaux, approuvant le Règlement N° 39; qu'il soit requis de plus de préparer une liste des Electeurs Municipaux ayant la qualification requise par la Charte de la Cité de Montréal, pour l'élection de trois délégués devant représenter le Quartier d'Ascotulaya au Conseil de la dite Cité, qu'il transmette la liste ainsi préparée au Greffier de la dite Cité dans les délais voulus par la loi. - adopté

Le Comité des Chemins sollicite des plans pour l'amélioration des chemins Préfectoraux & de la ville; le plan de la rue Senneville daté 18 Nov 1883 ainsi que la rue Préfectorale daté le 22 Nov 1883; le Comité demande au Conseil d'adopter ces plans & d'en autoriser à s'entendre avec les propriétaires, sans rapport au conseil à sa prochaine assemblée. - adopté

283° Prop. par M. Piquet }
Lec. par M. Rolland } Que

Que le rapport au Comité des Chemins qui vient d'être fait soit reçu & adopté. adopté
compte de M. Beaudry. Arpentement p 761 1/2 pour services professionnels. 20 Lettres O. Augé arceat 21 Nov 1853 - re Dausereau chumam's lui joudain. Re Pute à G. G. Ganche par l'écritain du conseil du conseil.

281^e Prop. par M. D'Almeida }
Sec. par M. Cellier } Que le compte de M. Beaudry, les lettres de M. O. Augé & M. G. Ganche, soient référés au Comité des Finances pour en faire rapport. adopté

Lettre de John Brown 30 Nov 1853, demandant si la corporation a l'intention de lui aider à payer le cens nécessaire pour relever sa maison, rendu nécessaire à cause de l'élévation de la rue Robillard.

x relever
H. G. G.
John B.

285^e Prop. par M. D'Almeida }
Sec. par M. D'Almeida } Que la lettre de M. John Brown soit référée au Comité des Chemins & Canaux d'égout pour en faire rapport. adopté

286^e Prop. par M. Cellier }
Sec. par M. D'Almeida } Que la lettre de M. Robillard Jacques, demandant la place de Cure de Maréchal, soit référée au Comité de la Maison du conseil. adopté

Lettre de M. Leandre Gauthier 19 Nov 1853 informant le conseil qu'il n'est pas disposé à signer le contrat de vente de son terrain pour l'ouverture de la rue Logan, si ce n'est suivant sa lettre du 30 octobre dernier.

284^e Prop. par M. D'Almeida }
Sec. par M. D'Almeida } Que la résolution n^o 214 - adoptée le 30 octobre 1853 soit amendée en remplaçant le nom, Leandre Gauthier, que le Maire & le Secrétaire sont autorisés à signer un contrat avec M. Leandre Gauthier, conformément à sa lettre du 30 octobre dernier pour l'acquisition de la partie de terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Logan sur sa propriété n^o 16 de subdivision du n^o 571 du Cadastre.

288^e Prop. par M. Cellier }
Sec. par M. D'Almeida } Que les comptes suivants soient approuvés & payés, savoir: Capite printing copy 4-30 D. Cantor 6-45 La Surpelle 8-11 Cleve col ep's 128-35 adopté

289^e Prop. par M. D'Almeida }
Sec. par M. D'Almeida } Que le Comité des Chemins fasse constater un trottoir, sur la côté nord de la rue Robillard, depuis le coin de la rue Desoy jusqu'à la propriété Demers, & sur la rue Logan entre la rue Robillard & le chemin d'égout, & fasse ouvrir la rue Logan. adopté

290^e Prop. par M. D'Almeida }
Sec. par M. Cellier } Que le conseil s'oppose.

Logan

John B. H. G. G. M. D'Almeida

5^e Dec 1883
 A une session générale du Conseil Municipal de la Ville d'Oscelega, tenue en l'Hotel de Ville, à Oscelega, Mercredi le quinzième jour de Décembre, huit heures et quart, à l'heure de la soirée, et à laquelle,

étaient présents
 Son Honneur le Maire Raymond Préfontaine
 & Messieurs les Conseillers Jean Racine, Rolland, St. Laurent, Joseph Chartier, Augustin Sévère et Jean Marie Bégin, formant un quorum du conseil, sous la présidence de l'Orateur.

Les minutes des assemblées des mois de novembre dernier étant lues sont adoptées à l'unanimité.

Protêt de la Municipalité des Coqs en date du 30 Nov 1883 au sujet du paiement de taxes sur machines.

Lettre de M. L. C. Aylmer 3 Décembre, demandant que le contrat de vente des mines Préfontaine et Segau lui soit envoyé pour sa signature.

291^e Prop. par M. Rolland }
 Sec. par M. Chartier } Que le Secrétaire envoie à M. L. C. Aylmer de Montréal pour signer son acte de vente.

adoptée

Lettres de M. H. Segau & Co. Louisbourg par M. H. Segau offrant le terrain pour la Côte de la Ville, mesurant un acre par pied de superficie; et une lettre de la C. de la Bay de Montréal offrant le terrain pour cinquante centus le pied pour les mêmes fins. - datés 30 Nov 1883 -

Lettre de L. Cassidy datée 5 Novembre 1883, offrant le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Logan, pour le prix de dix sept centus et demi le pied, à la condition que le conseil paye toutes les taxes dues sur cette partie de terrain. -

292^e Prop. par M. Cassidy }
 Sec. par M. Bégin } Que les lettres de M. H. Segau, Louisbourg, Cassidy & Co. de la C. de la Bay de Montréal, soient renvoyées au Comité des Chemins pour en faire rapport.

adoptée

Lettre de Gilbert Garant 3 Dec 1883, demandant de l'employer dans le département du feu.

293^e Prop. par M. Sévère }
 Sec. par M. Cassidy } Que la lettre de M. Garant soit renvoyée au Comité du feu.

adoptée

Copie d'une action prise par M. Pappineau contre la Ville d'Oscelega.

294^e Prop. par M. Chartier }
 Sec. par M. Bégin } Que M. David Napier avocat soit autorisé à accompagner pour la corporation dans l'affaire Pappineau.

adoptée

295^e Prop. par M. Chartier }
 Sec. par M. Cassidy } Que ce conseil approuve la remise de 50% faite sur les taxes de la présente année de la C. de la Bay. ou que cette compagnie a un compte contre cette ville pour plusieurs centus de dollars.

adoptée

296^e Prop. par M. Sévère }
 Sec. par M. Rolland } Que

Que les comptes faits par M. Seyrès - n'ayant, pour certains faits chez J. Mechart & J.B. Hawley soient référés au Comité de police pour en faire rapport. adopté

297^e Prop. par M. Dalland }
 Sec. par M. Mechart } Que les comptes suivants soient approuvés & payés savoir: Mechart Cas Casy 2700⁰⁰ A. LaCoste 12⁰⁰ E. Charlatemp 1⁰⁰ J. Savant 3⁰⁰ Stai 3⁰⁰ A. Prudent 290⁰⁰ Alb. Cellier 26⁰⁰ G. M. Abbott 4⁰⁰ - adopté

298^e Prop. par M. Dalland }
 Sec. par M. Mechart } Que M. le Maire & le Secrétaire soient autorisés à envoyer une requête à l'Honorable Maître-général des postes à Ottawa pour lui demander la distribution gratuite des lettres à domicile dans la partie du territoire d'Hochebourg annexé à la Cité de Montréal, à commencer au premier Janvier prochain 1871; que copie de la dite requête soit adressée à M. Alphonse Desjardins, Maire de la Cité d'Hochebourg, à la Chambre de Commerce, avec prière de vouloir bien appuyer notre demande - adopté

299^e Prop. par M. Dalland }
 Sec. par M. Cellier } Que le Comité de Chemins soit autorisé à faire tracer une pierre qui devra être placée aux limites est, pour indiquer les limites du nouveau

nouveau quartier Hochebourg dans la Cité de Montréal, & que l'on s'occupe de l'alignement de l'alignement des Chemins de la Cité de Montréal, et les personnes que le Comité aura à propos désignées, soient invitées à la pose de la dite pierre; & que le Comité soit autorisé à faire les dépenses nécessaires pour la dite réception & la démonstration qui s'en suivra - adopté

300^e Prop. par M. Dalland }
 Sec. par M. Mechart } Que le Maire & le Secrétaire soient autorisés, à faire protester M. J. George & Joseph Thibault, pour empiètement sur la rue Outremont, en y érigeant une clôture, & y faisant arrêter la circulation - adopté

301^e Prop. par M. Cellier }
 Sec. par M. Dalland } Que le Comité de Chemins fasse construire un trottoir sur le côté sud de la rue Logan entre les rues Morneau & Desjardins. - adopté

302^e Prop. par M. Segris }
 Sec. par M. Mechart } Que cette assemblée s'ajourne à mardi le sixième jour de Décembre courant à sept heures & demi du soir? adopté

M. le Secrétaire
 Mechart

M. le Maire
 J. G. St. Hilaire

11 Dec 1883
x a l'heure
devenue au sujet
Jules
W.

A une assemblée régulière du
Conseil Municipal de la Ville d'Hoche-
laga tenue en l'Hôtel de Ville, à
Hoche-laga le onzième jour de Dé-
cembre l'an mil huit cent quatre-
vingt-trois la dite assemblée a été
aprouvée de l'Assemblée tenue
le cinq du même mois.

Etant présents
Monsieur le Maire Raymond Pri-
fontaine, Messieurs les Conseillers -
Jean Damien Belland, A. Bellin, Jos-
phart, J. Bombard, A. Lohéart &
J. M. Bayrie.

Lettre Ad. Levesque 11 Dec 1883 -
Lettre H. Aylwin 7 Dec 1883 de-
mandant que son contrat lui soit re-
nouveau par sa signature.

303 - Prop. par M. Belland }
Sec. par M. Charbon } Que le notaire
soit chargé d'envoyer le contrat de
M. Aylwin à Québec pour sa signature.

adopté
Rapport au Comité de Police
à Monsieur le Maire
& Messieurs les Membres du Conseil,
Messieurs,

1. Votre Comité de Police sou-
met respectueusement
Que conformément
aux conditions contenues dans
le Règlement pour l'emploi de
l'annexion d'une partie du
territoire d'Hoche-laga à la
ville

ville de Montréal qui pourvoit
à l'emploi par la ville de Montréal
de nos employés, il est important
de recommander au conseil de
la ville de Montréal de donner
de l'emploi dans la force de Police
de Montréal aux personnes sui-
vantes -

- M. Job Duppe
- Zéphirin Duvalbon
- Augustin Duprenant
- Louis Dubois
- Louis Payan dit St-Joseph
- et dans la force de Police, son nombre
de policiers
- François David
- Gilbert Garand

les dites personnes ayant été
au service de la ville de la
ville d'Hoche-laga & s'étant mon-
trées compétentes & qualifiées sous
leurs rapports.

Le tout humblement soumis
Hoche-laga 11 Dec 1883 (Signé) R. Piquetaine
(") Amable Cohen
(") J. Bombard

304 - Prop. par M. Charbon }
Sec. par M. Bayrie } Que le rapport au Comité
de Police qui vient d'être lu soit reçu
& adopté & que le notaire se retire
au conseil de ville de Montréal, recom-
mandant au dit Conseil d'employer
les personnes mentionnées au dit
rapport suivant la recommandation du
dit rapport.

305^e Prop. par M. Leduc }
Sec. par M. Bombay }

Que les comptes
suivants soient approuvés et payés
Geo. Leduc 23^{rs} Adland et fil. 2^{es}
ad Leduc 19³⁰ Louis Barrette 2^{es}
adopté

Le Comité des Chemins fait rap-
port - soumettant des plans pour l'amen-
tissement de la rue Lafan entre le Bldg Leves-
que et la rue Papineau, et de la rue Papineau
entre le Bldg M.; et en recommandant
l'adoption.

306^e Prop. par M. Bombay }

Sec. par M. Leduc } Que le rapport
du Comité des Chemins qui vient d'être
fait soit reçu et adopté.

adopté

307^e Prop. par M. Leduc }

Sec. par M. Bombay } Que M. Morin
intérimaire du Marché soit chargé de
faire réparer les murs de la salle
au conseil -

adopté

308^e Prop. par M. Leduc }

Sec. par M. Leduc } Que sur le rapport
du Comité des Finances - le Maire
et le Secrétaire soient chargés de rembour-
ser à M. M. Napoléon et Edouard Dau-
venau - le montant de l'amende et des
frais payés par eux sur jugement devant les
Juges de Paix, lequel jugement a été
renversé par la Cour Supérieure et à
M. G. Guicher le prix d'achat de
N^o 12 N. O de 1137 X; Quant à la demande
de

X de l'ubd. du
no 164 -

M. Leduc

de M. Leduc pour dommages, le
Conseil décide de ne pas l'entretenir -
adopté

309^e Prop. par M. Leduc }
Sec. par M. Leduc }

2 Que le Secrétaire reçoive instruction d'écrire
au conseil de la cité de Montréal

Qu'il serait de l'intérêt des citoyens
du Quartier Hochelaga que la salle muni-
cipale servant actuellement de salle de réu-
nion publique dans le dit Quartier soit
conservée comme salle publique

Que cette salle est le seul endroit
dans le dit Quartier où des assemblées
peuvent avoir lieu, et que si la destination
en est changée les contribuables d'Hochel-
aga, se trouveront privés du seul lieu
de réunion qui ils aient, et se trouveront
dans l'impossibilité de pouvoir s'assembler
pour discuter les affaires Publiques.

Que de plus le Quartier Hochelaga situé à
l'extrémité est de la cité de Montréal, est à une
grande distance de toute autre salle publique.

Qu'il est donc à espérer que dans le but de
rendre justice au nouveau Quartier Hochelaga,
la destination de cette salle sera continuée -
adopté

310^e Prop. par M. Leduc }

Sec. par M. Leduc } Que cette assemblée
se tienne à samedi le quinze Décembre
commençant à sept heures et terminant au soir -
adopté

M. Leduc
Maire

M. Leduc

15 Dec 1883

A une séance régulière du
Conseil Municipal de la Ville
d'Hochelaga, tenue en l'Hôtel de Ville
à Hochelaga, samedi le quinzième
jour de Décembre, Mit huit cent
quatre vingt trois, à huit heures du
soir - la dite assemblée étant
uniquement de l'assemblée tenue
le soir du même mois -

Étaient présents:

Le Honneur le Maire A. Prigentaine,
Messieurs les conseillers, Jean-Dominic
Relland, Joseph Martel, A. B. Bellin, J. Dum-
bray, A. L'Écuyer et J. McBeynes -

Applications pour de l'emploi
dans le corps de police de la partie
Arthur Dionne 15 Dec 1883 - T. Longue 13/12/83
Delphis Surprenant 15 Dec 1883 - Ad. Dupuis 15/12/83
Milesphore Gaudreau -

300^e Prop. par M. Relland }
Se. par M. Dumbray } Que le secrétaire
présente au conseil, les noms des appli-
cants, qui viennent d'être soumis, avec
la recommandation de ce conseil -
adopté

x de ville de
Montreal
H. M.
J. L. S.

311^e Prop. par M. McBeynes }
Se. par M. Dumbray }
Il est résolu, que son
Honneur le Maire soit autorisé
en nom du Conseil à recommander
fortement le secrétaire Trésorier ac-
tuel de la ville d'Hochelaga, sur
J. M. Geo. Côté, comme possédant les qua-
lités requises pour remplir la charge de Cassier
actuellement vacante dans le dépar-
tement

tement des Finances de Montreal, on
vante autre position qui requiert de l'expérience
dans les affaires Municipales, dans la
tenue des livres d'un département & du zèle
dans l'accomplissement de ses devoirs -

Que depuis bientôt huit ans
que le dit M. Côté, a été au service
de la Corporation d'Hochelaga, il a
donné la plus grande satisfac-
tion, & qu'il serait réellement
une acquisition pour la cité de
Montreal -

adopté

312^e Prop. par M. Relland }
Se. par M. Bellin } Que M. Joseph
Martel & Milesphore Gaudreau soient
autorisés à signer l'acte de cession
par M. Raymond Prigentaine à la
ville d'Hochelaga, de la partie de
terrain requise pour l'ouverture
de la rue Prigentaine à travers le
N^o 14 du cadastre, suivant les plans
préparés par M. J. A. N. Beauchamp -
adoptés par le conseil - & ce pour
le prix de vingt deux cents le pied
de superficie, avec soit au dit
M. Prigentaine d'enlever ses bâtiments -
adopté

Le Comité des Chemins fait
rapport verbal par M. J. Cassidy
accepté dix sept cents & demi le
pied pour le terrain requis de
lui

lui pour l'ouverture de la me Lafan
entre les mes Noxan & de seif - &
la remise de ses taxes municipales
pour la présente année -

313^e Prop. par M. Leduc

Sec. par M. Leduc } Que le Maire
de la ville soient autorisé à
signer l'acte de cession par
M. L. Cassidy du terrain né-
cessaire pour l'ouverture de
la me Lafan sur sa propriété
étant partie au h^e 50 du cadastre,
suivant les plans préparés par
M. Beaudry & adoptés par le conseil
& ce pour le prix de dix sept
cent cinquante le pied en
superficie & la remise de
ses taxes municipales actuelle-
ment dues - adoptée

314^e Prop. par M. Leduc

Sec. par M. Leduc } Que les comptes
suivants soient approuvés & payés,
savoir: Syndic des chemins
à Barnier 500 - Giffette 15⁰⁰ - Minimes
G. Bertrand 7⁰⁰ - a. Morrissette 15⁰⁰ -
adoptée

315^e Prop. par M. Leduc

Sec. par M. Leduc } Que le Maire de
la ville soient autorisé à payer à M.
J. B. Dupuis - Nitanyeur pour J. B. Hawley
13⁴⁵ pour Messrs. Thibault 4⁰⁰ - & que
ces montants soient recouverts
de ces Messieurs - adoptée

316^e Prop. par M. Leduc

Sec. par M. Dupuis } Que ce

compte de M. J. A. M. Beaudry - as poutour,
soit approuvé pour mille dollars,
en règlement de tout compte à
ce jour. - adoptée

317^e Prop. par M. Charbon

Sec. par M. Collin } Que des remerci-
ments soient offerts à son honneur
le Maire Raymond P. Fontaine, en
reconnaissance des services immé-
rités qu'il a rendus en toute cir-
constance à cette Municipalité,
pendant le temps qu'il a occupé son
siège dans ce conseil & qu'il
a présidé le dit conseil - & que
ce procès de cette résolution soit
publié dans les journaux de
la Cité de Montréal - adoptée

318^e Prop. par M. Charbon

Sec. par M. Charbon } Que ce conseil
au moment de discontinuer
ses séances par l'annexion à la
Cité de Montréal ne saurait laisser
passer cette circonstance sans re-
connaitre le rôle de dévouement
des différents employés de
cette corporation - plus particu-
lièrement M. J. M. S. Côté, le directeur
de cette corporation & son assistant
M. J. M. S. Côté, M. J. J. Trempe le
chef de police & les divers hommes de
police & assistants spécialement qui
ont toujours rempli
avec leur dévouement & à la
satisfaction

Satisfaction de ce conseil -
adopté

319^e Prop. par M. Bumbay }
le. par M. Collin } Que ce
Conseil s'ajourne. -
adopté

Président
M. Collin
M. Bumbay

19 Dec 1883

A une assemblée spéciale du
Conseil Municipal de la Ville
d'Osceulaya - tenue en l'Hôtel de -
ville d'Osceulaya, Mercredi le Dix-neuf-
vième jour du mois de Décembre
Intéval eut quatre vingt trois à
huit heures & demi du soir -

étaient présents

Le Honorable Maire Raymond Préfontaine
& Messieurs les conseillers Jean Damien
Collaud, A. Blouin, Joseph L. Chabot
Augustin Tituane & Marie Bejnes -
formant son quorum en dit
Conseil sous la présidence de
Le Honorable Maire Raymond
Préfontaine -

Le Honorable Maire expose devant
le Conseil l'avis de convocation
de la présente assemblée & le certifie
constatant que l'avis a été
régulièrement signifié à chacun
des conseillers -

Lettre du M. J. D. Brothwick
datée 14 Dec 1883 - demandant que
le conseil fasse constater sur
le terrain le long de l'église anglicane
sur la rue St Catherine.

320^e Prop. par M. Collaud }
le. par M. Collin } Que la lettre du M.
Messieurs J. D. Brothwick - soit référée au Comité
des Chemins de Montevideo, & que M.
Brothwick soit informé en conséquence.

adopté

Application de M. Lacombe
Superviseur

197

Impremant demandant de l'emploi
dans le département du feu - 17 Dec 1883

321^e Prop. par Mr. Dumont

Lic. par Mr. Stenault } Que la lettre
de Mr. Impremant soit référée au
Comité du feu de la Cité de Montréal.
adoptée

322^e Prop. par Mr. Stenault

Lic. par Mr. Bagnis } Que le Secrétaire
soit autorisé à annoncer à rendre
lundi prochain à dix heures du matin
les différents objets confisqués à
la Station de police; que le produit
en soit versé dans la caisse Municipal-
pale - adoptée

323^e Prop. par Mr. Pallaud

Lic. par Mr. Chartier } Que ce conseil
ratifie le règlement fait avec la Compagnie
de gaz, par lequel les sommes suivantes
lui ont été faites, savoir \$1959 sur intérêts
1882^e pour compte de 1882, qui avait
été laissé en suspens, et \$39 pour taxes
de 1883, sur le lot N° 164, vendu à la Ville
de Montréal.
adoptée

Mr. le Conseiller Chartier, fait rapport
que suivant l'autorisation qui en a été
il a signé l'acte de cession par Mr. R.
Préfet au la ville d'Occident
de terrain nécessaire à l'ouverture
de la rue Préfectorale sur le N° 164 des
cadastres.

324^e Prop. par Mr. Bagnis

Lic. par Mr. Cellin

Que le rapport
que vient de faire Mr. Chartier

200

Mr. Chartier soit adopté - adoptée

325^e Prop. par Mr. Cellin

Lic. par Mr. Chartier } Que les comptes
suivants soient approuvés, savoir:
Comité de l'Amateur \$600 - Ad. Le Cours \$55 -
E. Blanchet \$1450 - sujet néanmoins
à l'obligation par Mr. Secours de fournir en
ce qui d'acte. Sous lesquels il change.
adoptée

326^e Prop. par Mr. Pallaud

Lic. par Mr. Stenault } Que le compte
de Mr. Jean Benoit pour travaux sur
les mes Préfectorales regardant au montant
de \$10800 suivant l'attestation de Mr.
J. A. M. Soudry - soit approuvé, sauf à régler
définitivement avec Mr. Benoit à la reprise
des travaux au printemps. - adoptée

327^e Prop. par Mr. Bagnis

Lic. par Mr. Cellin } Que le compte de
Mr. Soudry au montant de \$3500 pour payement
de son dernier estime pour Mr. Benoit
soit approuvé. - adoptée

Après lecture par son Secrétaire de la
digne lettre de J. M. Soudry, Secrétaire du
Conseil - offrant des remerciements aux mem-
bres du Conseil - pour les égards qu'il a eus
d'eux durant les années qui il a été à leur
service, il est résolu,

328^e Prop. par Mr. Pallaud

Lic. par Mr. Bagnis } Que la lettre de J. M.
George, Secrétaire - Trésorier, qui vient
d'être lue soit reçue, et qu'elle fasse partie
des archives du Conseil. - adoptée

329^e Prop. par Mr. Chartier

Lic. par Mr. Bagnis } Que le Secrétaire
soit autorisé

Secrétaires soient autorisés à payer à Mr
le Maire Préfectorale Quatorze 50 francs
pour dépenses encourues lors de la pas-
sation du Règlement touchant l'arrondissement
adopté.

330^e Prop. par Mr Collin
Sec. par Mr Pichault } Que cette assemblée
s'ajourne à neuf heures de nuit et soir,
du dimanche jour de Décembre courant.
adopté

présenté.
Le Maire
Préfectorale

19 Dec 1883
9.30 hrs. p.m.

suivant ajournement de ce jour, et étant
à neuf heures de nuit de l'après-midi, et
du neuf Décembre. Tout le monde est parti
vingt-huit, le conseil reprend ses séances.
Sont présents:

M. l'Honorable le Maire R. Préfectorale & Messieurs
les conseillers J. D. Pichault, J. L. Charrier, A. B. Collin,
A. Schmitt & W. Bignier -

Après lecture des minutes des as-
semblées du mois de Décembre courant
il est résolu;

331^e Prop. par Mr Pichault
Sec. par Mr Charrier } Que les minutes des
qui viennent d'être lues soient adoptées.
adoptés

332^e Prop. par Mr Collin
Sec. par Mr Bignier } Que le conseil s'ajourne
adopté

présenté.
Le Maire
Préfectorale